

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDES D'APPROBATION DU PLAN
D'APPROVISIONNEMENT ET DE MODIFICATION DES
CONDITIONS DE SERVICE ET TARIF D'ÉNERGIE,
S.E.C., À COMPTER DU 1er OCTOBRE 2020

DOSSIER : R-4119-2020

RÉGISSEURS : Me SIMON TURMEL, président
Mme ESTHER FALARDEAU et
Me NICOLAS ROY

AUDIENCE DU 1er SEPTEMBRE 2020
PAR VISIOCONFÉRENCE

VOLUME 2

CLAUDE MORIN
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me AMÉLIE CARDINAL
avocate de la Régie

REQUÉRANTE :

Me VINCENT LOCAS
Me MARIE LEMAY LACHANCE
avocats d'Énergir, S.E.C. (ÉNERGIR)

INTERVENANTS :

Me HÉLÈNE SICARD
avocate de l'Association coopérative d'économie
familiale du Québec (ACEFQ);

Me PAULE HAMELIN
avocate de l'Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me STEVE CADRIN
avocat de l'Association hôtellerie Québec et de
l'Association restauration Québec (AHQ-ARQ);

Me ANDRÉ TURMEL
avocat de la Fédération canadienne de l'entreprise
indépendante (FCEI);

Me MARC BISHAI
avocat du Groupe de recommandations et d'actions
pour un meilleur environnement (GRAME);

Me ÉRIC McDEVITT DAVID
avocat d'Option consommateurs (OC);

Me FRANKLIN S. GERTLER
avocat du Regroupement des organismes
environnementaux en énergie (ROEÉ);

Me DOMINIQUE NEUMAN
avocat de Stratégies énergétiques et de
l'Association québécoise de lutte contre la
pollution atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>PAGE</u>
LISTE DES ENGAGEMENTS	5
PRÉLIMINAIRES	7
PREUVE D'ÉNERGIR, Panel 3 - Plan d'approvisionnement	
JEAN-SÉBASTIEN HUET	
FRANÇOIS CRÉPEAU	
JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY	
INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS	14
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD	28
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN	39
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ANDRÉ TURMEL	70
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID	91
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	95
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	99
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :	124
DISCUSSION	131
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	137
PANEL 4 - TARIFICATION	
CATHERINE SIMARD	
FRANCIS DESJARDINS	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER	153
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	156
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	160

INTERROGÉS PAR LA FORMATION	172
INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL	
DISCUSSION	190
PANEL 5 - Programmes commerciaux et PGEÉ	
MARC-ANTOINE BELLAVANCE	
MARC-ANTOINE FLEURY	
BRUNO GOBEIL	
VINCENT POULIOT	
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD	202

LISTE DES ENGAGEMENTS

	<u>PAGE</u>
E-8 (Énergir) : Indiquer quel est le prix de revente de transport annuel pour l'année tarifaire Énergir (demandé par FCEI)	91
E-9 (Énergir) : Déposer l'analyse de rentabilité et les hypothèses utilisées aux fins de l'évaluation de la stratégie d'approvisionnement selon le scénario défavorable, tel que selon le format habituellement présenté à l'annexe 11 du plan d'approvisionnement (demandé par la Régie)	142
E-10 (Énergir) Produire l'appréciation de la possibilité de produire les tarifs sur la base de prévisions des volumes qui seront mises à jour en octobre. Et produire, le cas échéant, les alternatives relativement à cette possibilité, c'est-à-dire les scénarios d'ajustement à la marge versus quelque chose de plus laborieux comme changement (Demandé par la Régie)	181
E-11 (Énergir) : Commenter sur la possibilité d'amortir, de façon accélérée, le solde du CFR, cotisation d'impôt, pour réduire davantage le revenu requis, advenant le cas où la Régie décidait de retenir une prévision de la demande à la baisse pour l'année- témoin, en raison de la pandémie (Demandé par la Régie)	189

1 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce premier (1er) jour
2 du mois de septembre :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du premier (1er)
8 septembre vingt vingt (2020) par visioconférence,
9 dossier R-4119-2020. Demande d'approbation du plan
10 d'approvisionnement et de modification des
11 Conditions de Service et Tarif d'Énergir, S.E.C., à
12 compter du premier (1er) octobre deux mille vingt
13 (2020). Poursuite de l'audience.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, bonjour à tous et toutes. On reprend
16 aujourd'hui avec le panel numéro 3 de façon
17 publique et non pas à huis clos. Alors, Maître
18 Locas.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Oui. Bonjour, Monsieur le Président.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Votre panel est présent?

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Oui, le panel est présent. Avant de passer... Bien,
25 Vincent Locas pour Énergir, S.E.C. Avant de

1 commencer, j'aurais peut-être quelques petites
2 questions d'intendance, dont la question des
3 plaidoiries.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, oui, effectivement. Et nous sommes en
6 évolution nous autres aussi de notre côté, donc on
7 va vous écouter d'abord.

8

9 Me VINCENT LOCAS :

10 O.K. Bien, d'un point de vue simplement des
11 engagements, pour rassurer tout le monde, ça va bon
12 train. Bien évidemment, on aura une meilleure idée
13 ou du moins on va s'assurer du contenu des réponses
14 lorsqu'on recevra une copie des notes
15 sténographiques puis du libellé exact de chacun des
16 engagements. Mais, quoiqu'il en soit, l'objectif
17 est d'être en mesure de vous déposer les
18 engagements 2 à 7, concernant que l'engagement
19 numéro 1 a été répondu oralement hier par le panel,
20 d'ici la fin de la journée, si tout va bien. Donc,
21 comme à notre habitude, nous allons vous informer
22 au fur et à mesure que les engagements seront
23 déposés sur le SDÉ.

24 Sinon, bien, je passerais justement au
25 sujet que je vous ai mentionné, sur celui des

1 plaidoiries. J'ai passé une partie de la soirée à
2 réfléchir à tout ça. Bien entendu, on a entendu
3 maître Hamelin hier, de l'ACIG, qui a exprimé le
4 souhait de pouvoir plaider le dix-huit (18) avec
5 l'ensemble des intervenants. Et on a également
6 entendu la Régie qui nous mentionnait que, dans
7 tous les cas, ça n'apporterait pas de délai ou de
8 retard dans le traitement du dossier. Et ça, on en
9 est rassuré dans la mesure où, bien évidemment,
10 l'objectif, c'est toujours d'avoir des tarifs au
11 premier (1er) décembre deux mille vingt (2020).

12 Ceci étant dit, d'avoir tous les
13 intervenants qui plaident le dix-huit (18) et
14 Énergir qui le fait deux semaines avant, à notre
15 sens, ça fait un certain déséquilibre là ici.
16 C'était une chose d'avoir proposé, par exemple, la
17 plaidoirie écrite le vendredi et laisser le long
18 week-end aux intervenants pour répondre de manière
19 écrite le mardi suivant. Ça en est une autre que de
20 leur accorder un deux semaines complètes pour
21 préparer leur argumentaire et de demander à Énergir
22 de réplique là le jour même le dix-huit (18).

23 Donc, par souci d'équité, par souci de
24 s'assurer que tout le monde, j'allais dire « à
25 arme » puis tout ça, à arme égale dans tout ça, et

1 sachant qu'au final, on parle ici de déplacer
2 essentiellement une journée, soit celle du quatre
3 (4).

4 Ce qu'on proposerait, c'est tout simplement
5 de faire en sorte que tout ce qui était prévu le
6 quatre (4), argumentation d'Énergir, argumentation
7 des intervenants, réplique si le temps le permet
8 aussi, dans la mesure où il ne le permettrait pas,
9 je vous dirais que peut-être, comme la pratique le
10 veut, peut-être une réplique écrite dans les deux
11 jours ouvrables qui suivent serait peut-être une
12 alternative pour éviter de déborder l'audience sur
13 la semaine qui suit, tout dépendant des
14 disponibilités de tout le monde là.

15 C'est quelque chose qui s'est fait souvent
16 dans le passé. Même l'année dernière, c'est ce qui
17 est arrivé là. La réplique a été déposée de manière
18 écrite en début de semaine suivante. Ce serait
19 simplement de tout déplacer le dix-huit (18),
20 autant pour Énergir et les intervenants. Et comme
21 ça, il n'y a pas...

22 C'est la seule chose aussi la plus simple,
23 je vous sou mets là, dans les circonstances. Et on
24 se reverrait dans deux semaines et aurait les
25 mêmes, les mêmes délais tout le monde pour se

1 préparer en conséquence. Et qui sait, peut-être ce
2 deux semaines permettrait d'avoir des plans
3 d'argumentation plus détaillés, peut-être des
4 argumentations orales qui seraient un peu plus
5 succinctes.

6 Dans la mesure du possible, peut-être c'est
7 quelque chose qui permettrait à tout le monde de
8 finir la journée le dix-huit (18). Mais, j'apporte
9 cette petite réserve pour la réplique toutefois là.
10 Vous savez ce qui arrive des fois, on est rendu à
11 trois heures et demie (15 h 30), quatre heures
12 (16 h 00). Énergir a besoin d'un moment pour parler
13 avec les gens à l'interne voir, un, est-ce qu'il y
14 a réplique? Et si oui, sur quoi? Donc, peut-être je
15 réserverais le droit d'avoir une réplique écrite si
16 besoin est. Ça met fin à mes représentations.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Oui. Par rapport aux engagements, vous aviez
19 également le dépôt d'une réponse à une DDR qui
20 devrait être faite verbale ou par écrit, je crois,
21 qui vous restait à répondre, hein!

22 Me VINCENT LOCAS :

23 Oui.

24 LE PRÉSIDENT :

25 On en avait juste une.

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Oui. C'est toujours... j'attends une confirmation,
3 mais si c'est possible aujourd'hui là, dans une
4 reprise d'audience, un peu comme je le fais en ce
5 moment, je vous donnerai la donnée en question. Si
6 on peut clore l'ensemble de la preuve d'Énergir
7 aujourd'hui, c'est notre souhait.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Excellent. Et également, nous allons vous revenir
10 par rapport aux plaidoiries sur le midi, après la
11 pause du midi (12 h 00).

12 Me VINCENT LOCAS :

13 C'est bien noté.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Donc, nous pouvons procéder avec le panel numéro 3,
16 de façon publique?

17 Me VINCENT LOCAS :

18 Effectivement.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Bien, merci bien. Nous sommes prêts.

21 Me VINCENT LOCAS :

22 Merci à vous. Donc, le panel numéro 3 qui portera
23 sur les approvisionnements gaziers, les témoins
24 sont messieurs Jean-Sébastien Huet, François
25 Crépeau et Jean-François Tremblay.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, oui.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Donc, j'inviterais, s'il vous plaît, Madame la
5 Greffière, à les assermenter.

6

7 PREUVE D'ÉNERGIR, Panel 3 - Plan
8 d'approvisionnement

9

10 L'AN DEUX MILLE VINGT (2020), ce premier (1er) jour
11 du mois de septembre, ONT COMPARU :

12

13 JEAN-SÉBASTIEN HUET, chef de service - Affaires
14 contractuelles et planification, ayant une place
15 d'affaires au 1717, rue Du Havre, Montréal
16 (Québec);

17

18 FRANÇOIS CRÉPEAU, chef de service - Optimisation,
19 nomination et CCR, ayant une place d'affaires au
20 1717, rue Du Havre, Montréal (Québec);

21

22 JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY, chef de service -
23 Réglementation, ayant une place d'affaires au 1717,
24 rue Du Havre, Montréal (Québec).

25

1 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
2 solennelle, déposent et disent :

3

4 INTERROGÉS PAR Me VINCENT LOCAS :

5 Donc, les témoins sont assermentés. Madame la
6 Greffière, monsieur Huet va effectuer une
7 présentation. Il va se référer à la pièce B-0190
8 qui a été déposée hier en fin de journée, une
9 présentation PowerPoint. Je vais vous laisser la
10 chance de l'afficher. Merci.

11 Et peut-être une petite question de
12 formalité pour monsieur Huet avant de commencer le
13 tout, sachant que l'affidavit, la véracité des
14 faits de madame Dallaire ne couvrait pas cette
15 présentation bien précise considérant qu'elle a été
16 déposée hier en fin de journée.

17 Q. **[1]** Donc, Monsieur Huet, attestez-vous que les
18 faits qui sont contenus à cette présentation sont,
19 au meilleur de votre connaissance, véridiques et
20 l'adoptez-vous comme représentant finalement votre
21 témoignage?

22 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

23 R. Je l'adopte comme représentant fidèlement mon
24 témoignage.

25 Q. **[2]** Je vous remercie beaucoup. Donc, Monsieur Huet,

1 je vous laisse effectuer votre présentation.

2 R. Je vous remercie beaucoup. D'abord, bonjour aux
3 Membres de la Régie. Bonjour, Monsieur le
4 Président. Bonjour, Madame et Monsieur les
5 Régisseurs. On comprend que vous avez eu une grosse
6 journée hier, donc on va essayer de faire ça assez
7 rondement ou le plus...

8 DIFFICULTÉ TECHNIQUE

9 ... rondement possible aujourd'hui.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Pourquoi on perd votre son? En fait, on ne vous
12 entend plus pour l'instant, Monsieur Huet.

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Jean-Sébastien. Oui, effectivement. Est-ce que vous
15 m'entendez, Monsieur le Président?

16 LE PRÉSIDENT :

17 Très très bien, c'est monsieur Huet qu'on n'entend
18 plus.

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Ah! O.K. Donnez-nous quelques secondes, on va
21 essayer de rectifier la situation.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Son micro...

24 Me VINCENT LOCAS :

25 Pardon!

1 LE PRÉSIDENT :

2 Son micro est ouvert, parfois on l'entend, puis il
3 y a une interruption...

4 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

5 R. Oui.

6 Q. **[3]** ... puis ça revient. Vous pouvez parler,
7 Monsieur Huet, peut-être que là on va vous
8 entendre.

9 R. D'accord. Alors, je vais essayer la prise numéro 2.
10 Vous me faites un signe si ça coupe encore.

11 Q. **[4]** Ça va.

12 R. Alors, la présentation d'aujourd'hui, on va...

13 Parfait. Alors, la présentation d'aujourd'hui, on
14 va parler de cinq sujets. Donc, on va identifier
15 les besoins pour le plan d'approvisionnement.

16 Ensuite, on va aborder le sommaire de la demande en
17 journée de pointe et les outils disponibles. Pour
18 ensuite parler de la stratégie d'approvisionnement
19 pour l'année un du plan d'appro, donc l'année deux
20 mille vingt, deux mille vingt et un (2020-2021).

21 Ensuite, on va revenir sur le service de
22 pointe pour ensuite terminer sur la stratégie
23 d'approvisionnement pour les années deux, trois et
24 quatre du plan d'approvisionnement.

25 Alors, le but premier du plan

1 d'approvisionnement, c'est de s'assurer qu'Énergir
2 détient assez d'outils d'approvisionnement pour
3 répondre à la demande des clients sur l'horizon du
4 plan, c'est-à-dire quatre ans. Et pour y arriver,
5 Énergir utilise deux balises calculées selon des
6 méthodologies approuvées par la Régie. Et Énergir
7 va constater que la sécurité d'approvisionnement
8 est atteinte si elle possède assez d'outils
9 d'approvisionnement pour couvrir le résultat le
10 plus élevé de ces deux balises-là.

11 La première balise est relative à la
12 consommation quotidienne maximale de la clientèle
13 continue où est-ce qu'on nomme aussi « journée de
14 pointe ». En gros, cette consommation maximale en
15 journée de pointe est calculée à partir d'une
16 régression où Énergir applique des données
17 météorologiques quotidiennes les plus froides des
18 trente (30) dernières années. Et le résultat qui
19 est exprimé en débit quotidien, comme des
20 gigajoules par jour ou des mètres cubes par jour,
21 ça, ça permet à Énergir d'identifier jusqu'à
22 combien de gaz naturel les clients continus
23 pourraient consommer lors des prochains hivers.

24 Mais cette seule balise-là, ça ne suffit
25 pas car si un hiver très froid se produisait,

1 Énergir pourrait manquer de gaz naturel en
2 entreposage malgré le fait qu'elle détiendrait tout
3 de même assez d'outils d'approvisionnement pour
4 répondre aux besoins de la journée de pointe. Et ce
5 phénomène-là pourrait aussi s'expliquer par un
6 changement dans le profil de consommation des
7 clients.

8 Par exemple, si on s'imaginait que des
9 clients consomment juste un peu moins en pointe et
10 un peu plus en espace ou en basse, comme on appelle
11 aussi, les besoins d'entreposage pourraient
12 s'avérer insuffisants. Pour s'assurer que ça ne se
13 produise pas, Énergir fait donc un deuxième calcul,
14 calcule donc une deuxième balise en testant nos
15 niveaux d'inventaire de gaz naturel en simulant
16 l'hiver le plus froid des trente (30) dernières
17 années.

18 Au final, Énergir se retrouve donc avec
19 deux balises. Elle va prendre le plus élevé des
20 deux résultats afin d'identifier le débit minimal
21 dont elle a besoin pour assurer la sécurité
22 d'approvisionnement des clients. Sur l'horizon du
23 plan, c'est-à-dire pour les quatre années, c'est la
24 balise en journée de pointe qui dicte les besoins
25 en approvisionnement d'Énergir.

1 Vous pouvez passer à la diapositive
2 suivante. Ce que vous voyez sur le tableau devant
3 vous, c'est le sommaire des besoins d'Énergir pour
4 la journée de pointe que vous pouvez retrouver à la
5 première ligne où est présenté dans le tableau,
6 dans le fond, les résultats du calcul des balises
7 qui donnent toujours la journée de pointe comme
8 étant celle qui dicte les outils
9 d'approvisionnement pour les quatre années du Plan
10 d'approvisionnement auquel on a rajouté une
11 cinquième colonne relative au scénario défavorable
12 parce que c'est un sujet qui était très populaire
13 lors des dernières semaines.

14 Et vous pouvez constater sur les besoins en
15 journée de pointe, qu'il y a, mis à part la
16 dernière année où il y a une légère baisse, qu'il y
17 a une croissance dans les besoins d'Énergir.
18 Ensuite ce que vous pouvez constater sur le
19 tableau, ce que vous pouvez voir, c'est les outils
20 qui sont disponibles à Énergir contractuellement
21 pour répondre à cette demande-là. Je ne passerai
22 pas la liste exhaustive, ce qui est important de
23 regarder, c'est la ligne « total outils
24 disponibles » où Énergir démontre les outils
25 qu'elle a en sa possession pour pouvoir répondre

1 aux besoins en journée de pointe.

2 Et, là, ça nous donne un excédent ou un
3 déficit avant marge. Et, normalement, on ajoute à
4 cela la marge excédentaire requise. Mais comme vous
5 avez pu probablement le constater dans le Plan
6 d'approvisionnement d'Énergir, Énergir ne requiert
7 pas cette marge-là pour l'horizon du Plan
8 d'approvisionnement. Ce qui nous donne un excédent
9 ou déficit après marge égale à celui avant marge
10 que vous pouvez constater à la dernière ligne du
11 tableau.

12 Donc, ce qu'on peut constater, c'est que,
13 pour toutes les années du Plan d'approvisionnement,
14 Énergir prévoit des déficits. Et ça serait le cas
15 aussi pour l'année 1. Vous voyez zéro dans le
16 tableau parce que Énergir a déjà contracté un
17 service de pointe pour une capacité de quarante
18 point sept térajoules/jour (40,7 TJ/j) à défaut de
19 quoi Énergir constaterait un déficit de la même
20 ampleur.

21 On peut passer à la diapositive suivante.
22 Pour ce qui est de la stratégie d'approvisionnement
23 relative à l'année 1 pour l'année deux mille vingt-
24 deux mille vingt et un (2020-2021), la stratégie
25 d'Énergir est de combler le déficit

1 d'approvisionnement par un service de pointe. Au
2 scénario de base, ce service de pointe-là
3 représente mille zéro soixante-quatorze (1074)
4 10(3)m(3) par jour. Et la stratégie d'Énergir,
5 advenant un scénario défavorable, serait la même.
6 Donc, d'aller contracter un service de pointe, mais
7 cette fois-ci pour une quantité qui serait moindre.

8 Évidemment, comme à toutes les années, le
9 Plan d'approvisionnement sera mis à jour avant le
10 début de l'hiver. Donc, avant le début de l'hiver,
11 Énergir va refaire ses prévisions et optimisera les
12 outils d'approvisionnement dans le meilleur intérêt
13 de la clientèle, comme elle le fait à chaque année,
14 et ce que la Régie pourra constater lors du rapport
15 annuel deux mille vingt, deux mille vingt et un
16 (2020-2021).

17 On peut passer à la prochaine. Merci. Dans
18 le Plan d'approvisionnement, Énergir prévoit le
19 recours à un service de pointe pour combler le
20 déficit anticipé de deux mille vingt, vingt et un
21 (2020-2021). Dans le Plan d'approvisionnement,
22 Énergir prévoit le recours à un service de pointe
23 pour combler le déficit anticipé de deux mille
24 vingt, vingt et un (2020-2021). Et puisque cet
25 outil-là est relativement nouveau, on a voulu

1 prendre l'occasion pour venir décrire un peu plus
2 précisément ce que c'est, c'est quoi son impact au
3 Plan d'approvisionnement et quand est-ce qu'il peut
4 être planifié.

5 Premièrement, l'outil de pointe, ça
6 consiste en une livraison de gaz naturel dans le
7 territoire d'Énergir pour cinq jours. Juste un
8 instant.

9 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

10 R. Je voudrais juste revenir sur le plan à la diapo
11 numéro 4... à 6, pardon, excusez-moi.

12 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

13 R. Donc, on voulait prendre l'occasion aujourd'hui
14 pour revenir un peu plus précisément sur ce que
15 c'est que le service de pointe et c'est quoi son
16 impact au Plan d'approvisionnement et quand il peut
17 être planifié. Comme je le disais, l'outil de
18 pointe consiste en une livraison de gaz naturel
19 dans le territoire d'Énergir qui est disponible
20 pour cinq journées. Puis ensuite il est important
21 de faire une distinction entre son utilisation
22 théorique, je dirais, qui est prévue au Plan
23 d'approvisionnement et son utilisation au réel.

24 En effet, au plan d'approvisionnement, donc
25 en théorie là, le service de pointe est utilisé au

1 bon moment. C'est-à-dire dès qu'il y a une
2 température, par exemple, de vingt degrés (20) jour
3 se produit une journée donnée au plan
4 d'approvisionnement. Et, bien, le plan d'appro va
5 utiliser une des cinq journées disponibles pour le
6 service de pointe.

7 Mais en pratique, ce n'est pas exactement
8 comme ça que ça se passe. Vous savez, on a des gens
9 qui travaillent aux opérations et ces gens-là
10 doivent prévoir au moins vingt-quatre (24) heures à
11 l'avance, les outils d'approvisionnement qu'ils ont
12 besoin pour la journée du lendemain.

13 Mais, malheureusement, les prévisions
14 météo, ce n'est pas une science exacte et les
15 clients peuvent consommer de façon différente sur
16 une période de vingt-quatre (24) heures. Donc, les
17 prévisions que fait Énergir par les gens des
18 opérations, ils doivent se garder une certaine
19 marge de manoeuvre pour couvrir un certain niveau
20 d'imprécision.

21 Par exemple, si on annonce dix-neuf degrés
22 (19) jour, bien, Énergir va se préparer pour vingt
23 (20), vingt et un degrés (21) jour, et donc va
24 peut-être faire appel au service de pointe, à ce
25 moment-là.

1 Et ce qui est important de savoir, c'est
2 que si vingt-quatre (24) heures à l'avance, les
3 gens des opérations ont décidé de faire appel au
4 service de pointe, ils ne peuvent pas revenir en
5 arrière et ne pas l'utiliser si, en fin de compte,
6 il fait réellement dix-neuf degrés (19) jour ou
7 dix-huit (18) ou dix-sept (17) ou, enfin, peu
8 importe.

9 Donc, dans le réel, Énergir va sûrement
10 utiliser plus souvent l'outil de pointe de ce qui
11 peut être prévu au plan d'approvisionnement. En
12 termes de structure de prix, le service de pointe,
13 il est facturé avec une prime fixe qui est basse,
14 mais avec une prime variable qui est élevée.

15 La prime variable est élevée en raison du
16 fait qu'elle est dépendante de la valeur de la
17 fourniture du gaz qui a tendance à être très
18 volatile, surtout lors des journées de pointe.

19 Et, ça, c'est d'autant plus vrai à long
20 terme. Cette volatilité-là est encore plus
21 difficile à évaluer sur une longue période. Par
22 contre, à court terme, on est capable d'évaluer ce
23 que pourrait coûter le service de pointe par
24 rapport à des alternatives, et donc d'en faire le
25 choix si c'est ce qui est le plus avantageux pour

1 la clientèle.

2 Prochaine diapo, s'il vous plaît. Enfin, le
3 service de pointe a aussi des effets sur le plan
4 d'approvisionnement parce qu'afin de minimiser le
5 coût variable qui est important du service de
6 pointe, ce service de pointe-là, il est ordonnancé
7 après les recours à la vaporisation, contrairement
8 à sa solution de rechange qui serait du transport.

9 Et cet ordonnancement-là a pour effet
10 d'augmenter l'utilisation de la vaporisation à
11 l'usine LSR, même si l'hiver est normal. Et, ça, ça
12 augmente donc l'effritement de l'inventaire de GNL.

13 Ça fait que l'ajout de capacité en service
14 de pointe, c'est quelque chose qui est limitée, qui
15 devrait être seulement intégré à court terme, et
16 ce, avec prudence vu l'effet qu'il a sur
17 l'effritement de l'inventaire de GNL à l'usine LSR.

18 Et, ensuite, à la diapositive suivante. On
19 va revenir, un petit peu, sur à quel moment Énergir
20 peut prévoir un service de pointe à sa
21 planification d'approvisionnement. Bien, le service
22 de pointe, il peut être utilisé pour répondre à des
23 besoins de court terme.

24 Et, j'ajouterais à ça, qu'il ne peut être
25 réellement utile que si c'est la fameuse première

1 balise de la journée de pointe qui dicte les outils
2 à détenir. En fait, c'était plutôt un besoin
3 d'espace. Donc, c'était la deuxième balise. Le
4 service de pointe, il ne pourrait pas servir.

5 Donc, en lien avec le deuxième point que
6 vous voyez sur la diapositive, la possibilité de
7 recours à un service de pointe ou même la quantité
8 qu'il est possible de contracter en service de
9 pointe, ça dépend essentiellement du profil de
10 consommation spécifique de la clientèle pour une
11 année donnée.

12 Donc, au final, pour évaluer correctement
13 la rentabilité et la possibilité même d'un service
14 de pointe, on ne peut le faire qu'à court terme
15 avec une raisonnable assurance.

16 Mais ceci étant dit pour l'Année 1 du plan
17 d'approvisionnement, donc pour l'année deux mille
18 vingt, deux vingt et un (2020-2021), le profil de
19 consommation prévu pour cette année-là ainsi que
20 les hypothèses de prix à court terme, permettent de
21 prévoir le recours à un service de pointe de
22 l'ordre de 1074 10(3)m(3) par jour pour combler le
23 déficit de l'Année 1 du plan d'approvisionnement.
24 Et c'est ce qui complète la présentation. Merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Locas.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Oui...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Est-ce que ça complète?

7 Me VINCENT LOCAS :

8 ... merci beaucoup, Monsieur Huet.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Pas de question?

11 Me VINCENT LOCAS :

12 Bien, oui, effectivement, pas de question de mon
13 côté, du moins. Donc, si les intervenants et la
14 Régie ont des questions, le cas échéant les témoins
15 sont disponibles.

16 LE PRÉSIDENT :

17 Bien sûr.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Merci.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Et, alors, tout en respectant les données qui sont
22 confidentielles de ne pas les divulguer parce qu'on
23 le sait qu'il y a des chiffres qui sont caviardés.
24 Alors, l'ACEFQ, comme premier intervenant.

25

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Bonjour, Monsieur le Président, Hélène Sicard...

3 LE PRÉSIDENT :

4 Oui, bonjour.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 ... pour l'ACEFQ.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Bonjour, Maître Sicard.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Bonjour, vous m'entendez bien?

11 LE PRÉSIDENT :

12 O.K. Parfait.

13 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me HÉLÈNE SICARD :

14 Alors, j'aurai quelques questions, mais j'avise le
15 banc tout de suite, je n'aurai pas de question pour
16 le panel 4. Par contre, j'aurai deux ou trois
17 questions pour le panel 5, mais je ne suis pas
18 indiquée, on ne savait pas qu'il y avait un panel 5
19 quand on a envoyé notre planification. Alors si
20 vous voulez le noter.

21 Q. [5] Alors première question pour... sur cette
22 présentation. Je vois qu'à plusieurs endroits quand
23 vous parlez du service de pointe vous parlez de
24 court terme : prix à court terme, besoin à court
25 terme, réaction à court terme. Est-ce que la notion

1 de court terme est la même à chaque fois qu'elle
2 est utilisée et pouvez-vous juste m'expliquer
3 « court terme », quand vous parlez de service de
4 pointe, c'est l'année qui s'en vient, c'est la
5 journée, c'est le mois? Qu'est-ce qu'on doit
6 comprendre?

7 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

8 R. Oui, de manière générale quand on parle de « court
9 terme » on parle de l'année 1 du plan
10 d'approvisionnement, donc l'année deux mille vingt,
11 deux mille vingt-et-un (2020-2021).

12 Q. **[6]** O.K. Donc, une décision qui est faite pour
13 l'année, c'est pas... c'est ça pour vous le court
14 terme?

15 R. Oui.

16 Q. **[7]** O.K.

17 R. De manière générale, oui.

18 Q. **[8]** Alors je passe maintenant, hier lors de la
19 présentation du panel 2 on a parlé du plan
20 d'approvisionnement et de cette révision que vous
21 faites chaque année à l'automne. Il y avait
22 d'ailleurs une mention à la page 8 de la
23 présentation du panel 2, qui était pièce B-182. Et
24 il y a eu des questions suite à ça et on nous a dit
25 que comme toujours, cette révision-là se fait

1 habituellement à la fin novembre et qu'elle se fait
2 sur la base d'une nouvelle projection de volume.

3 Maintenant la nouvelle projection de volume sur
4 laquelle vous basez, comme toujours, votre révision
5 à la fin novembre, est-ce qu'elle est également
6 faite en fin novembre? Ou elle est faite avant ça?

7 R. Désolé. Alors le... les volumes sont réévalués lors
8 d'un exercice interne, là, qui s'appelle la
9 révision 012 chez Énergir, qui normalement est
10 effectuée... ou en tout cas devient disponible vers
11 mi-octobre, là, on dirait. Ça fait que normalement
12 c'est les... c'est la nouvelle prévision qu'Énergir
13 va faire pour l'année qui est à venir, sur laquelle
14 elle va prévoir ses budgets. Et de manière globale,
15 là, c'est effectivement un peu basé sur ces
16 volumes-là qu'Énergir prend ses décisions par la
17 suite, à savoir comment elle va optimiser le plan
18 d'approvisionnement avant le premier (1er)
19 novembre.

20 Ceci étant dit, si on constate des écarts
21 importants entre ce qui se passe au réel entre la
22 mi-octobre et le premier (1er) novembre, on va
23 effectivement en tenir compte également dans les
24 décisions d'optimisation qu'on va faire pour le
25 plan d'appro. Donc... voilà.

1 Q. **[9]** O.K. Juste pour que je comprenne bien. Vous
2 m'avez dit : c'est d'abord disponible en octobre.
3 Puis vous pourriez réviser, encore une fois avec le
4 réel, s'il y a une grosse différence fin octobre,
5 fin novembre. Donc, en octobre c'est toujours sur
6 du réel que c'est basé. En octobre, vous avez les
7 chiffres... vous prenez les chiffres réels pour
8 faire cette révision-là. Les volumes réels qui ont
9 été consommés.

10 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

11 R. Bien peut-être juste une petite précision. Est-ce
12 que vous m'entendez bien? C'est bon? Donc, c'est
13 vraiment donc la prévision 012 quelque part mi-
14 octobre, fin octobre, qui est disponible. C'est
15 uniquement une prévision douze (12) mois
16 prévisionnel, donc il n'y a pas de... de réel dans
17 cette prévision. C'est une prévision zéro mois
18 réel, douze (12) mois prévisionnel, zéro-douze
19 (0-12)

20 Q. **[10]** Zéro-douze (0-12), ça, c'est pour l'année qui
21 s'en vient? Mais vous allez prévoir...

22 R. Bien c'est...

23 Q. **[11]** ... mais vous les prévoyez... vous ne regardez
24 pas la consommation du tout qu'il y a eu dans les
25 mois précédents? Ce n'est pas... vous évaluez les

1 besoins, moi, j'aurais cru que vous évaluez les
2 besoins futurs sur la base des volumes réels des
3 plus récents, pour choisir...

4 R. Normalement, la prévision, la prévision zéro-douze
5 (0-12), effectivement, on fait une projection pour
6 l'année en cours, donc l'année deux mille dix-neuf,
7 deux mille vingt (2019-2020) et normalement ça se
8 base sur un neuf-trois (9-3), donc neuf mois réels,
9 trois mois prévisionnels.

10 Q. **[12]** De l'année précédente?

11 R. Exact. Là, ce que mon confrère vient de vous dire
12 aussi, c'est que malgré le fait qu'on a un zéro-
13 douze (0-12) quelque part fin octobre, évidemment,
14 quand on est rendus jusqu'à la fin novembre, on a
15 aussi le mois d'octobre qui devient disponible au
16 réel. Donc, si on voit des écarts importants, on
17 peut aussi ajuster. Donc, c'est quelque chose qui
18 deviendrait, si vous voulez, un-onze (1-11) pour
19 deux mille vingt et un (2021).

20 Q. **[13]** Donc, vous avez du réel un-onze (1-11) qui
21 vous sert à faire une projection pour l'année
22 future qui est zéro-douze (0-12), parce qu'elle
23 n'est pas encore commencée pour vos
24 approvisionnements?

25

1 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

2 R. Bien, quand on constate des écarts significatifs
3 entre ce que vous avez, le un-onze (1-11) et le
4 zéro-douze (0-12), effectivement, on peut décider
5 de prendre des actions là-dessus pour optimiser le
6 plan d'approvisionnement.

7 Q. [14] O.K. Vous évaluez les besoins plus précisément
8 sur la base de volumes réels, donc, les plus
9 récents et vous regardez si les outils
10 d'approvisionnement dont vous disposez seront
11 suffisants pour couvrir le débit quotidien maximal
12 et les volumes totaux du prochain hiver? Expliquez-
13 moi, là, parce que c'est un peu confus avec les
14 réponses que je viens d'avoir. En quoi consiste la
15 révision faite annuellement en novembre et me dire
16 à partir de quelles nouvelles données les plus
17 récentes, là, donnez-moi celle... les faits de la
18 nouvelle projection des volumes?

19 C'est quoi, les nouvelles données, les plus
20 récentes, que vous allez utiliser de façon précise,
21 chaque année, en novembre? Monsieur le Président,
22 je vais demander que le temps de discussion me soit
23 crédité.

24 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

25 R. Bien, je peux tenter une autre réponse, là, mais

1 votre question semble la même que celle avant, là,
2 bon, donc effectivement, peut-être qu'on ne s'est
3 pas bien fait comprendre.

4 Donc, ce qu'on parle ici, c'est vraiment
5 l'année deux mille vingt, deux mille vingt et un
6 (2020-2021), donc, l'année qui va débiter au
7 premier (1er) octobre deux mille vingt (2020)
8 jusqu'au trente (30) septembre deux mille vingt et
9 un (2021).

10 Donc, quand mes confrères vous disent
11 qu'ils revoient le plan d'approvisionnement,
12 évidemment, c'est pour l'année deux mille vingt-
13 vingt et un (2020-21). Donc...

14 Q. **[15]** Oui, mais sur quelles données réelles vous
15 vous appuyez? C'est ça que je cherche à savoir?

16 R. Bien, je vous dirais qu'au mieux, ce qu'on a comme
17 réel, c'est les données au trente (30) septembre,
18 donc l'année financière d'Énergir se termine au
19 trente (30) septembre, on a l'année financière deux
20 mille vingt-vingt et un (2020-21)... euh, deux-
21 mille dix-neuf (2019), pardon, deux mille vingt
22 (2020) qui se termine.

23 Q. **[16]** Oui.

24 R. Et ensuite, ces données-là sont disponibles quelque
25 part, là, troisième d'octobre, presque fin octobre,

1 parce que vous comprenez, fermer une année
2 financière, ça prend quelques semaines.

3 Q. **[17]** O.K.

4 R. Donc, quand on est rendu au mois de novembre et
5 qu'on prend des décisions pour l'hiver deux mille
6 vingt, vingt et un (2020-21), je vous dirais, dans
7 le mieux, ce qu'on a, c'est l'année financière au
8 trente (30) septembre, les données réelles du
9 trente (30) septembre et on peut peut-être avoir un
10 estimé au niveau du mois d'octobre, mais, là, ça
11 commence à être très serré, parce qu'avoir les
12 données du mois d'octobre, on est quelque part
13 rendu mi-novembre, troisième de novembre, puis, là,
14 on est déjà en train de finaliser le plan
15 d'approvisionnement.

16 Q. **[18]** O.K.

17 R. Évidemment, les données se prennent sur une base
18 prévisionnelle, parce que ce qu'on regarde, c'est
19 qu'est-ce qu'on va vivre durant l'hiver, donc,
20 novembre, décembre, jusqu'à septembre, c'est du
21 prévisionnel.

22 Q. **[19]** Je comprends, quand on n'est pas rendu là, ça
23 ne peut être qu'une prévision. Je ne débattrai pas
24 de ça. Maintenant, cette prévision que vous allez
25 faire ou que vous refaites pour ces volumes-là,

1 vous les faites pour une année seulement, là, vous
2 ne révisez pas le Plan d'approvisionnement sur
3 quatre ans? Vous regardez l'hiver qui s'en vient?

4 R. Exact.

5 Q. **[20]** Alors, êtes-vous d'accord avec moi, le Plan
6 d'approvisionnement sur un horizon de quatre ans,
7 il joue un rôle complètement différent, il vous
8 fournit une trajectoire générale à plus long terme
9 en définissant les scénarios les plus probables des
10 besoins et les outils, qui devraient couvrir cette
11 période-là? Mais annuellement, à chaque année, au
12 mois de novembre, vous faites une prévision plus
13 fine qui modifie l'année du plan où vous êtes
14 rendu?

15 R. Donc, effectivement, on fait l'exercice du Plan
16 quatre ans annuellement dans le cadre de la cause
17 tarifaire. On fait approuver la première année pour
18 le plan. Au mois de novembre, on réévalue s'il y a
19 des ajustements d'outils qui doivent être faits.
20 Puis l'exercice se répète. À chaque année, on
21 revient pour un plan de quatre ans pour lequel on
22 fait approuver la première année.

23 Q. **[21]** O.K. Maintenant, dans le présent dossier,
24 certains intervenants dont l'ACEF de Québec ont
25 suggéré que la prévision des volumes au dossier

1 devrait être revue. Et hier la formation a elle-
2 même soulevé cette question, à savoir s'il ne
3 serait pas envisageable d'utiliser ou en tout cas à
4 poser des questions, à savoir à quelle vitesse on
5 pouvait utiliser le scénario défavorable, puis
6 avoir ces données plutôt que le scénario de base
7 pour la prévision des volumes vingt vingt, vingt
8 vingt et un (2020-2021). Si, au terme du dossier,
9 la Régie décidait effectivement de retenir le
10 scénario défavorable comme prévision des volumes
11 vingt vingt, vingt vingt et un (2020-2021), est-ce
12 que cela changerait quelque chose à votre exercice
13 de révision du Plan d'approvisionnement tel que
14 vous l'effectuez au mois de novembre pour l'hiver à
15 venir?

16 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

17 R. Dans les grandes lignes, non, ça ne changerait pas
18 grand-chose à ce qu'on fait habituellement. Donc,
19 le fait que la Régie décide d'y aller avec un
20 scénario défavorable, ça ne changerait pas la
21 stratégie d'approvisionnement qui est de procéder à
22 une révision au mois de novembre et d'agir en
23 fonction des résultats constatés jusqu'à ce moment-
24 là.

25 Q. **[22]** Et pour ce qui est du Plan d'approvisionnement

1 dans ce cas-là sur quatre ans, vous constaterez
2 l'année prochaine les volumes réels puis vous
3 réajusterez pour les années futures à chaque année,
4 comme ce que vous faites à chaque année, c'est bien
5 ça?

6 R. C'est bien ça. Dans le cadre de la prochaine cause
7 tarifaire, un nouveau plan d'approvisionnement sera
8 calculé avec une demande en ligne avec les
9 hypothèses qui auront été prises pour le plan
10 d'approvisionnement.

11 Q. **[23]** Donnez-moi une seconde, je veux juste
12 vérifier. O.K. Je n'ai pas d'autres questions,
13 Monsieur le Président. Je vous remercie.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Merci bien, Maître Sicard. Alors, vous avez perdu
16 votre crédit, vous ne l'avez pas utilisé, le temps
17 crédité.

18 Me HÉLÈNE SICARD :

19 Ah! O.K. Mais j'aurai du temps que je n'ai pas
20 annoncé pour le panel 5, par exemple.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Excellent! Alors, maintenant, l'ACIG, Maître
23 Hamelin.

24 Me NICOLAS DUBÉ :

25 Bonjour. C'est maître Dubé. Nous n'avons pas de

1 questions pour le panel 3.

2 LE PRÉSIDENT :

3 Désolé, Maître Dubé, je n'avais pas remarqué.

4 Me NICOLAS DUBÉ :

5 Il n'y a pas de problème. Pas de questions.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Pas de questions. AHQ-ARQ, Maître Cadrin.

8 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me STEVE CADRIN :

9 Q. **[24]** Bien le bonjour. Oui, nous avons des questions
10 de notre côté. Je vais commencer tout d'abord par
11 une question sur la présentation à la page 5. Je ne
12 sais pas si on affiche les documents.

13 LE PRÉSIDENT :

14 On va le mettre en ligne.

15 Me STEVE CADRIN :

16 Merveilleux.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Excellent! Merci, Madame la Greffière.

19 Me STEVE CADRIN :

20 Merci beaucoup, Madame la Greffière.

21 Q. **[25]** Donc, au premier point, on mentionne :

22 Pour l'année 2020-2021, Énergir comble
23 le déficit d'approvisionnement par un
24 service de pointe.

25 Alors, vous avez évidemment le scénario de base

1 qu'on connaît qui est au dossier de un million
2 soixante-quatorze mille mètres cubes (1074)
3 10(3)m(3) et, également, le scénario défavorable
4 qu'on a travaillé ou qu'on a discuté également qui
5 est de trois cent cinquante-trois mille mètres
6 cubes (353 000/m³).

7 Juste pour comprendre l'exercice
8 correctement. Je comprends qu'effectivement, il
9 faut contracter à un certain moment donné et on ne
10 révélera pas la date, mais à un certain moment
11 donné, vous devez donc contracter ce service de
12 pointe qu'on appelle.

13 Alors, si la décision était prise
14 aujourd'hui, sur quel scénario vous prendriez la
15 décision compte tenu de ce qu'on connaît
16 aujourd'hui? Soit le scénario de base? Ou le
17 scénario défavorable? Et pourquoi?

18 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

19 R. La réponse, c'est qu'on irait avec le scénario de
20 base. La raison en étant que c'est la meilleure
21 prévision que nous avons de disponible en ce moment
22 et que c'est toujours quelque chose qui peut se
23 produire. Euh... voilà.

24 Q. [26] D'accord. Mais j'écoutais, tout à l'heure,
25 votre discussion avec maître Sicard. Vous

1 mentionnerez que vous étiez pour revoir les volumes
2 requis dans les prochains mois. Vous avez parlé
3 d'une prévision zéro douze (0-12) autour de la mi-
4 octobre ou dans ces eaux-là. De décisions à prendre
5 également qui pourront se raffiner entre cette
6 période-là, là, où on obtiendra la prévision zéro
7 douze (0-12) et la période du premier (1er)
8 novembre.

9 Sans entrer dans la date à laquelle vous
10 devez engager l'outil de service de pointe,
11 réconfortez-nous, dites-nous comment ça fonctionne
12 pour savoir... Parce que, là, vous nous demandez
13 d'autoriser maintenant le scénario de base qu'on
14 sait qu'il y en a qui ont certains problèmes qui
15 sont rencontrés depuis la COVID, notamment.

16 Mais, également, quand vous faites
17 l'exercice et vous allez contracter, effectivement,
18 au réel, quel exercice... qu'est-ce que vous avez
19 en main à ce moment-ci? Parce que ce que vous
20 demandez d'autoriser, c'est de contracter
21 maintenant là, entre guillemets « maintenant », le
22 service de base. Alors... le scénario de base,
23 pardon, je m'excuse.

24 R. Pour le service de pointe, alors...

25 Q. [27] Quels intrants vous allez avoir en main, de

1 plus, au moment de prendre la décision
2 d'effectivement contracter ce service de pointe?

3 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

4 En fonction du résultat de l'exercice qu'on a
5 discuté avec maître Sicard, tout à l'heure, on va
6 avoir d'autres informations, le zéro douze (0-12).
7 Donc, on va être en mesure de prendre la meilleure
8 décision pour la clientèle.

9 L'idée, c'est de s'assurer d'optimiser
10 notre portefeuille d'approvisionnement. Donc, en
11 fonction de l'arrivée ou, t'sais, les résultats des
12 différentes analyses, on pourra prendre la
13 meilleure décision.

14 Q. [28] D'accord. Je vous remercie pour cette réponse
15 sur ce document. Je vous emmène, maintenant, sur un
16 autre document, qui est la pièce B-0128, c'est la
17 demande de renseignement de l'AHQ-ARQ, à la page
18 15, à la réponse 8.2. Alors, page 15, réponse
19 8.2... Puis, si vous voulez, vous pouvez également
20 regarder la page 14 où vous avez un certain nombre
21 de scénarios qui sont énoncés, dont certains
22 éléments sont confidentiels dont on ne discutera
23 pas là, mais vous avez la page précédente, 14.
24 Madame la Greffière, si vous pouvez juste reculer
25 d'un pas, s'il vous plaît? Et... oui, c'est parfait

1 d'approvisionnement devrait être
2 revue. Énergir ne propose pas de
3 modification à cette méthodologie dans
4 le cadre de la Cause tarifaire
5 2020-2021.

6 Alors la question est la suivante : même sans
7 changer la méthode d'établissement de la sécurité
8 d'approvisionnement, ne pourriez-vous pas constater
9 que pour la fiabilité équivalente des achats pour
10 les seuls mois de janvier et de février serait
11 suffisants dans les scénarios 1 et 2 que vous voyez
12 à l'écran... plus maintenant, mais il faudrait
13 reculer dedans, Madame la Greffière, s'il vous
14 plaît.

15 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

16 R. À haut niveau, la réponse c'est : non, je ne serais
17 pas en mesure de conclure sur le niveau de
18 fiabilité du plan d'approvisionnement en ne tenant
19 pas compte de la méthodologie qui est présentement
20 appliquée.

21 Q. **[29]** Donc, en termes de sécurité
22 d'approvisionnement, vous n'êtes pas capable de
23 quantifier la valeur ajoutée, par exemple, des mois
24 de décembre et mars pour les scénarios 1 et 2 qu'on
25 voit à l'écran, à titre d'exemple. Vous ne pouvez

1 ni isoler la valeur ou... en termes de fiabilité,
2 là, j'entends.

3 R. Bien à haut niveau on est probablement capable de
4 le calculer, de le faire, mais c'est pas ce que la
5 méthodologie, ce que la balise qui définit la
6 sécurité d'approvisionnement demande de faire. Elle
7 demande de couvrir l'entièreté des mois d'hiver,
8 qui inclut décembre, janvier, février et mars. En-
9 deçà de quoi la sécurité d'approvisionnement n'est
10 pas atteinte.

11 Q. **[30]** La sécurité d'approvisionnement, pour vous,
12 c'est couvrir les quatre mois, mais vous n'êtes pas
13 capable d'établir l'impact ou la valeur des mois de
14 décembre et mars dans cette analyse, là,
15 d'approvisionnement, de sécurité de
16 l'approvisionnement.

17 R. C'est pas qu'on n'est pas capable, c'est juste que
18 la méthodologie ne le prévoit pas, qu'on ait à
19 faire cet exercice-là.

20 Q. **[31]** D'accord. À combien quantifiez-vous maintenant
21 le coût additionnel des achats de décembre et mars
22 pour les scénarios 1 et 2. En dollars ou en
23 pourcentage ou en valeur absolue. Pour comprendre
24 le coût de ces deux mois-là versus les deux autres.

25

1 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

2 R. Au niveau de la valeur des mois de décembre et
3 mars, c'est un exercice... c'est pas un exercice
4 premièrement qu'Énergir a fait. Compte tenu de la
5 méthode, on applique, on va chercher ces quatre
6 mois-là. Mais cette valeur-là, c'est une valeur qui
7 évolue dans le temps en fonction des conditions de
8 marché. Donc, comme c'est un exercice qu'on n'a pas
9 fait puis qu'on ne va pas les isoler séparément
10 parce qu'on veut s'assurer de la sécurité
11 d'approvisionnement, on n'est pas en mesure
12 aujourd'hui de donner cette information-là.

13 Q. **[32]** Juste un instant s'il vous plaît. Sans en
14 parler en dollars, là, comme je suggérais la
15 possibilité d'avoir un ordre de grandeur en
16 pourcentage, là, dans le fond, du coût de ces deux
17 mois-là, soit de décembre et mars, vous n'avez
18 pas... cet exercice-là, vous n'êtes pas capable...
19 est-ce qu'on... est-ce que je prends pour acquis
20 que c'est cinquante pour cent (50 %) tout
21 simplement? Ou bien vous avez d'autres données qui
22 permettent de dire autre chose que le coût à
23 cinquante pour cent (50 %), dans le fond. Comme il
24 y a quatre mois, là, donc on en prend juste deux,
25 là, est-ce que c'est cinquante pour cent (50 %) ou,

1 dans le fond, autre chose?

2 Me VINCENT LOCAS :

3 Monsieur le Président, si vous me permettez, je
4 pense que les témoins ont répondu que c'est pas un
5 exercice qu'Énergir fait. Ils ont répondu à deux
6 questions déjà sur ce... sur ce thème-là, avec un
7 degré de précision qu'ils pouvaient donner dans les
8 circonstances, sachant qu'ils n'ont pas cette...
9 ces informations. Donc, je prierais peut-être mon
10 confrère de passer à une autre ligne de questions
11 parce que la réponse risque d'être exactement la
12 même : on ne le fait pas.

13 Me STEVE CADRIN :

14 Monsieur le Président, j'ai demandé un ordre de
15 grandeur plutôt qu'un chiffre précis. La réponse
16 était : « On n'a pas analysé en dollars ». Je
17 demande si on peut avoir un exercice en
18 pourcentage. Je ne comprends pas l'objection de mon
19 confrère, là. Si les témoins ne sont pas capables
20 de répondre à la question, ils le diront. Je ne
21 pense pas d'avoir abusé de la quantité de questions
22 sur ce sujet-là. Et je pense qu'un ordre de
23 grandeur, avec l'expérience de ces témoins-là, le
24 nombre d'années qu'ils font ça et évidemment
25 l'engagement de ces quatre mois-là à chaque... à

1 chaque fois, ils sont certainement capables de
2 fournir un niveau de précision en termes de
3 pourcentage ou d'ordre de grandeur. Je dis ça avec
4 respect, là, je ne vois pas pourquoi maître Locas
5 s'objecte à ce genre de question-là.

6 LE PRÉSIDENT :

7 Maître Locas, la question est différente. Donc, si
8 les témoins n'ont pas de réponse, ils n'ont qu'à
9 répondre : nous n'avons pas de réponse.

10 Tout à l'heure, c'était en dollars,
11 maintenant, c'est en pourcentage, alors, je ne veux
12 pas vous mettre les réponses dans la bouche, là.

13 Me VINCENT LOCAS :

14 Je vais laisser les témoins répondre.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui, s'ils n'ont pas la réponse, ils n'ont pas de
17 réponse.

18 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

19 On n'a pas cette réponse-là. C'est un exercice, en
20 réalité cette valeur-là, ça dépend toujours on la
21 regarde comment. Est-ce qu'on la regarde en mode
22 prospectif ou rétrospectif. Si vous me demandez
23 aujourd'hui pour les quatre prochains mois, ça va
24 être une chose. Si vous me redemandez dans six
25 mois, ce que ça valait rétrospectivement, ça va

1 être une valeur différente, puis c'est un exercice
2 qu'on n'a pas fait.

3 Me STEVE CADRIN :

4 Q. **[33]** Et je comprends que c'est un exercice que vous
5 ne faites jamais, même en rétrospection dans le
6 fond, voir si effectivement le coût que ça a
7 engendré, de réserver ces mois de décembre... pas
8 de réserver mais de mettre à votre prévision les
9 mois de décembre et de mars, le coût, est-ce que ça
10 en vaut la chandelle? Vous ne faites pas cet
11 exercice-là, même a posteriori, d'une certaine
12 façon? Ce que j'en comprends de votre réponse, là,
13 vous ne le regardez pas du tout, dans le fond?

14 R. En fait, la valeur, ça valait le coup parce que
15 l'objectif, c'est d'assurer la sécurité de
16 l'approvisionnement, puis on choisit les meilleurs
17 outils pour répondre à cette sécurité-là.

18 Q. **[34]** D'accord. Donc, la réponse, c'est non, vous ne
19 regardez pas le coût de l'utilisation, même en
20 rétrospection?

21 R. La réalité est, on regarde le coût, bien sûr, pour
22 choisir le bon outil puis s'assurer de prendre les
23 meilleurs outils puis d'année en année, s'améliorer
24 s'il y a des trucs à faire, mais on n'a pas de...
25 c'est au niveau de l'utilisation comme la météo

1 peut changer, la consommation de la clientèle peut
2 changer. On ne fait pas une analyse basée sur son
3 utilisation.

4 Q. [35] D'accord. Merci. Toujours sur le même document
5 puis à la même page, là, où nous sommes
6 actuellement au scénario numéro 3, là, dans le
7 fond, qui est en bas et qui a une partie caviardée.

8 Alors pour le scénario 3 de la référence
9 (ii), nous c'est la question 8.3, là, qui
10 s'intéressait à ce scénario-là. Vous n'avez pas
11 besoin de vous y rendre, madame la greffière peut
12 en faire la lecture pour garder le scénario devant
13 nous, là, bien sûr, pour qu'on puisse voir de quoi
14 on parle. Alors :

15 Veuillez justifier, avec chiffres à
16 l'appui, le choix d'une disponibilité
17 de cinq jours pour l'outil de pointe?

18 Alors, la réponse que vous aviez fournie, je vous
19 la lis :

20 Énergir considère que la disponibilité
21 de l'outil pour trois jours de pointe
22 est suffisant. Cependant, comme
23 énergir doit placer ses nominations la
24 journée précédente, il se pourrait que
25 le service soit nommé lors d'une

1 journée où cela n'était pas requis a
2 posteriori.

3 Ainsi, Énergir considère qu'une
4 disponibilité de cinq jours devrait
5 permettre une utilisation potentielle
6 sur trois journées différentes en
7 cours d'hiver.

8 Alors, la première question est la suivante, en
9 suivi, là, c'est la réponse que vous nous avez
10 fournie. Sur quelle base avez-vous déterminé la
11 valeur de trois jours pour le scénario 3, tel
12 qu'expliqué dans l'extrait? Avez-vous fait une
13 analyse qui serait disponible pour les fins de nous
14 expliquer cet exercice et le résultat surtout de
15 trois jours? Votre micro n'est pas ouvert, je ne
16 sais pas si, je pensais que vous parliez.

17 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

18 R. Pour être franc, on n'a pas fait une étude
19 exhaustive de calcul mathématique précis pour
20 arriver à cette réponse-là, basé sur notre
21 expérience aux approvisionnements gaziers On se
22 sentait à l'aise avec trois jours, d'autant plus
23 que la probabilité d'occurrence de trois journées
24 de pointe, lors d'un même hiver, probablement qu'on
25 peut conclure qu'elle est assez faible, auquel on a

1 rajouté deux jours, ce qui nous semblait suffisant,
2 là, pour couvrir les besoins opérationnels dont on
3 a fait référence, lors de notre présentation et
4 dont vous avez aussi mentionné dans notre réponse à
5 votre demande de renseignements.

6 Q. [36] Donc, je comprends qu'effectivement, vous
7 n'avez pas d'analyse, là, pour nous soumettre ça.
8 C'est plus sur une base opérationnelle, si j'ai
9 bien compris votre réponse, c'est exact?

10 R. Oui, effectivement, c'est ça.

11 Q. [37] Puis je comprends que quand vous nous parlez
12 de cinq jours, bien, c'est la même réponse, dans le
13 fond, vous n'avez pas plus fait d'analyse pour le
14 cinq jours, c'est encore une fois une espèce
15 d'ajout, de souplesse opérationnelle que vous vous
16 donnez, en montant de trois à cinq jours?

17 R. Bien, c'est quand même basé sur quelque chose là.
18 Il y a un autre phénomène semblable qui se produit
19 au niveau des approvisionnements gaziers avec la
20 clientèle interruptible. C'est la même chose qui se
21 passe là. Les clients interruptibles doivent être
22 interrompus vingt-quatre heures (24 h) d'avance et
23 il arrive qu'Énergir interrompt d'avance un client
24 ou une catégorie de clients en particulier, parce
25 qu'elle veut s'assurer qu'elle aura assez

1 d'approvisionnement pour la journée du lendemain.

2 Ça fait qu'on a déjà une expérience, à
3 savoir, qu'on a besoin d'un certain nombre de
4 journées qui vont être là pour ainsi dire brûlées.
5 Donc, utilisées en prévision, mais qu'au réel, une
6 fois qu'on constate la journée, si on avait connu
7 le réel à l'avance, il n'y aurait peut-être pas été
8 utilisé. Ça fait qu'on a quand même... On s'est
9 quand même basés sur une certaine expérience de la
10 planification des outils qu'Énergir possède.

11 Q. [38] D'accord. C'est peut-être un peu similaire à
12 la question que j'avais posée tout à l'heure donc
13 pour les scénarios 1 et 2 là.

14 À combien quantifiez-vous le coût
15 additionnel du choix d'une disponibilité de cinq
16 jours, par exemple, au lieu de trois jours là pour
17 le scénario 3 là, puis je peux suggérer pour
18 préserver la confidentialité des informations de
19 peut-être le présenter en pourcentage, quel est le
20 pourcentage de coûts additionnels que ça représente
21 de prendre 5 plutôt que 3 au-delà du choix de 3 et
22 de 5 là, mais la différence entre les deux?

23 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

24 R. Dans le cas de cet outil-là c'est différent des
25 autres outils. Cet outil-là, la différence de coût

1 compte tenu de la prime variable est nulle ou
2 pratiquement nulle entre le trois jours et le cinq
3 jours. La prime variable va être, par exemple, si
4 on dit cinq jours plutôt que trois, on va avoir
5 soixante-six pour cent (66 %) de prime variable de
6 plus, mais au niveau de la prime fixe c'est
7 similaire.

8 Q. **[39]** Je n'ai pas compris la fin de votre mot. Je
9 m'excuse. C'est?

10 R. C'est similaire.

11 Q. **[40]** O.K. Merci.

12 R. Pas de problèmes.

13 Q. **[41]** Alors, j'aimerais maintenant aller à la page
14 11, toujours de notre demande de renseignements, la
15 pièce B-0128 à la réponse 7.1. Merci, Madame la
16 Greffière.

17 Alors, la demande 7.1 dont je veux vous
18 faire la lecture est la suivante :

19 Veuillez décrire la méthode utilisée
20 par Énergir pour optimiser les coûts
21 totaux d'approvisionnement comme
22 indiqué à la référence. Veuillez
23 notamment indiquer les modèles et
24 méthodes mathématiques utilisés, les
25 intrants, les paramètres et les

1 contraintes prises en compte et les
2 divers horizons considérés.

3 La réponse fournit une liste d'intrants et de
4 contraintes en ce qui a trait aux modèles et
5 méthodes mathématiques utilisés là. Je vous fais
6 grâce de la réponse là.

7 La réponse mentionne le modèle du plan
8 d'approvisionnement comme étant un élément là. Je
9 ne vous ferai pas toute la lecture là, mais on
10 parle de ce modèle du plan d'approvisionnement.

11 Pouvez-vous élaborer un peu plus sur ce
12 modèle du plan d'approvisionnement. Par exemple,
13 est-ce qu'il utilise des techniques d'optimisation
14 mathématiques. C'est un exemple là pour pouvoir
15 mieux comprendre ce que c'est modèle.

16 On le voit là. Vous le voyez juste avant la
17 série d'énumérés là. D'énumérations là. Modèle du
18 plan d'approvisionnement inclut les variables
19 suivantes en intrants deux points, puis on voit
20 l'énumération là.

21 Alors, je vous laisse peut-être élaborer
22 davantage sur ce modèle.

23 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

24 R. Dans un premier temps, quand j'entends le mot
25 « modèle mathématique » c'est... Il y a un certain

1 flou là. Je... Il faudrait peut-être préciser ce
2 que c'est qu'un « modèle mathématique », alors, je
3 vais vous résumer là ce qu'Énergir fait en ce
4 qu'Énergir utilise comme étant le modèle, puis
5 c'est quoi le plan d'approvisionnement là.

6 Bien, le plan d'approvisionnement, ce qu'il
7 sert à faire c'est de définir à quel niveau, un
8 premièrement, la sécurité d'approvisionnement est
9 atteinte. Donc, on va calculer les besoins en
10 journées de point, on va calculer les besoins pour
11 ce qu'on appelle « l'hiver extrême » ou le besoin
12 d'espace. Là, ça va venir définir des balises, donc
13 des débits d'approvisionnement qui seront requis
14 pour répondre à la demande.

15 Et, puis, on va faire, comme vous l'avez
16 vu, un petit peu, dans le tableau, la liste de tous
17 les outils qu'Énergir a à sa disposition pour
18 répondre à cette demande-là. Et le plan
19 d'approvisionnement va les ordonnancer dans...
20 c'est-à-dire, en faire l'utilisation séquentielle,
21 dans l'ordre où c'est le plus économique de le
22 faire.

23 Et, là, ici, on se retrouve avec l'ensemble
24 des outils, pour répondre à la demande, qui sont
25 ordonnancés et on va recevoir une prévision de la

1 demande des gens qui sont à la prévision de la
2 demande, ici, chez Énergir, pour lesquels on va
3 venir simuler chacune des journées en fonction de
4 degrés/jour, soit normaux, soit d'un hiver extrême.

5 L'utilisation séquentielle des outils
6 d'approvisionnement pour répondre à la demande
7 quotidienne, à chacun des jours. Et on va calculer
8 le coût de l'utilisation de ces outils-là. S'il
9 nous manque des outils d'approvisionnement. Donc,
10 s'il y a un déficit. Ou s'il y a des outils
11 d'approvisionnement excédentaires qui proviennent
12 de contrats d'approvisionnement passés, Énergir va
13 les optimiser, elle va en prévoir... donc, en
14 prévoir soit l'achat ou la revente, dans le cadre
15 du plan d'approvisionnement déposé dans le cadre de
16 la Cause tarifaire.

17 Donc, le modèle du plan
18 d'approvisionnement, c'est celui-là. Ça tient
19 compte, dans le fond, de tous les intrants que vous
20 voyez en demande de renseignement, qui sont
21 principalement les contrats qui sont déjà conclus
22 par Énergir et qui vont avoir effet dans les quatre
23 prochaines années. Et les contrats futurs
24 qu'Énergir va avoir à sa disposition pour pouvoir
25 répondre à la demande.

1 Q. **[42]** Juste un instant, s'il vous plaît. Peut-être
2 en complément sur ce que vous mentionnez là. Si on
3 parle plus spécifiquement du service d'équilibrage,
4 est-ce que vous utilisez des techniques
5 d'optimisation mathématiques? Exemple : la
6 programmation linéaire? Pour vous donner un exemple
7 plus technique là.

8 R. Juste, peut-être... juste préciser... Le service
9 d'équilibrage, en soi, c'est un principe qui est
10 tarifaire. En termes d'outils d'approvisionnement,
11 on va parler des capacités d'entreposage.
12 Précisément, j'imagine que c'est de ça que... c'est
13 sur ce sujet-là que porte la question?

14 Q. **[43]** Oui.

15 R. Parfait. Alors, pour le moment, du moins, Énergir
16 suit une stratégie plutôt systématique de sa
17 capacité, de ses retraits et des injections aux
18 sites d'entreposage. Comme elle le démontre à
19 chaque année, lors du rapport annuel, pour lequel
20 la Régie demande à ce qu'une pièce soit déposée sur
21 le suivi d'une stratégie qui a été adoptée il y a
22 quelques années. Là, je ne m'en souviens pas
23 précisément.

24 Q. **[44]** Merci pour votre réponse. On avait une
25 question qui avait été transférée vers vous

1 relativement... qui a été posée au président,
2 monsieur Lachance, en début d'audience. C'était
3 simplement... bien, je peux vous relire. En fait,
4 c'était en lien avec une réponse à la demande de
5 renseignement de l'AHQ-ARQ. Donc, on reviendrait
6 dans le document B-0128, maintenant à la page 29 et
7 30. Je ne sais pas si vous étiez au courant de
8 cette question-là d'avance. J'espère qu'on vous l'a
9 dit, qu'on a été gentil pour vous préparer. Alors,
10 je dis ça avec un clin d'oeil pour monsieur le
11 président d'Énergir. Alors, on vous mentionne tout
12 simplement, ici :

13 Veillez indiquer quand Énergir
14 prévoit traiter de la mise en place
15 des indicateurs dont il est question à
16 la référence.

17 Alors, dans la réponse que vous avez fournie là, on
18 voit, dans sa correspondance B-0011, dans le
19 dossier R-3993-2016, datée du huit (8) février deux
20 mille dix-huit (2018) par laquelle elle demandait à
21 la Régie la fermeture du dossier en question là,
22 Énergir mentionnait :

23 Énergir demande respectueusement à la
24 Régie de fermer le présent dossier, le
25 tout sous réserve de son droit de la

1 saisir à nouveau de cette question en
2 temps opportun.

3 On avait posé la question au président qui n'avait
4 pas la réponse à cette question-là : Qu'est-ce que
5 ça veut dire « en temps opportun »? Qu'est-ce qui
6 va devenir opportun là? Quels sont les critères
7 pour que ça soit opportun d'en reparler alors qu'on
8 a cessé d'en parler le huit (8) février deux mille
9 dix-huit (2018) ou autour de?

10 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

11 R. Il y a une longue histoire, dans ce dossier-là. On
12 peut, peut-être, y aller très rapidement là, mais
13 quand Énergir aura révisé son mécanisme incitatif à
14 l'horizon deux mille treize, deux mille quatorze
15 (2013-2014), ça incluait autant la distribution que
16 le transport, tout ce qui est approvisionnement
17 gazier. Et la Régie avait séparé le dossier en deux
18 étapes, donc c'est-à-dire mécanisme incitatif en
19 distribution et en parallèle il y avait eu aussi
20 tout regarder un mécanisme incitatif, si on peut
21 l'appeler comme ça, au niveau des
22 approvisionnements gaziers.

23 C'est un dossier très complexe. Il y a eu
24 deux dossiers, deux preuves qui ont été déposées
25 devant la Régie de l'énergie.

1 Donc, dans un premier temps, on a déposé un
2 indicateur d'approvisionnements gaziers. La Régie
3 l'a refusé. Elle a rendu une décision avec quand
4 même plusieurs éléments qu'elle considérait
5 important d'analyser puis d'inclure dans ce type
6 d'indicateur-là à venir. Énergir s'est fait
7 accompagner d'un expert, est revenue avec une
8 deuxième proposition. Ce n'était pas nécessairement
9 une proposition formelle déposée, c'était via un
10 processus. Il y a des rencontres préparatoires, des
11 discussions avec la Régie. Et cet indicateur-là
12 aussi était différent. Et la Régie a manifesté
13 aussi le fait que ce n'était pas quelque chose qui
14 était suffisant pour elle. Donc, dans ce contexte-
15 là, Énergir a décidé de, effectivement ce que vous
16 voyez, retirer ce dossier, et revenir au moment
17 opportun.

18 Il y avait aussi un contexte où est-ce
19 qu'il y avait plusieurs dossiers réglementaires qui
20 étaient devant le régulateur, ne serait-ce que le
21 dossier du GNR, puis c'est encore vrai aujourd'hui,
22 la vision tarifaire. Donc, la cour était pleine,
23 autant chez Énergir qu'à la Régie à l'époque. Donc,
24 on a effectivement fait le choix de mettre ce
25 dossier-là en suspens.

1 Cela dit, ce n'est pas parce qu'on n'a pas
2 d'indicateur des approvisionnements gaziers qu'il
3 n'y a pas une reddition de compte devant la Régie.
4 Comme on discute ce matin, la Régie doit approuver
5 un plan d'approvisionnement selon des méthodes
6 établies. On a aussi toute la reddition de compte
7 au rapport annuel où est qu'Énergir doit justifier
8 l'ensemble de ses actions qu'elle a posées durant
9 l'année. On a aussi une forme d'incitatif. C'est-à-
10 dire au niveau des approvisionnements, il y a une
11 bonification sur certaines transactions
12 financières. Donc, Énergir est incitée aussi à
13 poser certains gestes.

14 Pour ce qui du moment opportun, je vous
15 dirais qu'à cette étape-ci, c'est quand même
16 difficile pour nous de mettre une date précise. Je
17 vous dirais que, au plus tôt, on verrait ça pour le
18 dossier tarifaire deux mille vingt-deux , deux
19 mille vingt-trois (2022-2023), c'est-à-dire au
20 sortir de l'allégement réglementaire qui avait été
21 approuvé pour trois ans. Évidemment, il va falloir
22 qu'Énergir revienne avec un nouveau cadre
23 réglementaire pour la suite, donc pour les années
24 deux mille vingt-trois (2023) et suivantes.

25 Et on pourrait très bien penser qu'à

1 l'intérieur de ce nouveau cadre réglementaire-là,
2 qui, oui, toucherait aussi la distribution, mais
3 pourrait aussi viser tous les outils
4 d'approvisionnement, ça pourrait être, je vous
5 dirais, une tribune intéressante pour rediscuter
6 d'indicateurs d'approvisionnement.

7 Cela dit, il reste beaucoup de travail à
8 faire à l'interne. Comme je disais à mes collègues
9 ce matin, on a déjà deux prises au bâton,
10 j'aimerais ça ne pas me faire retirer une troisième
11 fois au bâton. Donc, ce serait le fun de revenir
12 avec quelque chose qui permettrait de répondre à
13 nos besoins chez le distributeur, répondre aux
14 besoins des clients puis aussi répondre aux
15 préoccupations de la Régie.

16 Donc, nous, on pense que c'est quelque
17 chose qui est complexe. Ça demande beaucoup de
18 travail pour nous. Il y a d'autres dossiers qui
19 sont quand même très prioritaires, ne serait-ce que
20 le GNR. Donc, au plus tôt, on pourrait penser, ça
21 pourrait être pour le dossier tarifaire deux mille
22 vingt-deux, deux mille vingt-trois (2022-2023).

23 Q. [45] Et sans trop faire d'allégorie sur le base-
24 ball, mais vous avez droit autant de fausses balles
25 que vous voulez. C'est juste qu'il faut toucher la

1 balle au moins à un. Un bon côté du base-ball
2 justement parce que, effectivement, on parle d'un
3 exercice qui s'est fait dans un dossier deux mille
4 seize (2016), 3993, une décision d'y mettre un
5 terme en février deux mille dix-huit (2018) pour
6 des raisons que vous exposez, là, parce que vous
7 avez passé une prise qui venait de passer devant
8 vous sur... Donc, la prochaine étape, oui,
9 effectivement, je suis d'accord avec vous que ça va
10 prendre un certain temps pour avoir un exercice
11 pour ne pas se faire retirer sur trois prises. On
12 est d'accord. Mais au-delà de ça, je comprends
13 qu'il faut aussi prévoir que ça ne va peut-être pas
14 prendre cinq minutes, ceci étant dit. Donc, je
15 comprends que, au-delà d'une belle présentation, ou
16 d'une présentation d'indicateurs robustes de votre
17 côté qui sont susceptibles d'être approuvés, il
18 faut présumer tout de suite qu'il y aura besoin de
19 les regarder, peut-être de les améliorer, les
20 modifier ou de prendre en compte ce que la Régie
21 vous dira en termes de commentaires. Là, je vous
22 entends parler de deux mille vingt-trois (2023).

23 Donc, je comprends qu'on entendrait parler
24 de ça dans le cadre d'une cause tarifaire en deux
25 mille vingt-trois (2023), avec un exercice qui va

1 peut-être prendre un an, peut-être deux ans. En
2 tout cas, si on se fie sur le dossier 3993, on
3 parle de deux ans.

4 Alors, on est préoccupé, un peu, par la
5 vitesse à laquelle vous voulez réapporter cette
6 discussion-là d'indicateurs. Et ce que je
7 comprends, c'est parce que vous avez d'autres
8 dossiers qui vous préoccupent plus, à ce stade-ci.

9 Si j'ai bien compris l'explication là,
10 c'est la raison pour laquelle on n'a pas
11 d'indicateurs présentés par vous, dans cette
12 présente cause tarifaire ou dans la prochaine.

13 Alors, comment le verriez-vous, dans ce
14 contexte-là? Des rencontres de travail? Ou des
15 discussions en amont? Pour qu'on puisse avancer avec
16 un échéancier puis un calendrier qui va nous
17 permettre d'être performants, si je peux me
18 permettre l'expression là, et de frapper la balle
19 et ne pas avoir une troisième prise en deux mille
20 vingt-trois (2023), si jamais on doit aller
21 jusqu'en deux mille vingt-trois (2023). Quel
22 processus là, qui pourrait peut-être mettre à
23 profit par les intervenants et la Régie là, qui
24 pourrait être enclenchée dès à présent avec un
25 échéancier. Est-ce que vous êtes ouvert à cette

1 discussion-là? Avec séances de travail et autres?

2 R. Dès à présent, non. Énergir n'est pas prêt à
3 entamer une nouvelle ronde de discussions avec les
4 intervenants ou la Régie sur le sujet des
5 indicateurs d'approvisionnement gazier. Je vous
6 dirais que le plus tôt qu'on voyait, ce n'était pas
7 une application en deux mille vingt-deux, deux
8 mille vingt-trois (2022-2023).

9 Évidemment, comme pour un taux de
10 rendement... on en a parlé hier avec monsieur
11 Lachance, comme avec un nouveau cadre
12 réglementaire, un nouveau mécanisme incitatif en
13 distribution. Bien, c'est sûr, que si c'est une
14 application pour deux mille vingt-trois (2023),
15 bien il faut en discuter quelques mois d'avance là,
16 évidemment.

17 Donc... mais pour l'instant, on n'est pas
18 prêt à avoir des discussions au niveau d'un
19 indicateur approvisionnement qui serait des
20 discussions constructives, dans les prochains mois.

21 Q. **[46]** Donc, en résumé, on doit attendre votre
22 application, comme vous l'avez dit. Donc, votre
23 demande tarifaire deux mille vingt-deux, deux mille
24 vingt-trois (2022-2023), et le résultat de votre
25 exercice? Il n'y aura pas de travail en amont qui

1 va être fait avec les intervenants, avec la Régie,
2 sur cette question-là? Vous n'en proposez pas là?
3 Ou... vous avez dit : « Pas tout de suite » là.
4 Mais, « pas tout de suite », vous n'en parlez pas
5 pour la semaine prochaine là, vous en parlez, peut-
6 être, pour les années à venir là?

7 R. Bien, t'sais, c'est parce que je n'ai pas de date à
8 vous donner, aujourd'hui, sur le moment qu'Énergir
9 sera prêt à discuter avec les intervenants et,
10 éventuellement la Régie.

11 Par contre, on a un processus avec les
12 intervenants qui est le PCR, qui est un processus
13 de consultation réglementaire. Donc, évidemment,
14 dans ce processus-là, Énergir peut amener... Et on
15 a amené, dans les dernières années, des sujets,
16 avant les dépôts à la Régie pour pouvoir aller
17 tester un petit peu le point de vue des différentes
18 parties prenantes.

19 Et, dans ce cadre-là, effectivement, ça
20 pourrait être une tribune qui soit utilisée pour
21 Énergir. Je vous dirais qu'à chaque PCR, on regarde
22 quels sujets pourraient être à l'ordre du jour.
23 Mais, évidemment, comme je vous le dis, le sujet de
24 l'indicateur appro, on n'est pas prêt à aller
25 discuter de ça avec les intervenants ni même dans

1 un PCR à court terme.

2 Maintenant, dans combien de temps on sera
3 prêt? Pour l'instant, je n'ai malheureusement pas
4 la réponse. Il reste beaucoup de travail à faire à
5 l'interne. Comme je vous le dis, c'est un sujet qui
6 est très complexe, puis on se retrouve souvent dans
7 une situation... Si on pense au premier indicateur
8 qu'on a déposé devant la Régie, c'est un indicateur
9 global. On aime ça avoir un indicateur global pour
10 voir la performance de l'ensemble des outils
11 d'approvisionnement, mais c'est complexe.

12 Ça fait que, là, on se retrouve dans une
13 situation où est-ce qu'on dit : O.K., bien, on va
14 revenir avec des indicateurs, peut-être, plus
15 ciblés. Puis, là... bien, là... le désavantage des
16 indicateurs ciblés, c'est qu'il peut y avoir des
17 échappatoires. C'est-à-dire que tu peux regarder
18 certains indicateurs, mais là on peut transférer
19 des coûts entre les services, les différents
20 outils.

21 Puis, là, bien, ça ne rassure pas
22 nécessairement les gens à savoir est-ce que ces
23 indicateurs-là sont vraiment bien représentatifs?
24 Est-ce qu'ils incitent les bons comportements pour
25 l'ensemble des coûts d'approvisionnement?

1 Donc, c'est quelque chose qui est très
2 complexe. D'ailleurs, dans votre mémoire, vous
3 faisiez référence, ou en DDR ou dans votre mémoire
4 là, vous faisiez référence à Hydro-Québec qui...

5 Évidemment, on est allé voir là. Vous
6 parliez qu'Hydro-Québec refaisait un plan
7 d'approvisionnement ou un espèce d'indicateur, en
8 fin d'année. Donc, dans un processus, ça nous
9 intéresse actuellement. On est allé voir, un petit
10 peu, la bête chez Hydro-Québec, et on constate
11 qu'ils sont dans la même situation que nous là.

12 C'est quelque chose qui est assez complexe.
13 Ils ont déposé un dossier devant la Régie. La Régie
14 dit que c'était bien, mais que ce n'était pas
15 suffisant, que les hypothèses ne permettaient pas
16 d'évaluer la performance du plan
17 d'approvisionnement. Donc, on voit quand même
18 qu'autant chez nous, puis on semble... on n'a pas
19 été évaluer cent pour cent (100 %) du dossier chez
20 Hydro-Québec, on est allés regarder un petit peu ce
21 qui s'est passé, mais c'est pas simple. Donc, c'est
22 pas simple chez nous puis ça ne semble pas plus
23 simple chez les autres.

24 Est-ce qu'on va y arriver? Est-ce qu'on est
25 capable de trouver quelque chose? On pense que oui,

1 terme et avec prudence.

2 Est-ce que vous avez évalué quelle est cette
3 limite? Quand vous dites que c'est limité. Et
4 quelle est-elle, cette limite, dans les faits?

5 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

6 R. Bien ici le « limité » est... fait référence au
7 fait que la possibilité puis la capacité de pouvoir
8 intégrer des outils de pointe, elle est limitée par
9 le profil de consommation de la clientèle qui, lui,
10 varie année après année. Donc, c'est dans ce sens-
11 là. Ici, c'est pas nécessairement une référence à
12 une année précise ou à un calcul précis, là, c'est
13 vraiment de dire qu'on ne peut pas en prendre comme
14 on veut sur une année donnée. Ça fait qu'il n'y a
15 pas... je ne peux pas vous donner un chiffre ou un
16 calcul exact, là, parce que c'est pas... c'est pas
17 spécifique à une année ou à un moment. C'est plus
18 un concept qu'on explique ici.

19 Q. **[49]** En lien avec le profil, là, de consommation,
20 c'est ça.

21 R. Oui, c'est bien ça.

22 Q. **[50]** O.K. Toujours dans cette diapositive-là, le
23 premier point, vous dites :

24 Ainsi, l'ajout de capacités en

25 « service... »

1 Excusez-moi. Ici, l'ajout... Attendez, excusez-moi,
2 je... O.K. Excusez-moi. Donc :

3 Cet ordonnancement a pour effet
4 d'augmenter l'utilisation de la
5 vaporisation même si l'hiver est
6 normal et augmente donc l'effritement
7 de l'inventaire de GNL.

8 Peut-être juste nous rappeler la notion
9 d'effritement, dans un premier temps, pour nous
10 rafraîchir la mémoire, qu'est-ce que c'est?

11 R. Bien l'effritement ça fait référence au fait que la
12 quantité de gaz naturel liquide à l'usine LSR est
13 limitée. Donc, à chaque fois qu'on utilise la
14 quantité... une quantité de GNL à l'usine LSR, bien
15 il en reste moins. Et à un certain moment dans un
16 hiver, l'usine LSR peut vaporiser jusqu'à deux cent
17 mille gigajoules/jour (200 000 GJ/jour), là, pour
18 répondre à la pointe. Mais elle peut le faire
19 seulement que s'il reste du GNL dans l'inventaire.
20 L'effritement fait référence au fait que la
21 capacité de vaporisation va un jour tomber à zéro,
22 si jamais il ne reste plus d'inventaire dans...
23 s'il ne reste plus de GNL dans l'inventaire de
24 l'usine LSR.

25 Q. [51] O.K. Donc, l'effritement c'est pas de la

1 vaporisation, c'est que pour... s'il y a trop de
2 vaporisation... comment dire, l'effri... comment
3 dire... ça cause une réduction donc des quantités
4 et cet effritement-là met en péril la vaporisation.
5 C'est une façon correcte de le dire?

6 R. Bien au global, là, ce qu'on veut dire ici, là, ce
7 que veut dire cette phrase-là, je vais revenir à ce
8 qu'elle signifie, ça signifie qu'en ordonnançant le
9 service de pointe après la vaporisation, ça fait en
10 sorte qu'on va utiliser plus souvent le GNL
11 disponible à l'usine LSR, ce qui fait en sorte
12 qu'éventuellement vu qu'on utilise plus
13 d'inventaire, bien il va arriver un moment où on
14 est plus à risque qu'il en manque, dépendamment du
15 profil de consommation de la clientèle.

16 Q. **[52]** Donc, effritement égale gruger un peu
17 d'inventaire, c'est ça?

18 R. C'est pas mal ça, le concept ici, là, oui.

19 Q. **[53]** O.K. Donc, en lien avec cette affirmation-là,
20 Madame la Greffière, si vous voulez aller dans le
21 plan d'approvisionnement, là, dans le volet public,
22 c'est B-5, c'est à la page 131 de 144, c'est dans
23 l'annexe 10, il y a un tableau. Donc, c'est la page
24 131 qui est le plan, comme tel, en tableau, si on
25 veut, là. C'est bien 131? Je ne vois pas, là, mais

1 j'imagine que oui, parfait, O.K.

2 Bon, alors dans ce tableau-là, dans un
3 premier temps, il y a bien des questions, là, pour
4 valider, est-ce que vous pouvez nous confirmer que
5 dans le plan, tel que soumis, et qu'on voit
6 devant... qu'on a sous les yeux, là, il n'y a pas
7 d'effritement problématique de l'inventaire de GNL,
8 selon ce qui est soumis en ce moment?

9 R. Effectivement, dans le scénario de base pour
10 l'année 1 du plan d'approvisionnement, il n'y a pas
11 un effritement problématique de l'usine LSR.

12 Q. **[54]** Parfait. Est-ce que vous avez évalué quel
13 serait l'effritement si des quantités d'outils de
14 pointe, plus importantes, étaient contractées?

15 R. Non.

16 Q. **[55]** Pourquoi est-ce que vous n'avez pas fait ce
17 calcul?

18 R. Parce que ce n'était pas requis de le faire. Le
19 plan d'approvisionnement, nous avons constaté,
20 Énergir a constaté qu'à l'année 1 du plan
21 d'approvisionnement, il y avait un déficit
22 d'approvisionnement qui était envisagé, de l'ordre
23 de quarante point sept térajoules/jour (40,7 TJ/j)
24 et Énergir a comblé le déficit en faisant appel à
25 un service de pointe de l'ordre de quarante point

1 sept térajoules/jour (40,7 TJ/j) et, là, les
2 besoins d'approvisionnement ont été comblés à un
3 meilleur coût possible.

4 Q. **[56]** O.K. Est-ce que vous avez fait évaluer...
5 donc, votre position, ce que vous me dites, c'est
6 que le dix soixante-quatorze millions de mètres
7 cubes (21 074 Mm3), c'est la quantité optimale de
8 service de pointe à détenir? C'est ça finalement
9 que vous venez de me dire?

10 R. Bien, ce que je dis ici, c'est que c'est la
11 quantité qui était requise pour assurer la sécurité
12 d'approvisionnement de la clientèle.

13 Q. **[57]** O.K. Mais pour arriver à ce dix soixante-
14 quatorze (1 074)-là ou quarante et un (41),
15 quarante point quelque (40.) dans l'autre unité,
16 là, pour arriver à ces montants-là c'est une
17 soustraction ultime ou bien comment vous avez fait
18 pour arriver à ces quantités?

19 R. Bien, on a fait ce qu'on fait à chaque année, là,
20 essentiellement, c'est-à-dire qu'on regarde, on
21 calcule quel est le besoin de... pour assurer... le
22 besoin d'outils pour assurer la sécurité
23 d'approvisionnement. On fait le calcul de nos deux
24 balises. On regarde les besoins d'approvisionnement
25 pour combler la journée de pointe, pour combler ce

1 qu'on appelle l'hiver extrême ou l'espace, là et on
2 prend le plus élevé des deux et donc, on regarde
3 quel est le besoin d'approvisionnement, qu'est-ce
4 que ça nous donne, puis ensuite, on regarde
5 l'ensemble des outils d'approvisionnement qui sont
6 déjà dans les actifs d'Énergir.

7 Et s'il y a un espace entre les deux, bien,
8 on le comble avec l'outil qui est le plus optimal
9 pour la clientèle et dans le cadre du plan
10 d'approvisionnement qui a été soumis à la Régie,
11 l'outil a été identifié comme étant l'outil de
12 service de pointe.

13 Donc, ce n'est pas différent de ce qu'on
14 fait à chaque année, quand on constate un déficit
15 ou un excédent, bien, Énergir prévoit, dans son
16 plan d'approvisionnement, prendre les meilleures
17 décisions d'approvisionnement, au bénéfice de la
18 clientèle.

19 Q. **[58]** D'accord. Merci. Ça, on vient... gardez
20 cette... donc, on va revenir, si vous voulez, au
21 PowerPoint de ce matin, à la page 5.

22 Là, vous présentez, finalement, les
23 quantités relative au scénario de base pour vingt
24 vingt et un (2021) et le scénario défavorable,
25 selon les quantités de quarante et un

1 térajoules/jour (41 TJ/j) et treize térajoules/jour
2 (13 TJ/j). La question, c'est : pourquoi le niveau
3 optimal d'outils de pointe à détenir diminue-t-il
4 dans un scénario défavorable?

5 R. Euh, juste une question de précision, ce n'est pas
6 tellement qu'il diminue que le fait qu'il est moins
7 élevé, là. Je sais que peut sembler être la même
8 chose, là, mais dans les faits, c'est que, au
9 scénario défavorable, il y a tout de même un
10 déficit d'approvisionnement qui est anticipé. C'est
11 juste qu'il est moins élevé que dans le scénario de
12 base.

13 Q. **[59]** O.K. Mais, donc, ça veut dire que vous n'êtes
14 pas capable de confirmer que le niveau de service
15 de pointe est optimal en termes de minimisation des
16 coûts d'usine, c'est un peu ça que vous nous
17 dites...

18 R. Non, je n'ai pas l'impression d'avoir dit ça. Je
19 reviens à la réponse que j'ai donnée tantôt. Dans
20 un scénario favorable, le déficit
21 d'approvisionnement, il est de trois cent
22 cinquante-trois (353) 10(3)m(3) par jour. Et
23 Énergir applique la même stratégie
24 d'approvisionnement qu'au scénario de base, c'est-
25 à-dire qu'elle le comble par un service de pointe.

1 Q. [60] D'accord. Mais, moi donc, je reviens à ma
2 question. Si on revient, Madame la Greffière,
3 toujours au Plan d'approvisionnement, quelques
4 pages plus loin. On était à B-0005. À la page 135,
5 ce qui est l'annexe 12. Et, là, je ne vois pas très
6 bien, mais à la ligne 32... Je ne sais pas si tous,
7 on peut le voir, si on descend un peu. Parfait.
8 Dans le débit quotidien d'approvisionnement à la
9 ligne 32, c'est marqué, je pense, « maximum ». Je
10 n'ai pas mes lunettes grossissantes. Est-ce que
11 vous pouvez nous confirmer que le besoin de l'hiver
12 extrême, qu'on voit à la ligne 32, est influencé
13 par la quantité d'outils de pointe.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Ce serait la ligne 33, Maître Turmel? 32, c'est
16 besoin hiver extrême; 33, c'est maximum. Si vous
17 zoomez à droite sur votre tableau.

18 Me ANDRÉ TURMEL :

19 Excusez-moi! C'est 32. C'est bel et bien 32, oui.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc besoin hiver extrême.

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Exactement. Merci, Monsieur le Président.

24 Q. [61] Donc, la question, c'est si Énergir peut nous
25 confirmer que le besoin de l'hiver extrême,

1 effectivement la ligne 32, est influencé par la
2 quantité d'outils de pointe?

3 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

4 R. Oui, effectivement, c'est le cas.

5 Q. [62] D'accord. Et la question qui vient, c'est,
6 pourquoi ne pas contracter un service de pointe qui
7 amène le besoin de l'hiver extrême au niveau du
8 besoin de la journée de pointe?

9 R. Parce que dans le cadre du Plan
10 d'approvisionnement, on n'a pas besoin de le faire.
11 Au Plan d'approvisionnement, nous constatons un
12 déficit d'approvisionnement. Dans le cas du
13 scénario de base, il était de dix soixante-quatorze
14 (1074) 10(3)m(3). Comme on fait à chaque année, on
15 comble le déficit ou on va vendre les excédents en
16 utilisant la meilleure vente ou le meilleur achat
17 d'outils possible. Et, là, ça, ça va faire la base
18 du plan d'approvisionnement. Évidemment... Parce
19 que, par la suite, en plus, comme on discute depuis
20 tantôt, les chiffres vont bouger. Donc, avant
21 l'arrivée de l'hiver, il va se produire des choses,
22 la demande va avoir bougée, on va avoir un peu plus
23 de réel qui va rentrer. C'est à ce moment-là qu'on
24 va prendre la meilleure décision dans l'intérêt de
25 la clientèle.

1 Q. **[63]** Évidemment, vous avez à coeur que le plan
2 rencontre les exigences de la loi réglementaire, je
3 comprends. Mais comme vous dites, c'est un exercice
4 discrétionnaire d'un choix que vous faites à un
5 moment X des meilleurs outils à prendre, c'est un
6 peu ça que vous nous dites?

7 R. Bien, discrétionnaire, je ne sais pas si vous
8 employez la définition légale de ça, puis je ne
9 suis pas super à l'aise là-dedans. Mais une chose
10 est certaine, c'est que le plan
11 d'approvisionnement, c'est une chose, mais ce qui
12 va se passer au réel, donc à l'arrivée de l'hiver,
13 Énergir prend toujours une décision dans le
14 meilleur intérêt de la clientèle. Elle regarde
15 l'ensemble des outils qu'elle possède et va les
16 utiliser de la manière la plus efficiente possible,
17 ça, il n'y a aucun doute.

18 Q. **[64]** Parfait. Est-ce que vous pouvez nous confirmer
19 que le besoin de l'hiver extrême est évalué - qu'on
20 voit à la ligne 32 toujours - est évalué en prenant
21 en compte les réservations du client, des clients
22 GNL à l'usine LSR, du client GN GNL à l'usine LSR?

23 R. Oui, c'est vrai.

24 Q. **[65]** Oui. D'accord. Dernière question là-dessus.
25 Est-ce qu'il est possible de me confirmer que le

1 niveau d'outils de pointe contracté pourrait
2 influencer le besoin d'acquérir un outil de
3 maintien de la fiabilité?

4 R. À mon avis, ça dépend de plusieurs hypothèses dont
5 je ne peux pas confirmer qu'elles vont se produire
6 ou pas à ce moment-ci. Ça dépend du profil de
7 consommation de la clientèle, ça dépend de la
8 réservation de GN GNL. Donc, ça dépend d'un paquet
9 de facteurs qui me sont inconnus aujourd'hui, dont
10 je pourrais seulement avoir connaissance une fois
11 arrivé à l'entrée de l'hiver.

12 Q. **[66]** O.K. D'accord. Honnêtement, donc, je prends
13 pour acquis, Monsieur Tremblay, ça fait longtemps
14 qu'on se fréquentent sur ces points-là avec
15 monsieur Gosselin.

16 Vous avez pris connaissance de la preuve de
17 la FCEI?

18 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

19 R. Personnellement oui.

20 Q. **[67]** Oui O.K. Non. O.K. Parfait. Et je suis dans la
21 preuve caviardée en ce moment. Madame la Greffière,
22 si on veut la mettre dans la preuve caviardée dans
23 la preuve de la FCEI. Là c'est la pièce... C'est la
24 preuve amendée de la FCEI. Attendez un instant. Il
25 faut la mettre en ligne.

1 C'est la pièce preuve amendée. C'est
2 C-FCEI-0019. Donc, si vous voulez aller à la
3 page... Descendez à la page 3. Descendez encore,
4 oui. Voilà

5 Et vous avez vu que la question de
6 l'approvisionnement là, l'optimisation...
7 L'approvisionnement est un choix cette année que
8 FCEI a fait, sur lequel elle travaille et il faut
9 lire un peu ce qui est indiqué.

10 D'ailleurs, il faut lire un peu ce qu'il a
11 indiqué. D'ailleurs dans le présente dossier
12 (inaudible)...

13 VOIX NON IDENTIFIÉE :

14 C'est dur à comprendre.

15 Me ANDRÉ TURMEL :

16 Q. **[68]** ...de pointe pour une capacité totale de dix
17 soixante-quatorze (1074 Mm3) par jour c'est le plus
18 élevé que le (inaudible) engendré par le
19 (inaudible). C'est ça?

20 La FCEI est étonnée par l'affirmation selon
21 laquelle, je cite, « cherchait à contracter
22 davantage de capacité de pointe car la capacité
23 contractée s'avère suffisante pour combler un
24 déficit d'approvisionnement prévu pour vingt vingt
25 et un (2021) » et ça fait référence à votre preuve

1 là, la note de bas de page 2. B-0130 p. 2.

2 Et là donc le commentaire qu'on nous fait
3 c'est que ça semble suggérer qu'Énergir travaille
4 et on n'a pas (inaudible) la qualité du travail,
5 mais n'est pas proactif dans l'optimisation des
6 coûts du Plan, mais comme vous m'avez dit,
7 évidemment, vise à jouer défensif en termes...
8 (inaudible), mais comme on est encore dans la
9 saison du hockey, parlons de l'analogie des jeux
10 défensifs, ça vise plutôt simplement à combler le
11 besoin anticipé.

12 Alors, ça, c'est un peu le... Ce qui
13 turlupine je dirais...

14 LE STÉNOGRAPHE :

15 Maître Turmel, j'ai un problème de son avec vous.

16 Me ANDRÉ TURMEL :

17 Ceci étant dit,

18 Pardon?

19 LE STÉNOGRAPHE :

20 Je ne sais pas si pour les autres c'est la même
21 chose?

22 Me ANDRÉ TURMEL :

23 Pardon?

24 LE STÉNOGRAPHE :

25 J'ai un problème de son avec vous, Maître Turmel.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Problème technique. On entend le son en mode écho
3 ou en mode interrompu, Maître Turmel. Comme si vous
4 aviez parfois un...

5 Me ANDRÉ TURMEL :

6 Ah.

7 LE PRÉSIDENT :

8 O.K.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Alors, quand vous vous balancez, Maître Turmel. Ça
11 semble être le moment où ça se produit.

12 Me ANDRÉ TURMEL :

13 O.K. J'en prends bonne note, Maître Sicard. Je
14 confirme que je n'ai pas le hocquet, mais je vais
15 essayer de m'attacher une patte à ma chaise pour ne
16 pas bouger. Désolé.

17 Mais donc ceci étant dit, je viens de vous
18 lire les passages de la preuve là de la FCEI. Vous
19 convenez... Vous êtes d'accord et je pense qu'on
20 l'a dit que le plan d'approvisionnement doit
21 répondre aux besoins d'approvisionnement tout en
22 minimisant les coûts. Est-ce que vous êtes d'accord
23 avec cette affirmation-là? Répondre aux besoins et
24 minimiser les coûts. Est-ce que c'est acceptable
25 comme prémisse, Monsieur Tremblay?

1 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

2 R. La réponse à ça c'est dans les grandes lignes oui
3 là. Le plan d'approvisionnement et l'utilisation
4 des outils vise à assurer la sécurité
5 d'approvisionnement à un coût qui assure des tarifs
6 justes et raisonnables. Je pense qu'on peut
7 s'entendre là-dessus.

8 Q. [69] Bonne réponse. D'accord. Et donc s'il est
9 possible de réduire les coûts tout en répondant aux
10 besoins, puis on s'entend tous là-dessus, en
11 achetant de l'outil de pointe, mais aussi en
12 revendant du transport sur le marché secondaire,
13 donc j'ajoute là la notion de revente de transport
14 sur le marché secondaire, êtes-vous d'accord que ça
15 pourrait être fait ou que ça devrait être fait?

16 R. Bien, cette stratégie-là, ça s'inscrirait dans
17 l'ensemble d'un paquet d'autres stratégies
18 qu'Énergir peut et veut faire aussi au réel, je
19 dirais. Donc, quand arrivera le moment où on aura
20 une plus grande certitude sur la quantité d'outils
21 et le profil de la clientèle à l'arrivée l'hiver,
22 Énergir va procéder comme elle le fait à chaque
23 fois. C'est-à-dire qu'elle regarde l'ensemble des
24 outils qui sont disponibles, c'est quoi leur
25 valeur, puis elle va agir dans le meilleur intérêt

1 de la clientèle.

2 Donc, la proposition que vous soulevez
3 maintenant, ça en est une parmi d'autres qu'Énergir
4 va évaluer à l'arrivée de l'hiver, comme elle le
5 fait toujours d'ailleurs.

6 Q. [70] Oui. Et donc je comprends ce que vous me
7 dites. Évidemment, vous agissez en, je ne dirais
8 pas « en bon père de famille » comme on disait
9 avant, mais « en personne raisonnable ». Et la
10 suggestion que je vous fais, c'est que ça fait
11 partie du cadre, c'est à l'intérieur du cadre du
12 plausible et du réaliste là et faisable et
13 réalisable. C'est une question de, comment dire,
14 d'opportunité au moment où la question se pose?

15 R. Ce sera possiblement, à ce moment-là, effectivement
16 quelque chose qui peut se faire. Effectivement.
17 Oui.

18 Q. [71] D'accord. O.K. Et donc, la conséquence... une
19 dernière question là-dessus qu'on se posait.
20 Pourquoi vous avez donc... pourquoi vous avez
21 limité ou vous limitez les achats pour des services
22 de pointe au niveau requis, pour équilibrer le plan
23 plutôt que d'en acheter un peu plus et procéder à
24 de la revente de transport par la suite? C'est
25 quelque chose que vous avez déjà fait ou jamais?

1 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

2 R. Donc, si la question est de savoir si on a déjà
3 prévu du transport pour être, par exemple, sous
4 le besoin prévu à la cause tarifaire pour le
5 changer pendant un service, non. C'est pas quelque
6 chose qu'on fait. Énergir veut s'assurer, dans le
7 cadre de la cause tarifaire, d'avoir les outils
8 requis, donc la décision qui est prise avant, c'est
9 pour s'assurer de répondre aux outils requis dans
10 le cadre de la cause tarifaire.

11 Après ça, on passe à travers du processus.
12 Puis là quand on fait notre optimisation, je
13 dirais, avant l'année, de ce qu'on a discuté depuis
14 ce matin puis ce que notre collègue, madame
15 Dallaire a discuté hier aussi.

16 T'sais, cette optimisation-là, à ce moment-
17 là, on va prendre la meilleure décision. Puis ça
18 pourrait être toutes les différentes actions qu'on
19 a prises au courant des dernières années ou
20 d'autres actions avec d'autres services qu'on ne
21 connaît pas là parce qu'on regarde toutes les
22 options.

23 Q. [72] Donc, je retiens de ça que par le passé
24 récent, à tout le moins, à votre connaissance, vous
25 ne l'avez pas fait, mais que vous n'excluez pas

1 cette approche-là de procéder à la revente de
2 transport puisque... Et c'est pas... c'est pas un
3 moyen innovant, c'est un moyen connu d'Énergir là.

4 R. Pas dans le cadre de la cause. Mon point, c'était
5 qu'on est prêt à le faire quand on a une meilleure
6 idée, mais dans le cadre de la cause, basé sur...
7 T'sais, je ne prendrais pas cette décision-là un an
8 ou neuf mois avant de... avant que ce soit
9 nécessaire de la prendre la décision parce que ça
10 pourrait être imprudent.

11 Je pourrais me retrouver dans une situation
12 où je vends du transport et que je doive le
13 racheter quelques mois plus tard à une surprime
14 quelque chose part dans le marché, donc...

15 Q. [73] Je comprends. Oui. Je comprends. Non, je
16 sais... en fait, ce que vous dites, ça fait du
17 sens. Écoutez, je consulte mes messages, je pense
18 que ça fait le tour. Donc, je terminerai ici, sous
19 réserve que j'en aie oublié une, Monsieur le
20 Président, je vous demanderai votre indulgence.
21 Mais, je pense que ça fait le tour. Je vous
22 remercie.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Alors, merci, Maître Turmel. Il est maintenant dix
25 heures trente-huit (10 h 38). Nous allons prendre

1 quinze (15) minutes de pause, c'est-à-dire jusqu'à
2 cinquante-cinq (55). Alors, merci et on reprend
3 avec OC. Merci bien.

4 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

5

6 REPRISE DE L'AUDIENCE

7 (10 h 56)

8 LE PRÉSIDENT :

9 J'ai compris, Maître Turmel, que vous aviez une
10 question additionnelle que vous avez omise?

11 Me ANDRÉ TURMEL :

12 Oui. Avec votre permission, Monsieur le Président.

13 Merci. Ce sera très court.

14 Q. [74] J'avais omis de poser la question : Est-ce
15 qu'Énergir a une idée -si vous l'avez maintenant,
16 tant mieux, sinon on demandera un engagement- du
17 prix actuel du transport sur le marché secondaire?
18 Peut-être, Monsieur Tremblay, je ne sais pas si
19 vous avez ça.

20 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

21 R. Non, désolé, j'ai une annonce. On prendra un
22 engagement. Donc, si vous êtes en mesure de nous
23 fournir les périodes visées puis le type de
24 transport, on pourra regarder ça puis vous revenir,
25 plutôt que de lancer des hypothèses. Le marché

1 évolue beaucoup.

2 Q. **[75]** Dans les faits, l'engagement, c'est quelle est
3 la valeur... quel est le prix du transport sur le
4 marché secondaire, donc le prix pour faire de la
5 revente sur le marché secondaire, actuellement ou
6 demain, ou aujourd'hui, et s'il y a la notion du
7 mois prochain pour les restants de l'année, si vous
8 l'avez, entre maintenant et la fin de l'année
9 simplement.

10 R. Donc, pour revente du transport de façon
11 quotidienne pour les prochains jours et pour les
12 prochains mois, du transport que je vendrais
13 aujourd'hui pour demain?

14 Q. **[76]** C'est la revente de transport à priori.

15 R. Pour la période hivernale, je présume?

16 Q. **[77]** Oui, tout à fait. Donc, quel est le prix du
17 transport sur le marché secondaire, transport à
18 priori, donc le transport annuel, ce prix, quel est
19 le prix donc du tuyau... pour utiliser le tuyau si
20 on veut faire de la revente sur le marché
21 secondaire. C'est ça. J'espère que c'est clair.

22 R. Effectivement. Donc, prix de revente de transport
23 annuel pour l'année tarifaire Énergir.

24 Q. **[78]** Oui.

25 R. D'accord.

1 LA GREFFIÈRE :

2 Il s'agit de l'engagement numéro 8.

3

4 E-8 (Énergir) : Indiquer quel est le prix de
5 revente de transport annuel pour
6 l'année tarifaire Énergir
7 (demandé par FCEI)

8

9 Me ANDRÉ TURMEL :

10 J'ai terminé mes questions, Monsieur le Président.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Merci, Maître Turmel. Maître David pour Option
13 consommateurs. Bonjour, Maître David.

14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

15 Oui. Bonjour. Bonjour au panel. Donc, Monsieur le
16 Président, vous allez être heureux de savoir que je
17 vais être plus court que les quinze (15) minutes
18 que j'avais annoncés.

19 Q. [79] Ma première question, je réfère à la
20 présentation PowerPoint déposée ce matin, la B-0190
21 à la page 5 où, dans le premier point, vous notez
22 que :

23 Pour l'année 2020-2021, Énergir comble
24 le déficit d'approvisionnement par un
25 service de pointe.

1 Ma question c'est : Quels sont les outils
2 d'approvisionnement qui sont disponibles pour
3 répondre à cette problématique?

4 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

5 R. Est-ce que vous voulez parler des alternatives au
6 service de pointe? Je suppose que c'est ça votre
7 question.

8 Q. **[80]** C'est ça. C'est une description du service de
9 pointe qu'on souhaite.

10 R. Une description du service de pointe, c'est ce qui
11 vous a été présenté dans la même présentation, donc
12 à la suite de la diapo 5. Est-ce que vous voulez
13 que je revienne là-dessus?

14 Q. **[81]** Juste un instant s'il vous plaît. O.K. Désolé.
15 On va passer à la prochaine question. La prochaine
16 question c'est : Quelle est la stratégie d'Énergir
17 concernant l'acquisition ou dans l'éventualité où
18 la prévision de la demande s'avérerait inférieure au
19 scénario défavorable, la cession des outils
20 d'approvisionnement afin de réduire l'impact
21 tarifaire de cette démarche, s'il y en a une?

22 R. Juste, peut-être, pour recadrer un peu là, ça ne
23 serait pas la première fois puis ça ne sera pas la
24 dernière, non plus, que la demande à l'entrée de
25 l'hiver va être différente de celle qui est prévue

1 dans le cadre du dossier tarifaire.

2 Et Énergir ne prévoit pas faire des choses
3 qui sont différentes de ce qu'elle fait d'habitude
4 en termes de stratégie. C'est-à-dire qu'elle va
5 s'ajuster pour avoir, dans sa possession, les
6 outils d'approvisionnement qui sont les plus
7 avantageux pour l'ensemble de la clientèle. Ça fait
8 qu'une citation anglaise, juste pour nous, ça va
9 être, un peu, comme : « Business as usual » là,
10 presque.

11 Donc, on va prendre une décision éclairée à
12 partir du moment où on sera à l'entrée de l'hiver,
13 puis on va contracter et optimiser les outils
14 d'approvisionnement qui sont à la disposition
15 d'Énergir.

16 Donc, que le scénario défavorable ou pas se
17 réalise, ou que ce soit un scénario différent,
18 Énergir va faire ce qu'elle fait toujours, c'est-à-
19 dire qu'elle va optimiser les outils qu'elle a à sa
20 disposition.

21 Q. [82] O.K. La crise économique actuelle affecte-t-
22 elle le prix des différents outils
23 d'approvisionnement, c'est-à-dire transport,
24 équilibrage, molécules? Si oui, est-ce qu'ils sont
25 en baisse ou en hausse pour chacun de ces trois

1 éléments?

2 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

3 R. C'est difficile pour nous, en ce moment, de se
4 positionner sur chacun des éléments. Bien sûr, le
5 transport sur le marché primaire, c'est des tarifs
6 qui sont réglementés, ça reste les mêmes. La valeur
7 du transport sur le marché secondaire, elle, elle
8 évolue. Puis ce n'est pas uniquement... La crise
9 actuelle a un impact sur sa valeur, mais en date
10 d'aujourd'hui, on ne pourrait pas se positionner si
11 ça a évolué. Je crois qu'on est dans une meilleure
12 situation au niveau de la valeur. La valeur est
13 plus élevée, maintenant, qu'elle ne l'était au pire
14 de la crise, mais je ne pourrais pas me positionner
15 dans quel sens ça va aller.

16 Au niveau de la fourniture, effectivement,
17 ça a évolué beaucoup. On constate de la volatilité
18 dans le marché, donc c'est difficile pour moi de me
19 positionner sur chacun des éléments puis dans quel
20 sens l'évolution a eu lieu.

21 Q. **[83]** O.K. Et est-ce que vous notez un effet COVID
22 sur le prix des outils d'approvisionnement?
23 Autrement dit, le marché secondaire est-il affecté?
24 Puis si oui, comment?

25 R. C'est difficile, également, de se positionner. Au

1 niveau du marché secondaire, c'est une question
2 d'offre et de demande. Oui, il y a eu une baisse de
3 la demande, mais il y a eu également une baisse de
4 l'offre.

5 Donc, en ce moment, la valeur de revente
6 pour un outil sur le marché secondaire, en date
7 d'aujourd'hui pour un mois d'épaulement, par
8 exemple la situation dans laquelle nous sommes, ni
9 dans le plus fort de l'été, ni dans le plus fort de
10 l'hiver, est faible. Mais je n'ai pas la
11 comparaison avec les années antérieures. Pour
12 l'hiver qui vient, où elle va être, je ne suis pas
13 en mesure de me positionner là-dessus, également.

14 Q. [84] O.K.

15 Me ÉRIC McDEVITT DAVID :

16 O.K. Merci, je n'ai pas d'autre question pour le
17 panel. Merci.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Merci, Maître David. Le ROÉÉ avec maître Gertler.
20 Alors, je ne vois pas maître Gertler. Je vois,
21 maintenant, maître Gertler. Bonjour, Maître
22 Gertler.

23 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

24 Q. [85] Oui, bonjour...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bonjour, Maître Gertler.

3 Me FRANKLIN S. GERTLER :

4 Q. **[86]** ... Monsieur le Président. Excusez-moi, on est
5 distrait un peu. J'ai besoin qu'on nous affiche
6 s'il vous plaît, Madame la Greffière, c'est très
7 court, la pièce... bien le plan d'appro, la pièce
8 B-0113 et c'est les pages 62 et 63 qui
9 m'intéressent. Alors juste pour... j'ai pas besoin
10 de lire, c'est simplement pour qu'on soit capable
11 de suivre un peu. À ces pages-là dans le cadre
12 du... de la preuve sur la fourniture de gaz, on
13 parle entre autres de l'approvisionnement que
14 Hydro-Québec... que Énergir appelle
15 « responsable ». Et on mentionne entre autres... on
16 mentionne entre autres dans le... dans ce texte-là
17 le fait qu'il y a eu une communication, un
18 communiqué de presse d'Énergir sur l'entente qui a
19 été prise par rapport à la certification EO100.
20 Est-ce qu'on me suit, les témoins?

21 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

22 R. Oui.

23 Q. **[87]** Le communiqué de presse, au mois de février
24 que ça a été annoncé. Ça va jusque-là?

25 R. Oui.

1 Q. **[88]** Maintenant j'aimerais juste poser quelques
2 questions par rapport à cette certification E0100.
3 J'aimerais d'abord savoir si cela s'applique
4 pour... également pour les producteurs de... de
5 GNR. Est-ce que... est-ce que la norme est adaptée
6 pour ce type de produit?

7 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

8 R. La norme a été développée pour les producteurs de
9 gaz traditionnel. Il faudrait voir avec eux si elle
10 pourrait également s'appliquer avec un producteur
11 de gaz naturel renouvelable.

12 Q. **[89]** Mais pour le moment, c'est pas dans vos
13 projets ou c'est pas... vous ne l'appliquez pas de
14 cette manière-là.

15 R. Effectivement, pour le moment on regarde avec les
16 producteurs de gaz traditionnel.

17 Q. **[90]** O.K. Et est-ce que ça veut dire à ce moment-là
18 que... quand on parle de GNR, que l'ensemble des...
19 l'ensemble des déchets ou des approvisionnements
20 sont traités de manière égale par Énergir au niveau
21 environnemental?

22 R. C'est ma compréhension.

23 Q. **[91]** O.K. Alors on parle... on ne parle pas
24 d'appliquer, par exemple, les trois RV la notion de
25 réduire et ainsi de suite et valoriser en dernier

1 au... au flux de déchets ou de matières qui vont
2 produire le GNR en question.

3 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

4 R. On n'est pas en mesure de répondre à cette
5 question-là. Est-ce que les... toutes les sources
6 d'approvisionnement de GNR au niveau des
7 productions utilisent des cycles réduits avant de
8 produire du GNR, là? Malheureusement, on n'est pas
9 le bon panel, là, pour vous aiguiller là-dedans.

10 Q. [92] Alors ça, est-ce que ça... vous n'êtes pas le
11 bon panel, est-ce que ça veut dire que c'est le
12 panel qui s'en vient sur... même si c'est pas une
13 question d'efficacité énergétique, est-ce que c'est
14 celui-là qui serait en mesure de nous en parler?

15 R. Écoutez, vous pouvez toujours tenter votre chance,
16 là. Je ne peux pas malheureusement parler pour
17 l'autre panel là, mais effectivement, c'est un
18 panel tarifaire. Je sais qu'il y a des gens là qui
19 sont un petit peu plus proche là que nous des
20 discussions sur le GNR.

21 Maintenant, est-ce qu'ils vont être
22 capables d'aller dans le niveau de détails que vous
23 demandez? Personnellement là, je ne peux pas me
24 prononcer pour eux. Je ne sais pas si... Ce n'est
25 pas que...

1 Me FRANKLIN S. GERTLER :

2 Monsieur le Président, je vais juste... Je veux
3 juste vérifier avec mon analyste... Un instant s'il
4 vous plaît. Merci, Monsieur le Président. On n'a
5 pas d'autres questions pour le panel numéro 3.

6 Évidemment, comme a mentionné ma consœur,
7 maître Sicard, ce matin, même si ce n'est pas dans
8 notre communication, nous allons avoir bon nombre
9 de questions pour le panel 5 sur les... sur le
10 PGEÉ.

11 LE PRÉSIDENT :

12 Je comprends. Alors, merci bien maître... Merci,
13 Maître Gertler. Maître Neuman pour SÉ-AQLPA. La
14 parole est à vous.

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Bonjour. Merci, Monsieur le Président. Madame,
17 Messieurs les Régisseurs. Maître Dominique Neuman
18 pour SÉ-AQLPA.

19 D'abord, par courtoisie, j'informe la
20 formation que comme indiqué dans notre
21 planification, nous n'aurons aucune question sur le
22 panel 4 sur les tarifs. Nous aurons par contre...

23 Pour le panel 5, nous n'aurons pas de
24 questions sur le PGEÉ, mais nous aurons quelques
25 questions et ce sera assez bref sur le CASEP qui

1 fait partie aussi du panel 5.

2 Q. [93] Donc, alors bonjour aux témoins et donc ça...

3 Ma première question porte sur la révision qui est
4 prévue en novembre vingt vingt (2020) du plan
5 d'approvisionnement.

6 Est-ce que ma compréhension est correcte à
7 l'effet que cette révision tiendra compte non
8 seulement de l'évolution de la prévision de la
9 demande, mais également de l'évolution du prix du
10 gaz et surtout de l'évolution de la position
11 concurrentielle du gaz naturel par rapport à
12 d'autres formes d'énergie telles que le mazout?

13 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

14 R. Au niveau, évidemment, quand on fait un plan
15 d'approvisionnement ou une révision d'un plan
16 d'approvisionnement là en novembre, évidemment, ça
17 dépasse... Le point de départ c'est une prévision
18 de la demande. Évidemment, dans une prévision de la
19 demande, un des éléments c'est la situation
20 concurrentielle.

21 Par contre, je me rappelle avoir entendu
22 mon collègue, Marc-Antoine Bellavance, dire hier
23 que la situation concurrentielle dans l'ensemble
24 des marchés était déjà très favorable au gaz
25 naturel et que même s'il y avait des ajustements au

1 prix du gaz dans les prochains mois, probablement
2 qu'on va rester dans cette zone de situation
3 concurrentielle qui est somme toute très favorable
4 dans la majorité des marchés.

5 Évidemment, s'il devait y avoir une flambée
6 des prix du gaz naturel, évidemment, c'est toujours
7 versus les autres sources d'énergie là, bien,
8 évidemment, si ça avait un impact sur la situation
9 concurrentielle, ça pourrait effectivement avoir un
10 impact sur la prévision des volumes et évidemment,
11 sur les outils d'approvisionnement pour
12 approvisionner cette clientèle.

13 Mais au niveau du prix de la molécule lui-
14 même, c'est un prix du gaz qui est ajusté
15 mensuellement avec la mécanique d'ajustement des
16 prix du gaz. Donc, en lui-même, ce n'est pas un
17 outil d'approvisionnement là.

18 Q. **[94]** Au niveau de la position concurrentielle, est-
19 ce que vous iriez jusqu'à dire que la position
20 concurrentielle du gaz naturel est en train de
21 s'améliorer ou au contraire... tout en restant très
22 favorable, je comprends, ou elle reste stable ou
23 est-ce qu'elle décroît?

24 R. Écoutez, j'ai pas cette information. Hier, il y
25 avait effectivement le panel numéro 2 là qui

1 portait sur la prévision de la demande. Il y a
2 plusieurs choses qui s'est dite hier au niveau de
3 la situation concurrentielle. Maintenant, à savoir,
4 est-ce que... Je comprends qu'elle est bonne, ça je
5 peux vous le dire, dans la majorité des marchés
6 desservis par Énergir. Maintenant, est-ce qu'elle
7 est meilleure ou moins bonne? Quelle est la
8 tendance? Je n'ai pas ce niveau de détails,
9 malheureusement.

10 Q. [95] Je vous remercie. Mes questions suivantes
11 porteront sur le gaz naturel renouvelable. D'abord,
12 une première question concernant les contraintes
13 d'approvisionnement elles-mêmes. Durant le... au
14 cours des années à venir, d'ici deux mille vingt-
15 cinq (2025), il y a une cible de cinq pour cent
16 (5 %) qui est fixée par le gouvernement, par
17 règlement, qui est un minimum de livraison et on
18 avait... je vais vous poser une question tout à
19 l'heure là-dessus, sur la possibilité qu'Énergir
20 choisisse de s'approvisionner au-delà de ce qu'elle
21 est obligée de faire, quant au GNR.

22 Mais comme préalable à cette question-là,
23 j'aimerais voir si vous... est-ce que... je sais
24 qu'il y a eu des limites qui avaient été fixées et
25 convenues par contrat, entre Énergir et d'autres

1 distributeurs de gaz naturel et les transporteurs,
2 dont TCPL, à l'effet de limiter à cinq pour cent
3 (5 %) l'approvisionnement à l'intérieur de la
4 franchise que ces distributeurs accepteraient.

5 Donc, l'idée, c'est qu'en échange de
6 certaines conditions favorables quant au prix du
7 transport et quant aux investissements en transport
8 qui seraient faits, les distributeurs s'engageaient
9 à ne pas acheter dans leurs propres franchises plus
10 que cinq pour cent (5 %) de gaz de franchise. Ce
11 qui inclut le GNR, lorsqu'il provient de la
12 franchise.

13 Est-ce que ces limitations existent encore
14 aujourd'hui ou est-ce que vous prévoyez qu'elles
15 sont en train de cesser d'exister? Est-ce que vous
16 pourriez élaborer là-dessus?

17 Me VINCENT LOCAS :

18 Si vous me permettez, Monsieur le Président, vous
19 avez vu ma caméra qui était ouverte. Ça faisait un
20 certain temps. Dès que j'ai entendu GNR et
21 règlement et limite de pourcentage.

22 La première chose qui me vient à l'esprit,
23 là, c'est qu'il y a un dossier qui s'appelle le
24 R-4008-2017 et vous savez qu'il traite de cette
25 question. Cette année, dans le plan

1 d'approvisionnement, Énergir a déposé une pièce
2 bien spécifique pour le GNR, mais tout ce qui
3 dépasse cette pièce-là est traité par la formation
4 du dossier 4008. Par déférence pour la formation et
5 pour l'ensemble des participants à ce dossier qui,
6 on va se le dire qui est de longue haleine et qui
7 peut être complexe, il y a des questions très
8 sensibles à traiter, je vous dirais que cette ligne
9 de questions, parce que je comprends que c'est une
10 ligne de questions que mon confrère veut
11 entreprendre, serait mieux traitée par un autre
12 forum et c'est celui du dossier 4008.

13 Et d'ailleurs, dans une correspondance
14 passée de la Régie dans ce dossier-ci, le dossier
15 de la cause deux mille vingt-deux mille vingt et un
16 (2020-2021), non seulement la Régie a mentionné
17 qu'il n'y avait pas de modification apportée à la
18 preuve d'Énergir sur le GNR, un peu la même chose
19 que pour les mises à jour du dossier, mais
20 également que les intervenants qui voulaient
21 aborder la question de GNR devraient le faire en
22 gardant en tête le dossier 4008.

23 Donc, je vous laisse trancher, voir à quel
24 point on peut aller de l'avant avec ce type de
25 question là.

1 LE PRÉSIDENT :

2 On va écouter Maître Neuman, et Maître Neuman a
3 priori, je me posais la même question
4 effectivement, mais alors, je vous écoute. Parce
5 que vous êtes en train de faire du chemin sur
6 quelque chose qui déborde.

7 Me DOMINIQUE NEUMAN :

8 Nous avons bien tenu compte de ça, nous
9 sommes très conscients du cadre fixé par la Régie.
10 Nous sommes très conscients qu'il y a un autre
11 dossier. Nous avons... il y a une preuve
12 actuellement et un tableau qui est même reproduit
13 dans notre propre preuve qui provient d'Énergir
14 quant à sa prévision de la demande et de
15 l'approvisionnement en GNR.

16 La Régie est saisie d'un plan
17 d'approvisionnement, elle doit statuer sur le
18 réalisme de ces prévisions. Il ne s'agit pas de
19 parler des contrats spécifiques ou de quoi que ce
20 soit, mais du réalisme de la prévision et même la
21 Régie a déposé elle-même un article du Courrier de
22 St-Hyacinthe sur lequel je vais moi-même poser une
23 question dans quelques instants.

24 Donc, c'est la Régie elle-même qui a déposé
25 ce document qui, si ma compréhension est bonne de

1 l'intention de la Régie, en le déposant, c'est de
2 traiter du réalisme de la prévision qui est
3 inscrite au plan d'approvisionnement.

4 Donc, c'est là-dessus que porte ma question
5 et le plan d'approvisionnement a également un
6 aspect vision à long terme. Et incidemment, c'est
7 SÉ-AQLPA qui l'avait demandé il y a longtemps, il y
8 a une dizaine d'années. Alors, c'est depuis ce
9 temps-là que les plans d'Énergir comportent ce
10 chapitre sur la vision à long terme. Donc, ma
11 question est de... Et il y a quelqu'un d'autre qui
12 avait posé une question sur des objectifs à plus
13 long terme d'approvisionnement de gaz sur dix pour
14 cent (10 %), donc... et qu'il n'y avait pas eu
15 d'objection à ce moment-là.

16 Donc, c'est dans ce cadre-là que j'essaie
17 de voir si la limite qui a existé d'un maximum de
18 cinq pour cent (5 %) d'approvisionnement local qui
19 avait été contracté entre des transporteurs et des
20 distributeurs dont Énergir. Est-ce que cette limite
21 existe encore ou est-ce qu'elle n'existe plus?

22 LE PRÉSIDENT :

23 Maître Locas, j'aurais tendance à laisser aller
24 maître Neuman et on sera en mesure de faire la part
25 des choses en fonction de ce qui se dira afin de

1 distinguer les deux dossiers. Et si on y allait
2 uniquement, allons-y question par question pour
3 voir si le cadre est respecté.

4 Ce que je comprends, c'est lié avec le plan
5 d'approvisionnement pour le moment. Et restez pas
6 loin. On va y aller question par question pour
7 s'assurer qu'il n'y a pas dédoublement. Donc, on
8 fait ça?

9 Me VINCENT LOCAS :

10 Je vais laisser...

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Je suis certain...

13 Me VINCENT LOCAS :

14 ... je vais laisser ma souris sur ma caméra.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Alors, maître Neuman. Essayez de rester cadré dans
17 le secteur de l'approvisionnement puis...

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 C'était, c'était ma pleine intention pour cette
20 question. Et pour les autres questions qui se
21 situent elles aussi, donc je suis certain que la
22 totalité de mes questions respecte le cadre, le
23 cadre en question. Donc, c'était ma première
24 question.

25

1 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

2 R. Donc, Maître Neuman, je vais vous paraphraser.

3 Quand vous avez fait votre deuxième suggestion lors
4 de la première fois que vous avez posé la question,
5 vous avez demandé si ces limites étaient en voie
6 d'être éliminées...

7 Q. [96] Oui.

8 R. ... et je vous le confirme.

9 Q. [97] Et donc elles existent encore aujourd'hui et
10 elles sont éliminées. L'élimination, est-ce qu'on
11 peut me décrire elles sont éliminées comment? C'est
12 qu'il y aura un nouveau contrat ou, lui-même, est-
13 ce qu'il est en train d'expirer?

14 R. La limite ne s'appliquera pas au GNR.

15 Q. [98] Et ce sera dans un contrat avec TCP...

16 R. Avec toutes les...

17 Q. [99] Ce sera dans un contrat? Excusez, je n'ai pas
18 entendu.

19 R. Ça va être dans le cadre d'un amendement au contrat
20 initial avec toutes les parties prenantes
21 impliquées.

22 Q. [100] Est-ce que vous avez une idée de la date où
23 cet amendement existera? Est-ce que c'est pour
24 maintenant? Cette année? Ou pour deux mille vingt-
25 cinq (2025) ou...? En tout cas.

1 R. Non. C'est très court terme.

2 Q. **[101]** D'accord. Est-ce que cet amendement, je sais
3 que le contrat initial, je crois qu'il avait été
4 déposé à la Régie, à l'époque, dans un ancien
5 dossier. Est-ce qu'il est de votre intention
6 d'informer la Régie de... lorsque cet amendement
7 existera, de le déposer auprès de la Régie?

8 R. Je m'en remettrais à mon procureur pour cette
9 question, à savoir si Énergir prévoit déposer la
10 pièce. Je ne suis pas un spécialiste réglementaire,
11 ou mon collègue de la réglementation.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Si vous permettez, Monsieur le Président. Bien
14 évidemment, la première chose qui me vient à
15 l'esprit, c'est d'analyser l'ensemble du contenu de
16 l'entente et il y a toujours la possibilité
17 d'engagement de confidentialité avec nos
18 partenaires et également les précédents là. J'ai
19 entendu maître Neuman sous-entendre que ça a été
20 fait par le passé. Ce n'est pas nécessairement à ma
21 connaissance.

22 Donc, monsieur Crépeau a tout de même
23 répondu sur « est-ce qu'il y a... est-ce que... »
24 à la question en tant que telle. Donc,
25 l'information maintenant est donnée. Qu'est-ce qui

1 va être écrit exactement dans le contrat? Est-ce
2 que ce contrat va être déposé? Énergir aujourd'hui
3 n'est pas à même de répondre à cette question-là.
4 Et je vous dirais que c'est peut-être pas pertinent
5 dans la mesure où SÉ-AQLPA a l'information qu'elle
6 a besoin. Du moins, je comprends qu'elle a besoin
7 pour les fins de ce dossier-ci là.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Je vous remercie, je vous remercie beaucoup.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Bon. Alors, ça complète, Maître Neuman, pour les
12 questions?

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 Oui. Oui. Oui, c'est ça, donc sur cet aspect. Et
15 par ailleurs, nous avons déposé une pièce qui est
16 la pièce C-SÉ-AQLPA, attendez, je cherche le
17 numéro. Je pense que c'est 16, qui reproduit
18 certains... qui reproduit des extraits de trois
19 références déjà déposées de différente manière.
20 Mais, pour faciliter la consultation, nous avons
21 mis tous ces extraits dans le même document.

22 Il s'agit, d'une part, d'un extrait de
23 notre mémoire. Ensuite, d'un extrait de l'article
24 du Courrier de Saint-Hyacinthe que la Régie a déjà
25 déposé au présent dossier sous la cote A-0030 il y

1 a quelques jours. Et un extrait également de nos
2 sujets... bien, de nos sujets d'intervention dans
3 un autre dossier, mais c'est en lien avec le
4 présent dossier. Au niveau... Puisque l'objet du
5 présent plan d'approvisionnement est de déterminer
6 le réalisme du tableau que vous présentez
7 relativement à la prévision d'approvisionnement,
8 donc offre et demande en GNR d'ici deux mille
9 quinze (2015), nous constatons que ce tableau a été
10 préparé avant la décision de la Régie de l'énergie
11 dans le dossier 4008 qui a fixé un certain cadre,
12 qui a fixé le cadre sur lequel Énergir n'avait pas
13 d'obligation d'acheter cinq pour cent (5 %) mais
14 uniquement une obligation de livrer cinq pour cent
15 (5 %) de ses volumes. Suite à cette décision, le
16 tableau n'a pas été mis à jour. Est-ce que vous
17 estimez qu'une mise à jour est requise ou que des
18 modifications que vous pourriez m'exprimer
19 verbalement s'appliqueraient en raison de cette
20 décision et qui réduiraient votre prévision à
21 l'horizon du plan d'approvisionnement, de ces
22 approvisionnements et consommations de GNR?

23 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

24 R. Donc, au niveau des approvisionnements gaziers, on
25 considère que, effectivement, l'information qui est

1 présentée aux pièces en question est à jour. Donc,
2 c'est la meilleure information qu'on a actuellement
3 autant au niveau des approvisionnements que du côté
4 de la revente en fait, du côté des clients, de la
5 demande. Donc, c'est l'information qu'on a au
6 niveau de l'équipe des approvisionnements gaziers.

7 Q. **[102]** D'accord. Je vais passer à la page suivante.
8 Je vais revenir à un aspect de cette page, mais je
9 vais passer à la page suivante du document qui est
10 présentement projeté, qui est l'extrait de
11 l'article du Courrier de Saint-Hyacinthe. Ce qu'on
12 voit, c'est que, dans le... en ce qui concerne
13 l'approvisionnement en provenance de
14 Saint-Hyacinthe, qui est l'approvisionnement en GNR
15 actuel le plus important que reçoit Énergir, on
16 voit qu'il y a eu différents incidents. Il y aurait
17 eu, selon cet article, au moins deux bris
18 d'équipement, c'est-à-dire un bris d'équipement
19 antérieur à l'article, donc il est fait référence
20 implicitement à la deuxième ligne de cet extrait;
21 ensuite un autre bris d'équipement de quatre mois.
22 Donc, il est indiqué que, pendant ces bris
23 d'équipement, évidemment, il n'y avait pas de
24 livraison de GNR. Si vous voulez s'il vous plaît,
25 Madame la Greffière, descendre un petit peu plus

1 bas dans cet extrait. Oui. C'est ça.

2 Par ailleurs, on voit au paragraphe qui
3 commence par « en attendant » qu'il y a certains
4 enjeux quant à l'obtention des déchets organiques
5 en provenance des fournisseurs de ces déchets
6 organiques. Et également au dernier paragraphe
7 souligné, il est indiqué que :

8 Le plan de match initial, qui était de
9 transformer en gaz naturel les déchets
10 organiques des citoyens de la région,
11 n'est effectivement pas encore une
12 réalité.

13 Et qu'il y a certains enjeux de contamination. Et
14 également à la page suivante, nous vous citons,
15 mais en fait ce n'est pas vraiment parce que c'est
16 une citation, c'est une affirmation que nous
17 faisons, que nous avons des informations sur le
18 terrain à l'effet qu'il y a une concurrence entre
19 Saint-Hyacinthe et d'autres acheteurs. Enfin, ce
20 n'est pas vraiment des acheteurs, c'est des
21 « obteneurs » puisque c'est les fournisseurs de
22 matières organiques qui doivent payer pour se
23 débarrasser de leurs matières organiques. Donc, il
24 y a une concurrence entre d'autres personnes, et
25 notamment des sites d'enfouissements ou d'autres

1 producteurs éventuels de biométhane qui sont en
2 concurrence pour obtenir la même matière organique.

3 Donc, si nous faisons ce préambule et
4 citant ça, c'est que nous nous demandons si ces
5 réalités, à savoir les pannes plus le fait qu'il
6 peut y avoir une concurrence qui ferait en sorte
7 que Saint-Hyacinthe pourrait ne pas obtenir la
8 matière organique dont elle a besoin et que déjà
9 elle n'est pas capable d'obtenir la matière
10 organique de ses propres citoyens, est-ce que ça
11 pose un problème quant à vous quant au réalisme de
12 la prévision qui se trouve énoncée à votre tableau
13 sur la prévision du GNR?

14 R. Écoutez, je peux tenter, peut-être, une réponse là.
15 C'est assez précis là, comme source d'information.
16 Écoutez, c'est un nouveau marché qu'Énergir tente
17 de développer avec différents partenaires dans
18 l'industrie.

19 Évidemment, chaque projet à ses
20 particularités, ses défis et ses enjeux. Énergir
21 travaille sur plusieurs fronts, autant avec le
22 gouvernement, les aides financières. On a un
23 dossier... Ah... j'ai une connexion lente, je ne
24 sais pas si vous m'entendez bien? O.K. Parfait.

25 Donc, on travaille, évidemment, sur

1 différentes tribunes. On a un dossier, évidemment,
2 comme notre procureur le mentionnait tantôt, devant
3 la Régie de l'énergie qui va déterminer des
4 paramètres aussi, qui vont être très importants et
5 fondamentaux, qui vont guider aussi pour le futur
6 ne serait ce que le prix, par exemple.

7 Donc, évidemment, c'est beaucoup
8 d'incertitudes, beaucoup de volets positifs, mais
9 aussi plusieurs éléments à considérer. Donc, la
10 prévision qu'on propose au niveau du plan
11 d'approvisionnement, au niveau des
12 approvisionnements, c'est les équipes qui
13 travaillent sur les différents projets, qui nous
14 ont fourni le détail des différents projets avec
15 des volumes puis une séquence.

16 Ensuite, on s'est assuré qu'au niveau de la
17 clientèle, il y avait un appariement pour qu'on
18 soit capable de livrer ce GNR-là aux clients qui
19 veulent bien payer une surprime pour y avoir accès.

20 Cela dit, au niveau du concept, au niveau
21 du plan d'approvisionnement, il faut le remettre en
22 contexte. On parle d'un pour cent (1 %)
23 d'approvisionnement. C'est quand même... C'est bien
24 pour le GNR, mais c'est marginal au niveau de
25 l'ensemble du plan d'approvisionnement d'Énergir.

1 Et, si, on va même au niveau des outils, au
2 niveau de la sécurité d'approvisionnement, là, je
3 pourrais passer la parole à mon confrère qui va
4 vous donner un peu plus de détails, mais on attend,
5 au minimum, un certain niveau de production, un
6 certain nombre d'années, avant de libérer les
7 capacités de transport aussi.

8 Donc, on s'assure de cette sécurité
9 d'approvisionnement parce qu'on le sait qu'il peut
10 y avoir les projets, surtout en démarrage, il peut
11 y avoir des difficultés, comme on le voit à Saint-
12 Hyacinthe.

13 Q. **[103]** C'était ma question, justement, de voir ce
14 que vous faites s'il y a défaut de livraison
15 puisque l'article du courrier de Saint-Hyacinthe
16 semble indiquer qu'il y a eu un défaut de livraison
17 pendant quatre mois et, peut-être, un autre défaut
18 de livraison à une autre date antérieure. Donc,
19 vous gardez vos outils d'approvisionnement en
20 transport pour vous prémunir de possibles défauts
21 de livraison? C'est bien ça?

22 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

23 R. C'est bien ça, je le confirme. Aux
24 approvisionnements, on va conserver des outils de
25 transport tant que l'approvisionnement n'a pas été

1 stable pendant deux années consécutives.

2 Q. **[104]** Est-ce que ma compréhension est correcte que
3 pendant les périodes où il y a eu défaut de
4 livraison, que vous avez dû vous approvisionner en
5 d'autre chose que du GNR? Donc, du gaz naturel
6 traditionnel. Est-ce que c'est une compréhension
7 correcte pour les volumes correspondants?

8 R. Excusez. Bien, au global là... à demande stable là,
9 pour une même demande, s'il y a une production de
10 fourniture de moins cent mètres cubes (100 m3) en
11 franchise, bien, c'est des vases communicants.
12 Énergir va avoir à acheter cent mètres cubes
13 (100 m3) de plus pour pouvoir répondre à la demande
14 globale, si elle demeure stable.

15 Q. **[105]** Et, donc, c'est ce que vous avez
16 vraisemblablement fait pendant la période
17 d'interruption de livraison de Saint-Hyacinthe?

18 R. Bien, au réel, ça dépend de la demande là. Est-ce
19 que la demande qui était prévue est égale? Bien, à
20 demande égale là, conceptuellement, c'est
21 effectivement ce qui se passe.

22 Q. **[106]** Oui, je comprends. Ça répond à cette
23 question. Est-ce que vu les éléments qui sont
24 mentionnés, c'est-à-dire qui ont été... que j'ai...
25 qui sont cités, que j'ai lus, à savoir

1 possibilité... possibilité de panne, mais aussi
2 possibilité de... enfin difficulté pour Saint-
3 Hyacinthe d'obtenir sa matière première, est-ce
4 qu'actuellement il y a des discussions en vue de
5 revoir à la baisse la prévision de livraison de
6 Saint-Hyacinthe?

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Monsieur le Président, si vous me permettez, puis
9 loin de moi de vouloir plaider ici, là, durant le
10 contre-interrogatoire de mon confrère, mais je sais
11 que... pertinemment que c'est la Régie qui a mis...
12 qui a déposé en preuve cet article, là, mais je
13 voudrais juste recadrer les choses. On s'entend que
14 c'est un... c'est un article de journal. Il n'y a
15 personne ici de la ville de Saint-Hyacinthe qui est
16 là pour expliquer quoi que ce soit par rapport à
17 leur difficulté alléguée au niveau opérationnel.
18 Donc, lorsque mon confrère prend pour acquis que ce
19 sont tous des faits, je veux dire il faut apporter
20 un bémol ici, là, dans... je veux juste apporter ce
21 cadre-là ou du moins que ces questions soient
22 couvertes par cette... cette réalité. C'est un
23 article de journal régional qui décrit une
24 situation, mais on n'a personne en ce moment de la
25 ville de Saint-Hyacinthe, là, pour la décrire

1 concrètement et dans le détail. Je me permets ce...
2 ce point.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Vous... vous voulez qu'on tienne compte...

5 Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Je suis d'accord... je suis d'accord avec mon
7 confrère.

8 LE PRÉSIDENT :

9 La valeur probante du document, ça devra être
10 considérée, mais à tout événement peut-être que vos
11 témoins pourraient expliquer s'il y a une situation
12 problématique par rapport aux approvisionnements.

13 J'avais compris que oui, que peut-être, mais si
14 vous me dites qu'il n'y en a pas eu.

15 Me VINCENT LOCAS :

16 En fait, non. Ce que je veux dire... je ne veux pas
17 témoigner pour... pour les gens sur le panel. Ils
18 pourront être en mesure de répondre s'ils ont la
19 réponse, mais je voulais juste simplement apporter
20 ce bémol parce que je trouve qu'on met beaucoup
21 d'importance à... à cet article. Et je comprends
22 parfaitement que c'est la Régie qui l'a déposé, là,
23 donc c'est pour cette raison que je laisse mon
24 confrère...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Ça va.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 ... poursuivre, mais vous comprenez ce...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, oui, je comprends la valeur probante du
7 document, qui doit être considérée.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Cette valeur... exactement.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Excellent. Merci.

12 Me DOMINIQUE NEUMAN :

13 Q. **[107]** Je suis... je suis d'accord avec mon confrère
14 et j'irais dans le sens justement de la suggestion
15 de monsieur le régisseur, à savoir justement est-
16 ce... de demander aux témoins : est-ce que vous
17 êtes au courant de la problématique qui est
18 exprimée dans cet article de journal et est-ce que
19 ça correspond aux informations que vous avez ou
20 est-ce que... ou est-ce qu'au contraire cet article
21 vous apparaît complètement faux? Est-ce que...
22 pouvez-vous nous indiquer ce que vous avez, de
23 votre côté, sur le terrain comme information?

24 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

25 R. Bonjour. Donc, en fait, effectivement, cette

1 problématique-là dans l'article en lien avec la
2 problématique de production, au niveau de
3 l'approvisionnement en matières résiduelles, je ne
4 peux pas... je ne peux pas commenter. Au niveau de
5 la problématique de production, elle a
6 effectivement eu lieu. Si je ne me trompe pas, cet
7 article-là c'est un article qui raconte un peu
8 les... les déboires de l'usine en lien avec les
9 résultats d'un rapport annuel ou autre, donc on
10 parle de ce qui s'est passé en deux mille dix-sept
11 (2017), deux mille dix-huit (2018), deux mille dix-
12 neuf (2019).

13 Nous, chez Énergir, on suit la production
14 depuis... depuis le début, depuis deux mille dix-
15 sept (2017), mais ce que je... ce que je constate,
16 moi, depuis plusieurs mois c'est que la production
17 va bien. Ça va mieux que... que ces problèmes-là,
18 puis le niveau est assez stable.

19 Q. **[108]** Donc, quand vous dites...

20 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

21 R. Peut-être juste...

22 Q. **[109]** ... « problématique »... Excusez-moi.

23 R. Peut-être juste compléter au niveau justement pour
24 la suite, donc au niveau de la prévision. Donc, on
25 parle ici de la prévision du GNR dans le cadre du

1 plan d'approvisionnement. Ce qu'on a comme
2 indication, ces... ces enjeux-là, ces événements-
3 là, évidemment on ne les connaît pas dans le
4 détail, mais on sait que Saint-Hyacinthe a eu des
5 défis de démarrage et la prévision en tient compte.

6 Q. **[110]** D'accord, c'est bien. Quand vous avez utilisé
7 les termes « problématique au niveau de la
8 production », est-ce que vous parlez donc de
9 l'interruption de production qui est... dont
10 l'article fait état, les quatre mois plus récents
11 et les problématiques plus anciennes.

12 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

13 R. Oui.

14 Q. **[111]** Est-ce que Saint... est-ce que... il y a des
15 discussions en ce moment pour réduire les... avec
16 Saint-Hyacinthe, les projections de livraison pour
17 les années à venir? Est-ce qu'il y a ce genre de
18 discussions qui ont lieu actuellement?

19 R. Je ne suis pas part à de telles discussions. Je ne
20 suis pas au courant s'il y en a. C'est probablement
21 l'équipe qui s'occupe du GNR, du développement du
22 GNR qui serait plus à même de répondre à cette
23 question.

24 Q. **[112]** Je vous remercie beaucoup. Et ma dernière
25 question sur ce sujet, enfin, c'est ma dernière

1 question pour ce panel, porte sur la révision et
2 nous faisons mention de la révision du PTMOBC
3 qui... En fait, nous faisons état, de différents
4 facteurs qui peuvent avoir un effet à la hausse
5 futur pour les contrats d'approvisionnement à
6 venir.

7 Est-ce que vous... Enfin, ma question en
8 deux volets. Est-ce que vous êtes sensibilisés au
9 fait que le prix d'achat du GNR... Enfin que son
10 coût semble aller dans une direction haussière
11 importante et est-ce que cela affecte, selon vous,
12 le réalisme de la prévision d'avoir quelques deux
13 mille sept cent soixante-quinze (2775) clients
14 volontaires prêts à payer ce prix qui serait à la
15 hausse à l'horizon du plan d'ici deux mille vingt-
16 trois deux mille vingt-quatre (2023-2024)?

17 Me VINCENT LOCAS :

18 Monsieur le Président, les témoins pourront le
19 confirmer si c'est le cas là, mais je veux juste
20 pouvoir orienter le questionnement de mon confrère,
21 mais les témoins du panel 4 seraient peut-être les
22 mieux placés pour répondre à cette question un peu
23 plus précise.

24 Bien, évidemment, je laisse les témoins
25 répondre si c'est le cas là, mais...

1 LE PRÉSIDENT :

2 Bien reçu.

3 M. FRANÇOIS CRÉPEAU :

4 R. Effectivement, on croit que le panel 4 serait mieux
5 placé pour répondre à la question.

6 Q. **[113]** Alors, je remercie beaucoup le présent panel
7 et vu cette information, cela signifie que j'aurai
8 un bref interrogatoire au panel 4 dans quelques
9 instants.

10 Je vous remercie beaucoup, Monsieur le
11 Président et Madame, Messieurs les Régisseurs.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Merci, Maître Neuman. Nous allons poursuivre, on
14 approche du lunch, avec les questions de la Régie
15 posées par maître Cardinal et nous allons suivre au
16 fur et à mesure le temps pour savoir si nous
17 poursuivons les questions après le dîner. Alors, on
18 y va avec maître Cardinal.

19 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

20 Q. **[114]** Oui. Bonjour. Amélie Cardinal pour la Régie.
21 Pour l'instant en fait j'aurais une seule question
22 pour vous.

23 En fait, hier, j'ai posé à vos collègues du
24 panel 2 une question en lien avec une
25 recommandation de la FCEI. Si je vous réfère à la

1 même pièce, donc c'est C-FCEI-0019, si on peut
2 l'afficher à l'écran s'il vous plaît, Madame la
3 Greffière.

4 Donc, C-FCEI-0019. Parfait. Et c'est la
5 page 7 et non pas 17 comme hier. Donc, c'est 7.

6 La FCEI recommande ici je vous réfère au
7 même extrait là. La FCEI recommande donc que la
8 valeur des droits d'émission du marché du carbone
9 soit reflétée dans l'évaluation de la position
10 concurrentielle du tarif 4.7.

11 Pouvez-vous commenter du point de vue du
12 plan d'approvisionnement quant à la faisabilité de
13 cette position de la FCEI?

14 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

15 R. Bien, bonjour Maître Cardinal, j'ai... On a comme
16 une difficulté à comprendre le sens de la question
17 ou l'impact que ça, ça pourrait avoir sur le plan
18 d'appro là hormis le fait que si cette
19 recommandation fait en sorte d'impacter la position
20 concurrentielle du tarif 4.7 et que ça aurait un
21 impact sur la demande prévue pour ce palier
22 tarifaire-là ou au global là, là il pourrait y
23 avoir un impact sur le plan d'approvisionnement,
24 mais j'ai de la misère à concevoir que ça serait
25 quelque chose de substantiel, mais l'impact serait,

1 à mon avis, minime ou en tout cas difficile à dire
2 sur le plan d'approvisionnement à tout le moins.

3 Q. [115] O.K. Je veux juste valider une information.

4 Merci.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 Maître Cardinal, si ça peut éclairer... Ici, je ne
7 veux pas commencer à témoigner là, mais je veux
8 juste peut-être mettre en contexte.

9 Énergir a l'habitude d'avoir un panel
10 Approvisionnement gazier qui inclut la prévision de
11 la demande ou des gens de la prévision de la
12 demande cette année considérant le panel 2 qui est
13 un peu plus large en termes de sujets.

14 C'est... La prévision de la demande est
15 incluse au panel 2. C'est pour ça que monsieur
16 Bellavance a pu répondre à cette question hier dans
17 un aspect général d'appro et prévision de la
18 demande.

19 Aujourd'hui, les témoins que vous avez
20 devant sont purement sous un axe beaucoup plus plan
21 d'appro ou outils d'approvisionnement gazier. Donc,
22 je vous dirais que la réponse qui a été donnée hier
23 par monsieur Bellavance, c'est la réponse, de
24 manière générale, d'Énergir, sur la proposition de
25 la FCEI.

1 Je vous le dis juste pour vous orienter et
2 peut-être éclairer la réflexion, là, parce que
3 c'est une situation différente qu'on a de
4 fonctionner. Habituellement, monsieur Bellavance
5 aurait été sur ce panel-ci, le panel numéro 3, mais
6 la réponse aurait été la même.

7 Me AMÉLIE CARDINAL :

8 Parfait. Je vais juste revenir dans dix secondes
9 (10 sec), merci.

10 Oui, rebonjour, en fait, pour l'instant, je
11 pourrais vous proposer, Monsieur le Président, de
12 terminer, bien en fait, prendre une pause pour le
13 lunch, regarder pour la suite, des questions de la
14 Régie et puis peut-être même vous arriver avec une
15 précision par rapport à ce qui est recherché à
16 travers cette question-là, si Monsieur le Président
17 le permet.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Oui, nous allons le permettre, mais je vais
20 déroger à une règle. Vu qu'on a une question, il
21 nous reste huit minutes (8 min). Nous avons une
22 question ici, il y en aura d'autres. Alors, nous
23 allons demander à madame Esther Falardeau, ma
24 collègue, de poser sa question. Ainsi, on va sauver
25 du temps puis on viendra avec les questions

1 complémentaires, par la suite.

2 Me AMÉLIE CARDINAL :

3 Parfait, merci beaucoup.

4 Mme ESTHER FALARDEAU :

5 Bonjour aux membres du panel. Une question
6 d'éclaircissement et je vous dis tout de suite que
7 probablement que la réponse était déjà dans votre
8 présentation puis dans les réponses que vous avez
9 offertes ce matin. Mais pour être sûre qu'on a les
10 points sur les i, là.

11 Q. **[116]** Si éventuellement, le scénario défavorable
12 était choisi ou était retenu. On a posé la question
13 hier au panel numéro 2, qu'est-ce ça impliquerait
14 au niveau du travail pour Énergir au niveau des
15 ajustements tarifaires? Maintenant, on vous la
16 pose, au niveau des ajustements au plan
17 d'approvisionnement, est-ce qu'il y en aurait qui
18 seraient pris tout de suite? Est-ce que vous
19 agiriez tout de suite sur ces ajustements-là ou
20 bien si, à ce que j'ai compris ce matin, puis c'est
21 là que vous allez me corriger si j'ai mal compris,
22 c'est que vous maintenez le cap avec le scénario de
23 base, même si au niveau tarifaire c'était le
24 scénario défavorable qui était retenu, vous
25 maintenez le cap dans votre planification du plan

1 d'approvisionnement et des ajustements seront faits
2 au mois d'octobre lorsque les nouveaux chiffres
3 vous seront présentés.

4 Pourriez-vous me confirmer ça, donc qu'est-
5 ce que ça implique? Donc, est-ce qu'il y a des
6 ajustements, est-ce qu'il y a des ventes, des
7 achats? Il n'y aurait pas d'achats, j'imagine, si
8 c'était le cas le scénario défavorable, mais est-ce
9 qu'il y a des ventes qui vont tout de suite être
10 effectuées, notamment, est-ce qu'il y a des
11 ajustements au service de pointe qui vont être
12 faites ou envisagées dès maintenant si le scénario
13 défavorable est retenu? Merci.

14 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15 R. On a eu une petite discussion là, la réponse peut
16 paraître simple. Elle se répond par un « oui ».
17 Mais, t'sais, en fait, ce qu'on comprend, c'est
18 que, t'sais, si on y va factuel, la Régie rend une
19 décision sur la cause tarifaire et décide que
20 finalement le scénario qu'elle détermine comme
21 étant le scénario pour fixer les tarifs, c'est le
22 scénario défavorable, évidemment ça a un impact sur
23 les coûts d'approvisionnement.

24 Si vous regardez les pièces qui sont
25 actuellement au plan d'appro, au niveau du scénario

1 défavorable. Et on vous a aussi évidemment déposé,
2 en réponse à une question de votre part là, des
3 données un petit peu plus poussées. Mais, au niveau
4 des approvisionnements, on voit que les outils, le
5 manque, le manque à gagner si vous voulez, le
6 manque à gagner baisse de un soixante-quatorze
7 (1074) à trois cents quelque chose.

8 Donc, évidemment, il y aurait une réduction
9 du coût. Par contre, ce qu'on... donc on devrait
10 faire un nouveau plan d'appro, vendre cet outil-là
11 additionnel, ce qu'on n'a pas de besoin et fixer
12 les tarifs. Donc, on parle quand même d'un montant
13 qui est en dollar au niveau des approvisionnements
14 qui est très faible.

15 Évidemment, les volumes étant beaucoup plus
16 bas, les tarifs vont être plus élevés. Mais là, on
17 se disait, cette décision-là serait rendue à
18 quelque part à la fin octobre, début novembre.
19 Donc, on serait dans la situation où est-ce qu'on
20 est à quelques semaines de finaliser notre entrée
21 dans l'hiver.

22 Donc là, on se posait la question, est-ce
23 que c'est uniquement tarifaire? Est-ce qu'on le
24 revendrait vraiment quelques... peut-être deux,
25 trois semaines avant la décision finale. Là on dit

1 aux appros, bien on ne le revendrait probablement
2 pas le un zéro soixante-quatorze (1074) parce que,
3 si on revend sept cent mille (700 000) puis qu'une
4 semaine ou deux semaines après, finalement c'est
5 pas la prévision défavorable qui se présente, mais
6 le scénario de base. Bien là, il faut comme aller
7 chercher un nouvel outil qui pourrait nous coûter
8 beaucoup plus cher.

9 Donc, je dirais, au niveau tarifaire, on
10 pourrait prendre pour acquis qu'on revoit le plan
11 avec le scénario défavorable, on prend les coûts du
12 scénario défavorable pour fixer les tarifs. Dans la
13 réalité probablement qu'on garderait l'outil de
14 pointe à un million soixante-quatorze (1074 M)
15 jusqu'à notre repositionnement avant le début de
16 l'hiver, le premier (1er) décembre.

17 Q. **[117]** Merci. Ça répond à ma question. Merci. Et
18 c'est tout.

19 DISCUSSION

20 LE PRÉSIDENT :

21 Donc, c'est complété du côté de madame Falardeau.
22 Il est possible qu'il y ait d'autres questions de
23 la part de la formation et il y aura une autre
24 question de la part de maître Cardinal. Alors, nous
25 allons prendre une heure et nous revenons à...

1 Me VINCENT LOCAS :

2 Monsieur le Président. Monsieur le Président, me
3 donnez-vous...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, oui. Je ne vous voyais pas, vous venez
6 d'apparaître, hein!

7 Me VINCENT LOCAS :

8 Ah! Oui. J'ai dû double cliquer sur la caméra donc.
9 Me donnez-vous une trentaine de secondes? Je veux
10 juste m'assurer, avec les représentants de ma
11 cliente, s'il n'y a pas un élément de précision à
12 apporter. Encore une fois, c'est toujours dans
13 l'intérêt de s'assurer qu'on comprenne l'entièreté
14 de la situation par rapport à l'utilisation
15 potentielle d'un scénario défavorable, un peu comme
16 je l'ai fait hier avec madame Dallaire. Donc, je
17 vous reviens dans une dizaine de secondes. C'est
18 pas très long.

19 Je vais suivre la stratégie de maître
20 Cardinal et profiter du lunch pour en discuter et
21 revenir avec une ou deux questions de précision là
22 au panel, encore une fois, dans l'intérêt de la
23 formation.

24 Ceci étant dit, je vois qu'il est... il
25 manque une minute avant midi (12 h 00). Si vous me

1 de 4 M\$ faisant l'objet de la demande
2 d'autorisation au présent dossier,
3 selon la référence (i).

4 La réponse qu'on avait fournie, là je vais juste
5 vous donner la fin de ce qu'on avait dit, c'était
6 essentiellement :

7 [...] Lors de l'audience qui se
8 tiendra la semaine du 31 août 2020,
9 Énergir fournira l'impact tarifaire
10 cumulatif sur 5 ans de l'ensemble des
11 investissements inférieurs au seuil de
12 4 M\$ faisant l'objet de la demande
13 d'autorisation au présent dossier.

14 Et là la réponse attendue, l'élément de nouveauté,
15 ça se lit comme suit :

16 L'impact tarifaire cumulatif sur 5 ans
17 de l'ensemble des investissements
18 inférieurs au seuil de 4 M\$ faisant
19 l'objet de la demande d'autorisation
20 au présent dossier est de trente-huit
21 point deux millions de dollars
22 (38,2 M\$).

23 donc plus trente-huit point deux millions de
24 dollars (38,2 M\$).

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci, Maître Locas.

3 Me VINCENT LOCAS :

4 Et ça compléterait la DDR-4.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Excellent. Maître Gertler.

7 Me FRANKLIN S. GERTLER :

8 Oui. Merci, Monsieur le Président. Juste une
9 question d'intendance. Si j'ai manqué quelque
10 chose, bien je m'en excuse, mais est-ce qu'on pense
11 présenter ou commencer le panel 5 aujourd'hui ou
12 est-ce que c'est... parce qu'on doit organiser un
13 peu notre monde.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Oui, il est à l'agenda, si les temps sont
16 respectés. Oui, on va commencer aujourd'hui.

17 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

18 Bien, on va être prêt à commencer aujourd'hui,
19 certainement.

20 Me FRANKLIN S. GERTLER :

21 Merci.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Merci, maître Lemay Lachance. Alors, on a tous le
24 même objectif. Donc, à treize heures (13 h 00).

25 Merci et bon repas.

1 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

2

3 _____

4 (13 h)

5 LE PRÉSIDENT :

6 Bonjour. Nous allons poursuivre avec le panel
7 numéro 3. Maître Locas, je ne vous vois pas.

8 Me VINCENT LOCAS :

9 Je suis là.

10 LE PRÉSIDENT :

11 Vous êtes là maintenant. Nous allons poursuivre. Il
12 y aura des questions de la part de maître Cardinal.
13 Et juste avant pour préciser à tous les
14 participants, c'est-à-dire Énergir et les
15 intervenants, afin de s'assurer de pouvoir entendre
16 tout le monde le dix-huit (18), nous avons
17 également libéré un espace d'agenda le dix-sept
18 (17). Alors, je ne sais pas si ça peut convenir
19 également aux gens le dix-sept (17) et dix-huit
20 (18), parce qu'on s'est dit que peut-être le dix-
21 huit (18), ça va être chargé. Vous pouvez me
22 revenir, Maître Locas, un petit peu plus tard pour
23 me dire si vous avez un problème d'agenda et s'il y
24 a des intervenants qui ont un problème également.
25 Il y a possibilité de faire des aménagements,
 c'est-à-dire qu'au lieu de commencer en ordre

1 alphabétique, on peut y aller selon les
2 disponibilités du jeudi et du vendredi, mais on
3 aurait une journée au moins à l'avance, une journée
4 et demie ou deux jours de disponibilités pour
5 entendre tout le monde.

6 Me VINCENT LOCAS :

7 Donc, les plaidoiries seraient le dix-sept (17) et
8 possiblement le dix-huit (18)?

9 LE PRÉSIDENT :

10 Exactement. Pour s'assurer que tout rentre, qu'on
11 n'ait pas de précipitation.

12 Me VINCENT LOCAS :

13 Parfait. Je prends le tout en note et je vous
14 reviens si jamais il y a des enjeux.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Oui. Alors, on peut continuer. Maître Cardinal,
17 vous êtes fraîche et dispo?

18 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

19 Bonjour. Je vais poursuivre mes questions.

20 Q. **[118]** Et ma première question, je reviens sur la
21 recommandation de la FCEI par rapport au fait... En
22 fait je vais préciser ma question de tout à
23 l'heure. La FCEI donc recommande que la valeur des
24 droits d'émission du marché de carbone soit
25 reflétée dans l'évaluation de la position

1 concurrentielle du tarif 4.7. Donc, en fonction de
2 votre réponse, j'ai bien compris, vous nous avez
3 parlé des impacts de cette recommandation-là par
4 rapport aux outils d'approvisionnement. Puis, bon,
5 il n'y en avait pas vraiment des impacts. Et quand
6 on a posé la question au panel 2, on nous a parlé
7 aussi des impacts au niveau de la tarification.
8 Mais la question est plus précise par rapport à la
9 faisabilité de ça. Est-ce que c'est possible pour
10 vous de présenter l'impact, de présenter la valeur
11 des droits d'émission du marché du carbone dans
12 l'évaluation de la position concurrentielle de
13 tarif 4.7 dans le Plan d'approvisionnement?

14 M. JEAN-FRANÇOIS TREMBLAY :

15 R. Je pourrais peut-être faire un lien avec ce qui
16 s'est dit hier. Évidemment, c'est le volet
17 prévision de la demande du Plan
18 d'approvisionnement. Effectivement, dans cette
19 section, on présente aussi la situation
20 concurrentielle. Ce que j'ai compris de mon
21 collègue Marc-Antoine Bellavance qui a témoigné sur
22 le sujet hier, c'est que c'était possible. Mais ce
23 que je comprenais, c'est que c'était un peu plus
24 complexe parce que ces clients-là, cette grosseur
25 de clients-là, VGE, grandes entreprises, ne sont

1 pas assujettis au SPEDE, au niveau des taux de
2 SPEDE, mais plus au niveau des obligations puis il
3 y a des crédits et autres.

4 Donc, je me rappelle, puis on pourra revoir
5 les transcripts d'audience, mais qu'il a parlé
6 d'hypothèses qui pourraient être menées pour
7 introduire cette valeur-là dans la situation
8 concurrentielle. Mais je m'arrêtera là. Je ne
9 sais pas, je sais que Marc-Antoine, monsieur Marc-
10 Antoine Bellavance revient, je crois, sur le panel
11 5 qui touche le CASEP, les programmes. Je ne
12 voudrais pas lui faire dire des choses. C'est son
13 équipe qui produit les situations concurrentielles.
14 Donc, peut-être que si la réponse qu'il a donnée
15 hier n'était pas à la satisfaction de la Régie,
16 peut-être que ça pourrait être une possibilité.
17 Évidemment, je n'en ai pas parlé à personne de
18 l'équipe, là, mais c'est quelque chose que j'ai
19 réfléchi sur l'heure du dîner.

20 Me VINCENT LOCAS :

21 Monsieur Tremblay me vole les mots de la bouche.
22 C'était une proposition que j'allais faire à maître
23 Cardinal. Si jamais il y a une nécessité d'un
24 complément, mais dans le doute, je vous référerai
25 à la réponse de monsieur Bellavance d'hier après-

1 midi. Là, je vois qu'on vient de recevoir justement
2 les notes sténographiques. Alors, je présume que la
3 réponse s'y trouve avec le plus de détails.

4 Me AMÉLIE CARDINAL :

5 Parfait. Merci beaucoup.

6 Q. [119] Donc, je vais passer à ma prochaine question.
7 En fait, à la pièce B-0113 qui est le plan
8 d'approvisionnement, en fait, la Régie note
9 qu'aucune analyse de rentabilité comparative des
10 solutions alternatives, selon le format qui est
11 habituellement présenté, n'est pas déposé pour la
12 stratégie d'approvisionnement selon le scénario
13 défavorable.

14 Est-ce que ce serait possible de prendre
15 l'engagement de déposer cette analyse de
16 rentabilité et les hypothèses utilisées aux fins de
17 l'évaluation de la stratégie d'approvisionnement
18 selon le scénario défavorable?

19 M. JEAN-SÉBASTIEN HUET :

20 R. Si on parle ici de refaire l'analyse de rentabilité
21 qui est déjà dans le plan d'approvisionnement qui
22 est l'annexe, je ne me souviens plus par coeur,
23 mais à partir d'une demande défavorable puis
24 d'évaluer comparativement les options alternatives
25 qu'Énergir pourrait exercer, c'est définitivement

1 la Régie)

2

3 Merci. Donc, ça complète mes questions. Merci.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Merci bien, maître Cardinal. Plus de questions ou

6 plus de questions également. Oui. Oui, oui. Oui,

7 oui, oui, oui, oui. Maître Locas, effectivement.

8 Vous aviez une précision à faire par rapport à une

9 réponse. Ma collègue me rappelle cet...

10 Me VINCENT LOCAS :

11 Bien, en fait, c'est pour que... Oui, puis je vous

12 remercie d'y avoir pensé. Mais, en fait, ça,

13 c'était pour vous dire que je n'aurai pas à

14 apporter cette précision additionnelle sur la base

15 des discussions que j'ai eu avec les représentants

16 de ma cliente au courant du lunch. Donc, ça

17 mettrait fin au panel 3 sur les approvisionnements

18 gazier.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Pas de réinterrogatoire? Donc, on peut procéder

21 avec le panel numéro 4. Est-ce que vous avez besoin

22 de prendre un peu de temps?

23 Me VINCENT LOCAS :

24 Oui. Cinq... je regarde ma collègue. Cinq, dix (10)

25 minutes là pour réaménager la salle ici pour que

1 tout le monde puisse respecter son deux mètres.

2 LE PRÉSIDENT :

3 O.K. Maître, Juste avant, Maître Sicard?

4 Me HÉLÈNE SICARD :

5 Oui. Je voulais juste m'informer auprès de la
6 formation. Maître Locas, tout à l'heure, vous a
7 parlé qu'il nous donnerait des informations sur
8 certains engagements. Et pour finaliser et
9 compléter notre présentation, notre preuve pour
10 demain, on aurait vraiment besoin de la réponse à
11 l'engagement 2, entre autres, en ce qui concerne
12 l'augmentation de la consommation des trois clients
13 VGE auxquels on faisait référence là, les clients
14 qui avaient augmenté pour les cinq premiers mois de
15 l'année vingt vingt (2020). Alors, j'aimerais, si
16 vous pouviez demander quand nous allons pouvoir
17 obtenir cette information.

18 Me VINCENT LOCAS :

19 Je peux répondre directement, Monsieur le
20 Président. Les équipes sont en train de travailler.
21 Comme je le mentionnais, on vient tout juste de
22 recevoir les notes sténos. Donc, le temps de
23 s'assurer du libellé de l'engagement et de pouvoir
24 l'intégrer dans nos présentations habituelles là,
25 dans le format de documentation habituelle

1 d'Énergir, ça va être fait, si je comprends bien,
2 d'ici la fin de l'après-midi.

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Sans faute?

5 Me VINCENT LOCAS :

6 J'aimerais vous dire « sans faute », mais je vais
7 profiter du cinq à dix (10) minutes qu'on a là pour
8 faire les vérifications pour voir où on en est.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 Autrement, est-ce que je pourrais vous demander de
11 peut-être juste nous communiquer l'information
12 verbalement avant la fin de l'audience aujourd'hui
13 à trois heures (15 h 00). Puis quand on aura le
14 papier, on aura le papier, mais au moins on aura le
15 chiffre parce qu'en fait, ce dont j'ai vraiment
16 besoin, c'est ce chiffre de l'augmentation de la
17 consommation pour ces trois clients VGE pour les
18 cinq premiers mois de l'année vingt-vingt (2020).

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Je vous entends. Dès que... dans le meilleur des
21 mondes, en fait, vous risquez d'avoir le papier
22 avant la fin de l'audience. Donc...

23 Me HÉLÈNE SICARD :

24 O.K. Je vous remercie. Je m'excuse, Monsieur le
25 Président, merci.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Il n'y a pas de problème. Donc, vous avez demandé
3 cinq (5) à dix (10) minutes. Treize heures vingt
4 (13 h 20), ça va? Ça fait neuf (9) minutes.

5 Me VINCENT LOCAS :

6 C'est parfait.

7 LA GREFFIÈRE :

8 Maître Turmel, est-ce que vous pourriez libérer les
9 témoins, s'il vous plaît?

10 LE PRÉSIDENT :

11 Oui, très bonne remarque. Alors, je libère tous les
12 témoins. Vous êtes maintenant libres.

13 Alors, on se revoit à et vingt (13 h 20),
14 il vous reste huit (8) minutes. Merci.

15 SUSPENSION

16 REPRISE

17 LA GREFFIÈRE :

18 Maître Locas, est-ce que vos témoins sont prêts?

19 Me VINCENT LOCAS :

20 Oui, mais je vais passer le flambeau à ma collègue,
21 maître Lemay Lachance pour le reste de l'après-
22 midi, pour les panels 4 et 5.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Parfait.

25

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

2 Bonjour. Tout juste avant que les... Bonjour,
3 Monsieur le Président.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Bonjour, Maître Lemay Lachance et merci Maître
6 Locas. Oui, vous voulez dire quelque chose?

7 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

8 Oui. J'allais dire, en fait, tout juste avant que
9 les témoins soient assermentés, vous nous avez posé
10 la question au niveau de nos disponibilités pour
11 les dix-sept (17) et dix-huit (18) pour
12 l'argumentation. Du côté d'Énergir, ça ne posera
13 pas problème. Alors, c'est ce qu'on souhaitait vous
14 dire, dans un premier temps.

15 Ensuite, peut-être des petits éléments de
16 précisions au niveau du panel 4. Hier, il y a eu
17 une question en lien avec la présentation du panel
18 2, c'est la pièce B-0182, à la page 8, où il y
19 était question des mises à jour des tarifs de
20 transport et d'équilibrage comme outils
21 réglementaires. Si je ne m'abuse, c'est une
22 question de maître Cardinal qui avait été posée
23 quant à savoir si... Puis, là, je n'ai pas le... En
24 fait, je n'ai pas vérifié dans le projet de notes
25 sténo qu'on a reçu tout à l'heure, mais il y avait

1 une question sur le fait que ça devait peut-être
2 refléter le coût réel d'acquisition.

3 Bref, tout ça pour vous dire que c'est le
4 panel 4 qui serait en mesure de répondre à cette
5 question-là. L'idéal serait peut-être, si maître
6 Cardinal le veut bien, qu'elle repose sa question
7 au panel pour qu'on s'assure d'avoir tous la bonne
8 compréhension de la question qui a été posée.

9 Ensuite, autre petit point. Il y a maître
10 Gertler pour le ROEÉ qui a posé une question au
11 panel 3, ce matin, au niveau des sources
12 d'approvisionnement responsables en GNR, je crois.
13 Et monsieur Tremblay a référé à un panel subséquent
14 là, qui serait probablement en mesure de répondre à
15 la question.

16 Si c'était le cas, s'il devait y avoir un
17 panel en mesure de répondre à la question, ça
18 serait le panel 4. Alors, je préférerais le
19 mentionner à maître Gertler pour être sûr qu'il ne
20 passe pas à côté de cette opportunité.

21 Et, là, je ne veux pas présumer que les
22 témoins auront la réponse à sa question, mais s'il
23 devait y avoir une réponse, ça serait au panel 4.
24 Alors, les témoins sont maintenant disponibles pour
25 leur assermentation.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Merci pour les précisions, Maître Lemay Lachance.

3

4 PANEL 4 - TARIFICATION

5

6 CATHERINE SIMARD, chef de service à la tarification
7 chez Énergir, 1717, rue Du Havre, Montréal
8 (Québec);

9

10 FRANCIS DESJARDINS, réglementation et tarification
11 chez Énergir, 1717 rue Du Havre, Montréal (Québec).

12

13 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
14 solennelle, déposent et disent :

15

16 LE PRÉSIDENT :

17 Nous vous avons perdue, Maître Lemay Lachance.

18 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

19 Oui, excusez-moi. Alors, les témoins sont prêts
20 pour leur interrogatoire.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Excellent, merci. Ah... O.K., effectivement, il n'y
23 a pas de présentation. C'est ce que je comprends,
24 hein? Effectivement?

25

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

2 Bien, effectivement, pas de présentation. Alors,
3 ils sont...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, vous avez raison.

6 Me MARIE LEMAY-LACHANCE :

7 ... alors, ils sont disponibles.

8 LE PRÉSIDENT :

9 On vous avait perdue, mais c'est moi qui était
10 perdu. Alors, on commence avec le panel 4, ACEFQ.

11 Il y a vingt (20) minutes qui a été annoncé.

12 Me HÉLÈNE SICARD :

13 Bonjour. Alors tel que je vous l'ai indiqué ce
14 matin, nous n'aurons pas de questions pour le panel
15 4. Par contre, je profite du moment présent, Hélène
16 Sicard pour l'ACEF de Québec, pour vous dire que
17 nous serions disponibles les dix-sept (17) et dix-
18 huit (18) septembre. Si vous deviez choisir ces
19 dates, il n'y a pas de problème.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Excellent, on retient les deux dates en fait.

22 Me HÉLÈNE SICARD :

23 Merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Donc, on aura une plus grande marge de manoeuvre et

1 un meilleur temps pour entendre tout le monde.
2 Donc, pas de questions. Vous l'aviez dit et je ne
3 l'avais pas écrit, désolé.
4 Me HÉLÈNE SICARD :
5 Par contre...
6 LE PRÉSIDENT :
7 L'ACIG...
8 Me HÉLÈNE SICARD :
9 Appelez-moi pour le panel 5, par exemple.
10 LE PRÉSIDENT :
11 Je vous ai ajoutée au panel 5, c'est très bien.
12 Me HÉLÈNE SICARD :
13 O.K.
14 LE PRÉSIDENT :
15 Oui. L'ACIG. Maître Dubé, vous êtes présent.
16 Me NICOLAS DUBÉ :
17 Oui, je suis là.
18 LE PRÉSIDENT :
19 Parce que vous disparaissiez à moitié, mais on voit
20 le reste de votre corps.
21 Me NICOLAS DUBÉ :
22 Bon.
23 LE PRÉSIDENT :
24 Ça va, on vous voit en entier.
25

1 Me NICOLAS DUBÉ :

2 Nous n'avons pas de questions pour le panel 4 et
3 nous sommes également disponibles les dix-sept (17)
4 et dix-huit (18) septembre prochains.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Excellent. Maître Cadrin, vous aviez du temps
7 annoncé.

8 Me STEVE CADRIN :

9 Bonjour. Alors pas de questions pour le panel 4. Et
10 pour ce qui est de l'audience du dix-sept (17) et
11 dix-huit (18) septembre, ça ne pose pas de problème
12 le dix-sept (17) et le dix-huit (18) septembre, à
13 l'exclusion de l'après-midi du dix-sept (17)
14 septembre. Alors selon la durée de la plaidoirie
15 d'Énergir le matin, ce que je présume ne pas être
16 toute la matinée, je devrais être en mesure de
17 passer le matin dans l'ordre alphabétique usuel,
18 mais je ne pourrai pas passer en après-midi, si
19 jamais... advenant que ça devait se déplacer
20 jusque-là. Je suis déjà retenu devant la Cour
21 supérieure dans un autre dossier.

22 LE PRÉSIDENT :

23 Très bien. Alors je vois que notre chargée de
24 projet, madame Alary est en train de prendre des
25 notes sur votre non disponibilité pour le jeudi

1 après-midi.

2 Me STEVE CADRIN :

3 Exact. À compter de quatorze heures (14 h) en fait
4 je ne serai pas disponible, alors je peux... je
5 peux même étirer jusqu'à midi trente (12 h 30), là,
6 si tant est que ça peut permettre de passer le dix-
7 sept (17).

8 LE PRÉSIDENT :

9 Excellent, très bien.

10 Me STEVE CADRIN :

11 Merci.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors merci. Donc j'ai rajouté FCEI, je ne vous
14 avais pas oublié maître Turmel, vous en aviez parlé
15 hier. Vous êtes resté attaché après votre chaise,
16 Maître Turmel? Alors je n'ai pas d'autres
17 intervenants pour des questions pour le panel, à
18 moins que je ne l'oublie, GRAME n'avait pas
19 annoncé. Alors c'est à vous... si maître Turmel
20 apparaît plus tard, bien on vous donnera la
21 possibilité de poser des questions avant la fin de
22 ce panel-là. Maître Cardinal, c'est à vous.

23 Me DOMINIQUE NEUMAN :

24 Excusez-moi...

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Excusez, Maître Gertler.

3 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

4 Maître Gertler vient...

5 LE PRÉSIDENT :

6 Oui, je n'avais pas votre nom dans... je n'avais
7 pas votre nom, Maître Gertler.

8 Me DOMINIQUE NEUMAN :

9 Oui, maître Gertler d'abord, mais maître Neuman,
10 j'avais une question qui m'était... qui était
11 référée par le panel précédent.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Vous avez tellement raison. Alors pas de problème.
14 Maître Gertler, vous avez une question?

15 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me FRANKLIN S. GERTLER :

16 Q. **[122]** Oui. Tel que mentionné par maître Lemay
17 Lachance, on avait une question qui... puis elle
18 nous a référés au panel ici pour la reposer. Donc,
19 juste avant que je pose ma question, je voulais
20 confirmer que les deux dates d'audience pour
21 l'argumentation qui ont été mentionnées nous
22 conviennent. Bon.

23 Alors, Madame la Greffière, j'étais pour...
24 je veux vous demander d'afficher de nouveau la
25 pièce... la pièce B-0113, c'est-à-dire le plan

1 d'approvisionnement gazier, toujours les pages 62
2 et 63. Très bien. Donc, on est dans la section de
3 fournitures de gaz naturel. Bonjour, Monsieur et
4 Madame du panel. Et... ou monsieur, excuse-moi. Et
5 il est mentionné à ces pages-là, 62 et 63, que dans
6 le cadre du... de la volonté d'Énergir de
7 s'approvisionner en achat responsable, bien que mes
8 clients trouvent que c'est pas un terme qui
9 puisse... c'est un terme qui obscurcît la réalité,
10 que c'est toujours du gaz de schiste, mais notre...
11 ma question était plutôt la suivante. C'est : est-
12 ce que... d'abord, est-ce que vous êtes familier
13 avec cette question-là des achats responsables?

14 Mme CATHERINE SIMARD :

15 R. Malheureusement non. Je ne suis pas familière avec
16 ce dossier.

17 Q. **[123]** Bon, alors, parce que j'étais pour vous poser
18 la question, à savoir, si la norme de certification
19 EO100 s'appliquait pour... Ou si vos
20 approvisionnements pouvaient s'appliquer pour vos
21 approvisionnements en GNR.

22 R. Bien, comme je le disais, je ne suis pas. Je ne
23 suis pas familière avec les certifications en ce
24 qui a trait des approvisionnements GNR,
25 responsables pardon, mais j'aurais peut-être envie

1 de vous référer au dossier 4008 dans lequel on a
2 présenté un certain processus là, afin de s'assurer
3 de la provenance des attributs environnementaux
4 etc. Ce genre d'éléments-là dans le cadre de
5 l'étape « C » du dossier 4008.

6 Q. **[124]** Un instant s'il vous plaît, Monsieur le
7 Président.

8 Monsieur le Président, parce que la
9 question qu'on pose c'est une question qui est dans
10 le plan d'approvisionnement, on nous a référé au
11 panel ici.

12 Je ne sais pas s'il serait possible pour
13 que le panel sur le PGEÉ ou par engagement qu'on
14 réponde à notre question sur l'application de cette
15 norme de certification EO100. Autrement dit, est-ce
16 qu'un GNR est assujetti à l'achat responsable selon
17 les dires d'Énergir? Alors, je ne sais pas si c'est
18 possible...

19 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Si vous me permettez, en fait, je pense qu'il y a
21 quand même certains éléments de réponse qui ont été
22 fournis par le panel 3 et maintenant, ici, on a
23 madame Simard sur le panel 4 qui nous réfère au
24 dossier 4008 où on semble avoir présenté, puis je
25 ne le connais pas très bien ce dossier, mais on a

1 quand même présenté un processus quant aux
2 attributs environnementaux liés au GNR.

3 On parle de l'étape « C » du dossier 4008.
4 Alors, je doute de la pertinence de prendre un
5 engagement ou de s'assurer qu'un témoin sur le
6 panel 5 soit en mesure de répondre à cette
7 question-là dans le contexte de la présente cause
8 tarifaire. Avec respect.

9 Me FRANKLIN S. GERTLER :

10 O.K. Bien, je n'insisterai pas, Monsieur le
11 Président. C'est parce qu'on en parlera, on
12 plaidera avec les informations que nous avons,
13 mais c'est... C'est parce que ça va être dans la
14 preuve. Merci beaucoup.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Pas d'autres questions?

17 Me FRANKLIN S. GERTLER :

18 Non.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Gertler. Maître Neuman.

21 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Q. **[125]** Alors, Dominique Neuman pour Stratégies
23 Énergétiques et l'AQLPA. Merci, Monsieur le
24 Président, Madame, Messieurs les Régisseurs.
25 Bonjour au témoin.

1 Donc, je vous pose une question qui vous a
2 été référée lorsque je l'avais posée au panel
3 précédent. Je ne sais pas si vous étiez à l'écoute
4 quand cette question a été posée.

5 Donc, ça portait sur les quelques, si je me
6 souviens bien, deux mille sept cents (2700) clients
7 au tarif GNR qui sont prévus dans le plan
8 d'approvisionnement jusqu'à son horizon en deux
9 mille vingt-trois (2023).

10 Nous nous demandions s'il était réaliste de
11 prévoir cette quantité importante de clients
12 volontaires qui accepteraient de payer un tarif
13 supérieur pour avoir... pour pouvoir être... se
14 dire approvisionnés en GNR compte tenu du fait de
15 la tendance à la hausse qu'on voit qui semble
16 constante et de la hausse importante de ce tarif
17 qui calque les coûts d'approvisionnement en GNR par
18 Énergir.

19 Donc, est-ce que vous pensez que cette
20 prévision est réaliste de deux mille sept cents
21 (2700) clients volontaires acceptant de payer un
22 tarif qui est en hausse continue?

23 Mme CATHERINE SIMARD :

24 R. Dans un premier temps, je pense que vous faites
25 référence au chiffre de deux mille sept soixante-

1 quinze (2775) clients qui est présenté dans la
2 pièce Énergir-H Document 4 pour l'année deux mille
3 vingt-trois deux mille vingt-quatre (2023-2024).

4 Q. **[126]** Oui.

5 R. Donc, à la question que vous nous posez, j'aurais
6 tendance à dire oui pour la raison qui est la
7 suivante. Quand on regarde le coût moyen
8 d'approvisionnement pour cette période-là, on
9 obtient un prix qui serait d'à peu près seize et
10 soixante-quinze dollars le gigajoule (16,75 \$/GJ).

11 Puis au risque de me répéter, dans le cadre
12 du dossier 4008, on a fait affaire avec la firme
13 SOM puis on a fait appel à eux pour qu'ils nous
14 donnent un coup de main pour évaluer l'intérêt de
15 la clientèle et à ce prix-là, c'est très cohérent
16 avec les résultats qu'ils ont eus. Si jamais vous
17 avez besoin du numéro de la pièce, là, c'est la Gaz
18 Métro-5, Document 1.

19 Q. **[127]** Attendez un petit instant, je vais le prendre
20 en note... la référence. Répétez-moi, s'il vous
21 plaît, Gaz Métro?

22 R. La Gaz Métro-5, Document 1. Gaz-Métro-5, Document
23 2, c'est le rapport complet que vous pouvez
24 retrouver également, dans le cadre du dossier 4008.

25 Q. **[128]** Et c'est basé sur ces... donc, vous vous

1 basez sur le coût moyen de seize dollars du
2 gigajoule (16 \$/GJ)?

3 R. Que l'on obtient...

4 Q. **[129]** Oui.

5 R. ... à la pièce à laquelle vous faites référence, en
6 regardant tout simplement les coûts divisés par les
7 volumes.

8 Q. **[130]** Et est-ce que vous estimez que, aux fins de
9 votre planification du tableau en question, de la
10 planification pendant le plan d'approvisionnement,
11 que ce coût moyen de seize dollars le gigajoule
12 (16 \$/GJ) est toujours réaliste?

13 R. Je ne voudrais pas trop m'avancer dans ce sentier.
14 Ce que je peux vous dire, par contre, c'est qu'on
15 maintient le cap d'appliquer la décision sur
16 l'étape B qui était... avec des caractéristiques
17 particulières, visant un prix entourant quinze
18 dollars le gigajoule (15 \$/GJ) puis par la suite,
19 bien chaque demande devrait faire... nécessiterait
20 une approbation à la pièce de la Régie, mais je
21 pense que c'est un prix qui continue de faire du
22 sens, aujourd'hui.

23 Q. **[131]** Même avec les approbations particulières dont
24 vous faites mention?

25 R. Exactement.

1 Q. [132] Bon, bien écoutez, c'est votre témoignage. On
2 aura peut-être des représentations à faire là-
3 dessus, sur le réalisme de la planification. Oui,
4 mais toujours sur le réalisme, vous savez que le...
5 et je ne sais pas si ça rentre dans votre champ en
6 tant que panel 4, que le... Écoutez, non, ça va, je
7 ne vais pas poser d'autres questions, ça va. Je
8 m'arrête là. O.K. Merci bien.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci, Maître Neuman. Donc, nous revenons à maître
11 Cardinal.

12 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

13 Oui, bonjour, merci.

14 Q. [133] Donc, ma première question va porter sur une
15 modification proposée d'Énergir au texte des
16 Conditions de service et Tarifs. Donc, en fait,
17 dans votre preuve, à la pièce B-0153 qui est
18 Énergir-R, Document 1, aux pages 5 et 6 et, là, ça
19 peut être quand même intéressant de pouvoir le voir
20 à l'écran, mais en fait, je peux vous faire une
21 mise en contexte aussi, mais à partir de la page 5,
22 Énergir vient expliquer la proposition de sa
23 modification à l'article 11.2.3.5 des Conditions de
24 service et Tarifs.

25 Donc, ça découle, en fait Énergir indique

1 que dans le cadre du dossier 4008 elle mentionnait
2 à la Régie qu'elle envisageait apporter des
3 modifications aux obligations de ses clients en
4 achats directs pour être en mesure de bien capter
5 l'ensemble du gaz naturel renouvelable qu'ils
6 consomment.

7 C'est donc la modification à l'article
8 11.2.3.5 des Conditions de service. La proposition
9 découle de ça et au soutien de sa proposition,
10 Énergir dit qu'il est important pour elle d'avoir
11 toutes les informations pertinentes quant aux
12 sources d'approvisionnement de GNR et poursuivre
13 les quantités de GNR consommées par ses clients et
14 grands émetteurs qui doivent couvrir eux-mêmes
15 leurs émissions.

16 Puis Énergir indique aussi que la
17 traçabilité est nécessaire pour se conformer au
18 règlement concernant la quantité de gaz naturel
19 renouvelable devant être livrée par un distributeur
20 et au règlement sur la déclaration obligatoire de
21 certaines émissions de contaminants dans
22 l'atmosphère. Et l'ajout proposé est au paragraphe
23 c) de 11.2.3.5 que je vais vous lire :

24 Le client doit :

25 c) fournir, sur demande, toutes pièces

1 justificatives requises par le
2 distributeur démontrant la chaîne
3 contractuelle d'acquisition du gaz
4 naturel renouvelable du producteur au
5 client permettant notamment de
6 constater l'origine organique du GNR,
7 la connexion physique au réseau gazier
8 nord-américain, les volumes injectés
9 et...

10 là, j'attire votre attention, principalement sur :

11 ... l'absence de double comptage.

12 Si on va dans une décision qui a été rendue dans le
13 cadre du dossier 4008, qui est la décision
14 D-2020-057 au paragraphe 62. Parfait. Donc, je vais
15 répéter. C'est la décision D-2020-057. Parfait. Et
16 c'est au paragraphe 62, qui est à la page 21. Dans
17 ce paragraphe-là, la Régie reprend la position
18 plaidée par Énergir. En fait, Énergir, elle reprend
19 et elle dit :

20 [62] [...], Énergir considère que le
21 Règlement ne peut prendre en compte
22 les livraisons aux interconnexions,
23 car il y a un risque de double
24 comptabilisation entre les
25 juridictions.

1 Et, là, elle donne...

2 En effet, si un producteur québécois
3 livre 60 Mm3 de GNR à une
4 interconnexion sur le réseau d'Énergir
5 et que ce GNR est par la suite
6 distribué au Vermont, il y aurait une
7 possibilité d'une double
8 comptabilisation puisque, tant le
9 Québec que le Vermont, pourraient les
10 comptabiliser dans leur réglementation
11 respective.

12 Et la Régie a mentionné au paragraphe 212, et, là,
13 elle venait se prononcer sur la position d'Énergir.
14 C'est à la page 60. La Régie venait dire que :

15 [212] Enfin, l'argument du risque de
16 double comptabilisation entre
17 différentes juridictions n'est pas
18 pertinent en l'espèce.

19 Puis, là, elle dit :

20 En matière de transport
21 intraprovincial et de distribution
22 gazière, l'État québécois est
23 souverain sur son territoire et peut
24 retenir la méthode de son choix pour
25 comptabiliser ses objectifs.

1 En fait ce que la Régie aimerait comprendre, c'est
2 à quoi réfère l'expression double comptage du
3 paragraphe c) qui est proposé à l'article 11.2.3.5?
4 Est-ce qu'on parle de volume de GNR qui pourrait
5 être comptabilisé deux fois par Énergir, deux fois
6 donc par Énergir et par Gazifère ou encore c'est
7 des volumes de GNR dont Énergir parlait dans le
8 cadre du dossier 4008?

9 Mme CATHERINE SIMARD :

10 R. J'aurais tendance à dire que l'esprit derrière
11 l'utilisation du terme double comptage est assez
12 vaste. On l'a vu dans le cadre du GNR. C'est sûr
13 que tout ça est assez nouveau. C'est un marché qui
14 est en émergence. On espère qu'il va y en avoir de
15 plus en plus. Mais il y a quand même eu des cas de
16 figure où, par exemple, les attributs
17 environnementaux pouvaient être détachés de la
18 molécule de gaz puis revendus par la suite. Donc,
19 c'est également pour couvrir cette problématique-
20 là.

21 Je vais m'expliquer un petit peu plus, là.
22 Par exemple, un producteur qui vendrait ses
23 attributs environnementaux sur une plate-forme
24 comme Bullfrog, par exemple, puis qui souhaiterait
25 vendre du GNR par la suite, bien pour Énergir ce ne

1 serait pas une situation qui serait... qui serait
2 acceptable à ce moment-là.

3 Q. **[134]** Bien, je vous remercie. Ensuite, ma prochaine
4 question va parler sur les conditions de service,
5 mais de façon générale. En fait, je vais vous
6 référer à la pièce A-0031, qui est une lettre
7 d'Énergir du vingt-quatre (24) mars deux mille
8 vingt (2020) concernant les mesures d'allègement et
9 d'assouplissement des Conditions de service et
10 Tarifs, qui a été déposée sur le site de la Régie.
11 En fait, on l'a déposée dans le présent dossier
12 aussi, là. Ça venait... en fait, Énergir disait
13 qu'elle croyait important de pouvoir bénéficier
14 d'une certaine marge de manoeuvre pour adapter
15 rapidement et temporairement ses conditions de
16 service et tarifs, sans la tenue d'un examen
17 préalable par la Régie. Et elle disait que compte
18 tenu de ce qui précède et à moins d'indication
19 contraire de la part de la Régie, Énergir proposait
20 d'informer immédiatement la Régie de toutes les
21 solutions qu'elle identifiera prochainement, qui
22 impliquait une adaptation des conditions de service
23 et tarifs.

24 Dans... la Régie, par la suite, a émis une
25 lettre en date du vingt-cinq (25) mars, qui est la

1 pièce A-0032. Et là, la Régie disait comprendre que
2 les distributeurs, le Transporteur avaient fait des
3 mesures afin d'éviter d'alourdir le fardeau
4 financier des clients. Puis les mesures pourraient
5 comprendre notamment la suspension de l'application
6 de certaines dispositions des tarifs et conditions
7 de service approuvés par la Régie. Et là, en
8 pareille situation la Régie disait qu'il serait
9 improductif qu'elle examine ces mesures
10 préalablement à la remise en place.

11 Toutefois, elle mentionnait qu'il s'agit de
12 dérogations exceptionnelles aux tarifs et
13 conditions qu'elle a autorisés et elle demandait
14 d'informer par voie administrative, périodiquement,
15 des mesures mises en place pour le maintien de la
16 sécurité des réseaux, du public et clientèle. Et
17 bon, à cet effet-là Énergir a transmis d'autres
18 correspondances pour expliquer, là, les
19 modifications temporaires à ces conditions de
20 service. Donc, le sept (7) avril, le douze (12)
21 mai, le vingt (20) août. Et pouvez-vous indiquer
22 jusqu'à quand Énergir a l'intention d'appliquer ces
23 assouplissements aux conditions de service?

24 R. C'est une très bonne question. Je serais malvenue
25 de me prononcer sur quand l'économie et la

1 situation de nos clients vont s'être remises. Mais
2 je pense que je ne me trompe pas en disant
3 qu'Énergir va les maintenir tant et aussi longtemps
4 qu'elle ressent que c'est nécessaire pour ses
5 clients.

6 Q. **[135]** Et peut-être que ma prochaine question
7 s'adresse davantage à votre avocat, mais je tente
8 quand même ma chance puis, au pire, votre avocat
9 pourra revenir plus tard là-dessus, mais en fait la
10 Régie aimerait connaître l'intention d'Énergir par
11 rapport à ces assouplissements-là. Par exemple,
12 est-ce qu'elle entend demander à la Régie
13 éventuellement d'en prendre acte? Ou peut-être
14 faire un bilan de l'application des mesures?

15 R. Je m'en remettrais peut-être à mon avocate là-
16 dessus.

17 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

18 Écoutez, je propose de vous revenir là-dessus. Ma
19 compréhension - je fais peut-être erreur, puis je
20 vais quand même vérifier - ma compréhension était
21 que la lettre de la Régie du vingt-cinq (25) mars,
22 là, alors on faisait référence tout à l'heure à
23 la... à la lettre cotée A-0032. J'ai pas la lettre
24 sous les yeux, là, mais il me semble qu'à la toute
25 fin de la lettre la Régie demande ou en fait elle

1 dit qu'elle pourra ultérieurement se prononcer dans
2 des dossiers tarifaires subséquents quant à ces...
3 ces mesures-là. Maintenant, est-ce que votre
4 question visait à savoir exactement : est-ce qu'on
5 va demander une approbation? Est-ce qu'on demande
6 d'en prendre acte? Est-ce qu'on est dans la
7 terminologie juridique sur ce qu'on entend faire,
8 là? C'est peut-être ça que je vous demanderais de
9 préciser.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Oui, effectivement, c'est ça. C'était en fait de
12 savoir comment Énergir entend présenter le tout,
13 justement au niveau de dire : est-ce que vous allez
14 demander une approbation ou de prendre acte? On
15 s'entend que c'est... bon, si c'est une
16 approbation, on s'entend que ça a débuté, là, au
17 mois de... bien c'est mars, là, c'est si... Donc,
18 c'est ça, c'est une lettre du vingt-cinq (25) mars.
19 Donc, les mesures ont débuté au mois de mars. Ce
20 serait de savoir comment concilier ça dans un cadre
21 d'application quand on parle de rétroactivité et
22 tout puis... ou sinon, Énergir entend en prendre
23 acte? Entend demander que la Régie en prenne acte,
24 donc, ça, d'une part.

25 Et ensuite, est-ce que Énergir avait

1 l'intention de présenter un bilan là justement de
2 l'application, de l'application des allègements aux
3 conditions de services.

4 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

5 Je prends la question en note, je l'ai bien notée.
6 Je vais vous revenir ultérieurement. Ça nécessite
7 des discussions avec certains représentants de ma
8 cliente. Je ne sais pas si on était rendu là au
9 niveau de nos réflexions à l'heure actuelle là.
10 Honnêtement, de ma tête, ça vient vite, mais
11 c'est... Bon. La prochaine cause tarifaire, on
12 n'était pas tout à fait rendu là. On s'attaquait à
13 la présente cause.

14 Maintenant, il reste à savoir comment on va
15 le présenter dans la prochaine cause tarifaire. Ça
16 nécessiterait des discussions là.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Parfait. Merci. Ça complète mes questions. Merci.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Merci, Maître Cardinal. Maître Lachance, pendant
21 que... Lemay Lachance, pendant que vous êtes là,
22 sur ce dernier point, c'est plus une question
23 effectivement juridique pour s'assurer que le
24 bon... les bons gestes sont effectués par la Régie
25 au bénéfice évidemment de la clientèle d'Énergir. À

1 savoir que selon la loi, seule la Régie peut fixer
2 et modifier les conditions de services. Donc, oui,
3 il y a eu des allégements où la Régie a répondu.

4 Maintenant, pour bien sceller tout ça, pour
5 s'assurer que ce soit correct, qu'est-ce qu'on doit
6 faire? Qu'est-ce que vous demandez? Est-ce qu'on
7 pourrait, comme maître Cardinal l'a souligné, est-
8 ce qu'on doit ratifier, approuver, prendre acte?
9 C'est quoi le meilleur véhicule pour s'assurer que
10 tout est bien ficelé? Alors, c'est simplement ça la
11 question.

12 Puis quant au deuxième point, vous allez en
13 parler avec votre cliente j'imagine, à savoir c'est
14 quoi l'avenir.

15 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

16 Tout à fait.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Bon. Maintenant, des questions. Nous avons peut-
19 être... Nous aurions besoin d'une pause de cinq
20 minutes. Il est treize heures cinquante-trois
21 (13 h 53). Juste une seconde. On va fermer nos
22 caméras trois secondes. Partez pas. Nous allons
23 ajourner sept minutes, jusqu'à quatorze heures
24 (14 h 00), pour discuter, pour s'assurer qu'on
25 n'échappe pas de questions vu que vous êtes

1 présente.

2 Parce que, vous savez, on réfère à des
3 questions de panel en panel, mais on arrive à la
4 fin. Alors, on veut s'assurer que ça ne sera pas
5 pour vous référer au panel 6.

6 Me AMÉLIE CARDINAL :

7 Parfait.

8 LE PRÉSIDENT :

9 Je pense qu'il n'y en a pas. Merci.

10 Me AMÉLIE CARDINAL :

11 Non.

12 SUSPENSION

13 REPRISE DE L'AUDIENCE

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors, re-bonjour. Donc, il nous reste quelques
16 questions de la part du panel... pardon de la part
17 de la formation. Nous allons commencer avec mon
18 collègue maître Roy.

19 Me NICOLAS ROY :

20 (inaudible). M'entendez vous?

21 LE PRÉSIDENT :

22 On vous entend, mais...

23 LE PRÉSIDENT :

24 On devrait fermer. Est-ce que le mien sort de la
25 même façon?

1 Me NICOLAS ROY :

2 Non, moi, c'est correct. (inaudible).

3 LE PRÉSIDENT :

4 Nous passons, maintenant, aux questions de ma
5 collègue.

6 Mme ESTHER FALARDEAU :

7 (inaudible).

8 LA GREFFIÈRE :

9 Votre micro n'est pas activé, je pense.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 Oui, il l'est là. Je vous remercie.

12 INTERROGÉS PAR LA FORMATION

13 Q. **[136]** Donc, bonjour aux membres du panel. Je vais
14 vous poser une question très, très hypothétique là,
15 mais je cherche à connaître les avantages,
16 désavantages, d'une telle possibilité, d'un tel
17 scénario inhabituel.

18 Donc, on l'a posée au panel 2, la question
19 à savoir si c'était le scénario défavorable qui
20 était utilisé, quels sont les inconvénients quels
21 délais, ça représenteraient au niveau de la
22 production des documents, et caetera.

23 Et au panel numéro 3, on leur a dit : Si
24 c'était le scénario défavorable, qu'est-ce que ça
25 impliquerait pour vous? Puis, on s'est fait

1 répondre : « Bien, nous, on va utiliser la
2 production des prévisions des ventes qui va être
3 mise à jour au mois d'octobre, fin octobre, pour
4 faire les ajustements au plan d'approvisionnement.

5 Donc, même si le scénario défavorable était
6 retenu, on n'agirait pas tout de suite en fonction
7 de ce scénario-là, on attendrait la prévision
8 puisqu'elle va arriver au mois d'octobre,
9 novembre... début novembre, fin octobre. Et, puis,
10 on fera les ajustements en fonction de cette
11 nouvelle information-là qui sera toute fraîche, à
12 ce moment-là. »

13 Et, donc, la question que je me suis posée,
14 puis dont on pourrait discuter un peu, c'est : Est-
15 ce que la même approche pourrait être utilisé en
16 tarification? C'est-à-dire, est-ce qu'on ne
17 pourrait pas dire : « Produisez les tarifs qui
18 résulteront de l'application des prévisions qui
19 seront produites en octobre et novembre. »

20 Alors, qu'est-ce que ça impliquerait? Les
21 avantages, on les sait, c'est-à-dire plus de
22 certitude au niveau de la prévision puis des
23 tarifs... bien... possiblement plus en fonction de
24 la consommation réelle ou les meilleures
25 prévisions, on peut espérer, en tout cas là.

1 Donc, ça, y a-t-il d'autres avantages?
2 Mais, en tout cas, j'y vois cet avantage principal-
3 là. Quels seraient les inconvénients? J'aimerais
4 ça, juste vous entendre sur cette possibilité-là,
5 comment est-ce que vous percevez ça là, au niveau
6 de la pratique, du pratico-pratique de cette
7 alternative-là, de cette possibilité.

8 Mme CATHERINE SIMARD :

9 R. Bien, nous, à la tarification, on est vraiment en
10 bout de ligne, dans tout ce processus-là. On reçoit
11 les chiffres, une fois qu'ils sont faits, de la
12 prévision de la demande puis que c'est passé aux
13 approvisionnements gaziers, à la comptabilité pour,
14 finalement, venir en nos mains à nous.

15 Et, puis, évidemment, quand on fait des
16 tarifs avec des nouvelles prévisions, le seul
17 inconvénient qui me vient en tête, c'est les délais
18 nécessaires pour produire les nouveaux tarifs. Je
19 dirais que c'est un exercice qui peut se chiffrer
20 en quelques semaines, une à deux semaines, pour
21 être plus précise, que, nous, on aurait besoin
22 uniquement à la tarification pour produire ces
23 nouveaux tarifs-là.

24 Donc, en termes de désavantages, je n'en
25 vois pas vraiment d'autres que, vraiment, le délai

1 nécessaire. Ici, on parle, strictement parlant, en
2 termes de tarification.

3 Q. **[137]** Alors, donc vous parlez d'un délai de deux
4 semaines. Ce serait le désavantage. C'est-à-dire
5 que si jamais on produit la décision, par exemple,
6 pas si, en temps opportun, là, comme on avait prévu
7 de le faire, donc en septembre, et on donne les
8 instructions de produire les tarifs sur la base de
9 la prévision qui va être faite, qui va être mise à
10 jour au mois d'octobre, alors à ce moment-là, vous
11 produisez ces tarifs-là peut-être deux semaines
12 après la date que vous... Ça vous prend deux
13 semaines de plus autrement dit?

14 R. Je fais juste un petit bémol. Quand je parle du
15 deux semaines, c'est vraiment dans le processus
16 tarifaire, une fois qu'on a reçu la prévision de
17 volume qui, elle, nécessite du temps à faire. Moi,
18 je parle vraiment du temps qui est nécessaire à
19 l'équipe de tarification pour produire toutes nos
20 pièces.

21 Q. **[138]** J'aimerais ça avoir une idée. Est-ce que
22 c'est une alternative qui serait réaliste à vos
23 yeux? Là, j'entends que non. J'entends que c'est
24 quelque chose qui causerait un délai, mais que ce
25 ne serait pas déraisonnable.

1 R. Écoutez, je pense que c'est... Le travail
2 nécessaire ne peut pas être un argument pour ne pas
3 faire quelque chose quand c'est pour produire de la
4 bonne information, j'en suis persuadée. Mais je
5 pense que, dans le cadre du panel 2, il y avait eu
6 des discussions à savoir qu'est-ce qui serait mis à
7 jour et tout ça. Puis, là, je pense que je ne suis
8 pas assez au fait de tout ce que ça pourrait
9 requérir d'un point de vue pièce comptable, par
10 exemple, qui serait mis à jour ou non. Mais pour
11 avoir, t'sais, des tarifs qui sont le reflet d'une
12 nouvelle prise... Tout ce que ça demande, c'est de
13 refaire le travail, si on veut, pour produire les
14 pièces.

15 Q. [139] O.K. Alors, là, exactement, juste pour qu'on
16 ait notre réponse complète, là, prenez pas ça comme
17 si on allait dans ce sens-là, c'est simplement
18 l'investigation, mais exactement, est-ce que les
19 pièces comptables, par exemple, auraient à être
20 mises à jour ou bien simplement les grilles
21 tarifaires? Est-ce que c'est possible d'avoir une
22 idée de ce que ça impliquerait puis de la
23 faisabilité de quelque chose, une option comme ça?
24 Parce que c'est certain que l'avantage indéniable,
25 ce serait qu'il y ait une moins grande incertitude.

1 Ça demeure des prévisions. Puis qu'on vit dans un
2 monde qui... c'est certainement incertain. Alors,
3 les prévisions du mois d'octobre vont demeurer
4 quand même... avoir leur lot d'incertitude, leur
5 degré d'incertitude. Mais quand même, c'est des
6 prévisions qui vont être toute fraîches. Donc, ça,
7 ça serait un avantage. Qu'est-ce que ça
8 engendrerait comme difficulté qui ferait
9 contrepoids à cet avantage-là? Puis au niveau de la
10 réalisation de cet... Donc, s'il vous vient un
11 complément à la réponse que vous avez déjà offerte.
12 Puis il me semble que vous me dites que ce serait
13 réalisable...

14 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

15 Si je peux me permettre.

16 Mme ESTHER FALARDEAU :

17 Oui, allez-y.

18 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

19 Loin de moins l'idée de m'objecter à votre
20 question, pas du tout. L'idée, c'est plus de
21 fournir une réponse qui soit la plus complète
22 possible. On a ici devant nous des témoins qui
23 connaissent la tarification. Évidemment, c'est un
24 processus de longue haleine, comme vous le savez,
25 qui n'implique pas seulement que les équipes de

1 tarification. Peut-être qu'on pourrait vous revenir
2 justement en engagement si on le formule, bon, si
3 vous voulez le formuler de la façon que vous voulez
4 évidemment, mais avec une réponse beaucoup plus
5 complète et plus claire qui donnerait... où on
6 aurait une vision globale de ce que ça implique et
7 non pas juste une vision tarification, là.

8 Mme ESTHER FALARDEAU :

9 Oui, une très bonne idée. Puis je vous remercie de
10 l'avoir suggéré, d'avoir formulé ainsi. Donc, avoir
11 l'appréciation de votre part des implications de
12 produire une tarification sur la base des
13 prévisions qui vont être produites aux mois
14 d'octobre, novembre, des prévisions...

15 Mme CATHERINE SIMARD :

16 R. Si je peux.

17 Q. **[140]** Oui. Oui, allez-y.

18 R. J'ajouterais seulement un petit élément qui
19 pourrait être matière à réflexion. Quand on pense à
20 refaire l'exercice au complet, c'est là qu'on tombe
21 dans le très long. Mais des fois, t'sais, des
22 ajustements à la marge, ça peut être fait aussi
23 sans nécessairement faire l'entièreté du processus.
24 On trouve tout le temps le moyen de faire les
25 meilleures choses possibles. Il y a des solutions,

1 j'en suis persuadée.

2 Q. [141] Bien, c'est ça, s'il y a une option
3 ajustement à la marge puis une option ajustement de
4 fond en comble, peut-être faire valoir ces deux
5 options-là puis surtout celle qui serait la plus
6 facilement réalisable et puis qui nous procurerait
7 l'avantage d'avoir travaillé avec les prévisions
8 les plus, les plus fraîches. Est-ce que... je me
9 demande si, Madame Lebuis, est-ce que j'ai formulé
10 l'engagement de façon assez précise?

11 LA GREFFIÈRE :

12 Euh... je dirais que non.

13 Mme ESTHER FALARDEAU :

14 « Je dirais que non », c'est ça.

15 LA GREFFIÈRE :

16 Donc, ça serait l'engagement numéro 10.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Comme vous le voyez actuellement, nous sommes à
19 faire des innovations au niveau technologique pour
20 s'assurer que la question soit posée de la part de
21 notre collègue.

22 LA GREFFIÈRE :

23 Excusez-moi, Madame Falardeau, est-ce que vous
24 allez reformuler l'engagement?

25

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 Donc, j'aimerais qu'Énergir produise son
3 appréciation de la possibilité de produire les
4 tarifs sur la base de prévisions des volumes qui
5 seront mises à jour en octobre. Et produise, le cas
6 échéant, les alternatives... des alternatives
7 relativement à cette possibilité. C'est-à-dire les
8 scénarios là. Madame Simard parlait d'ajustement à
9 la marge versus quelque chose de plus laborieux
10 comme changement. Donc, faire valoir ces deux
11 scénarios-là, ces deux changements-là.

12 LE PRÉSIDENT :

13 Ça complète, Madame Falardeau?

14 Mme ESTHER FALARDEAU :

15 Oui.

16

17 E-10 (ÉNERGIR): Produire l'appréciation de la
18 possibilité de produire les
19 tarifs sur la base de prévisions
20 des volumes qui seront mises à
21 jour en octobre. Et produire, le
22 cas échéant, les alternatives
23 relativement à cette possibilité,
24 c'est-à-dire les scénarios
25 d'ajustement à la marge versus

1 d'interconnexion, par exemple, avec TCPL ou Gazoduc
2 Trans-Québec et Maritimes et, par la suite, s'en
3 aller au Vermont puis dire : « Bien, ça va être
4 comptabilisé au Vermont, puis ça va être
5 comptabilisé au Québec. »

6 Et, là, la discussion c'était : Ça n'a pas
7 de rapport parce que la comptabilisation qui se
8 fait aux fins du règlement, ça se fait au Québec.

9 Alors, la problématique d'un double
10 comptage aurait un certain sens, je crois, si des
11 volumes qui passent par Gazifère, qui, elle-même,
12 les comptabiliserait pour les fins du règlement,
13 seraient recomptabilisés par Énergir aux fins du
14 règlement, elle aussi.

15 Là, je n'ai pas compris votre réponse sur
16 « bullfrog ». Je dois avouer là, c'est peut-être
17 aller trop vite pour moi. J'aurais besoin que vous
18 soyez un peu plus précise. Et, aussi, c'est quoi la
19 préoccupation que vous avez sur le double comptage?
20 Est-ce que c'est celui qui est au Québec? Ou si
21 c'est un double comptage qui pourrait se faire à
22 l'extérieur du Québec?

23 Mme CATHERINE SIMARD :

24 R. Je pense que le double comptage, c'est un chapeau
25 assez large. Comme vous le disiez, en effet, ce qui

1 avait été dit sur la possibilité entre le Vermont
2 et le Québec si on comptabilisait, par exemple, les
3 unités de GNR qui sont livrées au Québec pour être,
4 par la suite, livrées à l'extérieur et consommées,
5 par exemple, au Vermont, pourraient être
6 comptabilisées à deux reprises.

7 Ça, c'est, à mon sens, une des définitions
8 du double comptage. Mais on en a eues d'autres dans
9 le passé, et puis je n'ai pas les sources, je m'en
10 excuse. Mais c'était également dans le cadre du
11 dossier 4008. Quand on parlait, par exemple, des
12 attributs environnementaux puis la possibilité
13 d'acheter des attributs environnementaux plutôt que
14 du GNR.

15 Puis, nous, ce qu'on faisait valoir,
16 c'était l'importance d'avoir l'attribut
17 environnemental qui était attaché à une molécule de
18 gaz. Je ne sais pas si ma réponse est un peu plus
19 claire?

20 Q. **[142]** Un peu, mais il reste que la préoccupation,
21 ici, c'est que par une règle de conditions de
22 service, on ne vienne pas ajouter à ce que la Régie
23 a décidé dans la décision, plus tôt cette année.
24 C'est-à-dire que ce n'est pas... on ne peut pas
25 utiliser le double comptage pour bloquer des

1 volumes qui sont destinés à l'extérieur du Québec.

2 R. Absolument, puis ce n'est pas notre volonté, non
3 plus, d'aller à l'encontre de la décision.

4 Q. **[143]** Est-ce que ,a demeure une précision dans le
5 texte que vous avez proposé au tarif, ou si on y va
6 sur votre parole?

7 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

8 Je pense que je devrais en refaire la lecture pour
9 me convaincre qu'on n'empêcherait pas un client de
10 faire ça pour...

11 Me NICOLAS ROY :

12 Parce que c'était lié au règlement sur la quantité
13 de gaz naturel.

14 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

15 D'accord.

16 Me NICOLAS ROY :

17 Alors, c'est la comptabilisation à cette fin-là.

18 Alors, peut-être qu'en plaidoirie...

19 Me MARIE LACHANCE LEMAY :

20 C'est ce que j'allais suggérer, effectivement.

21 Me NICOLAS ROY :

22 Merci. Je suis content de voir que ça fonctionne,
23 merci.

24 LE PRÉSIDENT :

25 Ça fonctionnait très bien, effectivement. Pas

1 d'autres questions de mes collègues, je n'aurai pas
2 d'autres questions également. Donc, Maître Lemay...
3 Maître Lachance Lemay, j'inverse, désolée, Maître.

4 Me MARIE LEMAY LACHANCE:

5 Pas de problème, c'est Lemay Lachance, mais il n'y
6 a pas de problème.

7 LE PRÉSIDENT :

8 Oui, c'est ça, j'avais quitté un certain temps,
9 alors, j'avais oublié...

10 Me MARIE LACHANCE LEMAY :

11 Un petit dix secondes (10 sec) j'ai un représentant
12 de ma cliente qui m'interpelle. Je veux juste
13 m'assurer que je n'aurai pas d'autres questions
14 pour le panel puis je vous reviens incessamment.

15 LE PRÉSIDENT :

16 Très bien.

17 Me AMÉLIE CARDINAL :

18 Monsieur le Président, on m'informe qu'on a une
19 question supplémentaire. Avec votre permission si
20 je pouvais la poser, et en fait, si ce n'est pas le
21 bon panel, si on pouvait prendre peut-être un
22 engagement de répondre à cet effet.

23 LE PRÉSIDENT :

24 Oui, je voudrais juste m'assurer que maître Lemay
25 Lachance soit présente.

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

2 Je m'excuse, je n'étais plus à l'écoute, je pensais
3 qu'on avait suspendu...

4 LE PRÉSIDENT :

5 Oui, c'est ça.

6 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

7 ... j'ai manqué...

8 LE PRÉSIDENT :

9 Oui, il y a eu une interaction assez rapide, alors
10 je voulais m'assurer. Il y a une question
11 additionnelle de maître Cardinal...

12 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

13 O.K.

14 LE PRÉSIDENT :

15 ... à poser.

16 INTERROGÉS PAR Me AMÉLIE CARDINAL :

17 Oui, en fait, c'est ça, j'ai une question
18 supplémentaire et si ça ne s'adresse pas au bon
19 panel, je voulais savoir si c'était possible de
20 prendre un engagement à ce moment-là et de pouvoir
21 fournir la réponse plus tard, là.

22 En fait, parce que ça porte sur
23 l'amortissement des CFR, donc, peut-être que ce
24 n'est pas vraiment ce panel-là, mais bon, je tente
25 ma chance. Au pire, on prendra un engagement.

1 Q. [144] En fait, je vais vous référer à la pièce B-
2 0072 sur Énergir-M document 12, à la page 1, c'est
3 le tableau qui s'intitule « Conciliation et
4 amortissement des frais reportés et des actifs
5 intangibles pour la période de douze (12) mois
6 close le trente (30) septembre deux mille vingt et
7 un (2021). C'est vraiment petit, là, mais en fait,
8 on peut, à la ligne 6, on peut voir qu'on parle,
9 là, à ce moment-là du compte de cotisation d'impôt
10 et on constate que ce compte va présenter un solde
11 à amortir de quatre point six cent soixante-quinze
12 millions de dollars (4,675M \$) au trente (30)
13 septembre deux mille vingt et un (2021), sur une
14 période de cinq ans. Donc au bout complètement, là,
15 de la ligne.

16 On voulait savoir si Énergir voulait
17 commenter sur la possibilité d'amortir de façon
18 accélérée le solde du compte pour réduire davantage
19 les revenus requis, advenant le cas où la Régie
20 décidait de retenir une prévision de la demande à
21 la baisse pour l'année-témoin en raison de la
22 pandémie?

23 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

24 Oui, je suis persuadée que ça fera l'objet d'un
25 engagement parce que je ne pense pas que madame

1 Simard et monsieur Desjardins sont en mesure de
2 répondre.

3 Je vais peut-être quand même leur laisser
4 la parole pour qu'ils puissent confirmer que ma
5 compréhension est exacte?

6 Mme CAROLINE SIMARD :

7 Oui, c'est exact.

8 Me AMÉLIE CARDINAL :

9 Donc, ça serait l'engagement 11, si je ne m'abuse.

10 D'accord, donc, l'engagement 11, ça serait
11 de commenter sur la possibilité d'amortir, de façon
12 accélérée, le solde du CFR, cotisation d'impôt,
13 pour réduire davantage le revenu requis, advenant
14 le cas où la Régie décidait de retenir une
15 prévision de la demande à la baisse pour l'année-
16 témoin, en raison de la pandémie.

17 Q. [145] Parfait.

18 R. Merci.

19

20 E-11 (Énergir) : commenter sur la possibilité
21 d'amortir, de façon accélérée, le
22 solde du CFR, cotisation d'impôt,
23 pour réduire davantage le revenu
24 requis, advenant le cas où la
25 Régie décidait de retenir une

1 prévision de la demande à la
2 baisse pour l'année- témoin, en
3 raison de la pandémie (Demandé
4 par la Régie)

5
6 LE PRÉSIDENT :

7 Merci, Maître Cardinal. Maître Lemay Lachance, vous
8 aviez un complément.

9 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

10 Bien en fait je n'ai pas eu l'occasion de consulter
11 ma...

12 LE PRÉSIDENT :

13 Non, allez. Pas de problème.

14 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

15 O.K. Je vais prendre un petit dix (10) secondes.

16 Merci. Oui, alors je confirme que nous n'aurons
17 pas... je n'aurai pas d'autres questions pour...
18 pour les témoins.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Excellent. Dites-moi, nous aurions une question
21 pour vous, additionnelle, sur une réponse que vous
22 avez fournie antérieurement, si vous me permettez,
23 avant qu'on libère des témoins. Mais je crois que
24 les témoins ne sont pas associés avec la réponse de
25 ma collègue ici. Alors une question sur les pistons

1 tarifaire 4119-2020 sa décision finale
2 concernant le changement de pratique
3 comptable relatif aux inspections pas
4 piston racleur.

5 Écoutez, ce que je comprends qui s'est produit, là,
6 c'est qu'Énergir nous a informés, dans le cadre de
7 son rapport annuel deux mille dix-huit-deux mille
8 dix-neuf (2018-2019) qu'il y a eu un changement de
9 pratique comptable relativement au fait que les
10 montants relatifs aux inspections par piston
11 racleur sont maintenant capitalisés. Ces montants
12 sont maintenant capitalisés et la Régie a dit :
13 bien on n'a pas approuvé ce changement de pratique
14 comptable-là. Mais étant donné qu'Énergir nous
15 justifiait que c'était pratique courante en
16 Amérique du Nord et je vous réfère à la preuve dans
17 ce dossier-ci, là, je ne vais pas la répéter. La
18 Régie a dit : exceptionnellement, nous allons
19 l'approuver pour deux mille dix-huit-deux mille
20 dix-neuf (2018-2019), mais nous envoyons cet enjeu,
21 entre guillemets, cette question-là, au rapport
22 annuel vingt vingt-vingt, vingt-et-un (2020-2021).

23 Donc, deux questions : est-ce qu'on a bien
24 une demande à cet effet-là dans le dossier présent?
25 Et deuxième question : on comprend qu'on l'a

1 approuvé exceptionnellement pour l'année deux mille
2 dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019). On
3 l'approuverait pour l'année vingt vingt-vingt
4 vingt-et-un (2020-2021), mais on aurait comme un
5 vide existentiel pour l'année deux mille dix-neuf-
6 deux mille vingt (2019-2020). Donc, qu'est-ce qu'on
7 ferait de cette année-là? Est-ce que ce serait
8 possible de produire une demande à cet effet-là,
9 qui couvrirait l'année en cours, l'année deux mille
10 dix-neuf (2019), l'année deux mille dix-neuf-deux
11 mille vingt (2019-2020), pour laquelle le rapport
12 annuel - qui va se terminer bientôt - puis pour
13 laquelle le rapport annuel va être produit
14 prochainement? Est-ce que... est-ce que mes deux
15 points sont clairs?

16 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

17 Oui, je comprends. Enfin oui, tout à fait. Merci...
18 merci pour vos questions. Je... je vais vous
19 répondre au meilleur de ma connaissance et puis, au
20 besoin, je consulterai mes collègues. Quant à votre
21 première question, à savoir est-ce qu'on a une
22 demande d'approbation? La réponse c'est : non. Il
23 n'y a pas de demande d'approbation qui a été... qui
24 a été formulée par Énergir, pour la simple et bonne
25 raison que, selon nous, il n'y a pas de changement

1 de pratique comptable. Alors on... il est question
2 en fait d'une nouvelle activité, au même titre que,
3 par exemple, des activités en cybersécurité, qui
4 n'étaient pas prévues au moment de l'élaboration
5 d'une cause tarifaire ou encore les règles d'or
6 d'Énergir. L'activité d'inspection des pistons
7 racleurs a tellement évolué au niveau technologique
8 que, pour Énergir, il s'agissait d'une nouvelle
9 activité, puis cette nouvelle activité-là qui est
10 arrivée, oui, en cours de route, là, qu'on n'avait
11 pas pu prévoir au moment de l'élaboration des
12 causes tarifaires, donc cette nouvelle activité-là,
13 selon les bonnes pratiques comptables, elle est
14 capitalisable. Alors c'est... c'est la raison pour
15 laquelle il n'y a pas de demande d'approbation de
16 changement de pratique comptable. C'est que, selon
17 nous, il s'agit tout simplement d'une nouvelle
18 activité, qu'on n'avait pas prévue au moment du
19 dépôt de la cause tarifaire. Alors je ne sais pas
20 si ça... si ça clarifie... si ça clarifie quelque
21 chose de votre côté ou si vous avez besoin d'un
22 complément de réponse, là.

23 Mmes ESTHER FALARDEAU :

24 Écoutez, c'est sûr que je comprends très bien ce
25 que vous me dites. Ça concorde tout à fait avec ce

1 qui a été dit dans le cadre du rapport annuel,
2 donc... donc, c'est pour ça, où c'était clair
3 qu'Énergir, qu'on nous confirmait que la méthode de
4 comptabilisation relative aux inspections par
5 pistons racleurs était différente au rapport
6 annuel, que celle annoncée au dossier tarifaire.
7 Donc, il y avait eu un changement en cours d'année.
8 Alors c'est vraiment sur cette base, sur cette
9 information-là que les points de décision ont été
10 établis.

11 Donc là, vous me dites que c'est une
12 nouvelle activité, ça me présente la chose sous un
13 nouvel angle, là, qui n'était pas... si vous
14 retournez d'ailleurs à la preuve, puis même
15 simplement à la décision sur le rapport annuel, où
16 on reprend la preuve d'Énergir, on voit qu'il y a
17 vraiment eu un changement de pratique comptable en
18 cours d'année. C'est clairement ce qui ressort, ce
19 qu'on a compris. Donc... donc, c'est pour ça qu'on
20 a envoyé..

21 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

22 Je comprends.

23 Mme ESTHER FALARDEAU :

24 ... l'approbation de ce changement-là dans un
25 dossier tarifaire.

1 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

2 Je comprends tout à fait.

3 Mme ESTHER FALARDEAU :

4 Il reste ici à l'approuver, là.

5 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6 Puis vous avez raison que le texte même de la
7 décision du rapport annuel parle d'un changement de
8 pratique comptable. Donc, c'est comme si... c'est
9 comme si on comprenait que la formation au rapport
10 annuel avait décidé que c'en était un, quoique...
11 quoiqu'à notre sens c'est peut-être pas si clair
12 que ça, puis ça mériterait que la question soit...
13 soit analysée par... par le... par la présente
14 Formation, là, au dossier tarifaire. Donc, c'est
15 pour ça qu'hier - puis je ne me souviens pas, peut-
16 être que je n'ai pas été suffisamment claire - mais
17 c'est pour ça qu'hier je disais qu'en fait : non,
18 il n'y a pas de demande d'approbation pour des
19 motifs qui ont été expliqués en demande de
20 renseignements.

21 Par contre... puis l'analyse, je disais
22 l'analyse doit se faire en deux temps. Alors la
23 présente Formation va d'abord devoir décider si,
24 oui ou non, il y a eu un changement de pratique
25 comptable. Énergir n'est pas de cet avis-là et puis

1 c'est dans cette perspective-là que nos actions et
2 puis que la demande a été... a été préparée.

3 Si jamais la Régie décidait qu'il y avait
4 effectivement eu un changement de pratique
5 comptable, contrairement à ce qu'Énergir prétend,
6 on vous demandait de... on vous demanderait
7 d'approuver ce changement de pratique comptable-là
8 pour permettre à Énergir de capitaliser les
9 inspections par pistons racleurs.

10 Mme ESTHER FALARDEAU :

11 D'accord. On a pris les mots d'Énergir, là, à la
12 lettre, là. On a lu, puis ici la décision, le
13 paragraphe 38 de la décision du rapport annuel
14 fait référence à la réponse d'Énergir, qui indique
15 qu'il y a eu un... une nouvelle méthode de
16 comptabilisation, c'est-à-dire qui a été différente
17 au rapport annuel, de celle annoncée en cause
18 tarifaire. Donc... donc, là, si vous me dites que
19 c'en n'est pas une, je ne sais pas... ça me laisse
20 dans un espèce de vide, mais on aura l'occasion de
21 revenir peut-être là-dessus. Moi aussi je vais
22 voir... je vais consulter nos...

23 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

24 Oui.

25

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 ... experts ici, là.

3 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

4 Mais ça... ça me laisse... ça me laisse penser,
5 puis je... je vais vous poser une question à mon
6 tour. Comme vous le savez, il y a certains éléments
7 de réponses qui ont été fournis dans le dossier du
8 rapport annuel. Évidemment, la Formation, au
9 rapport annuel, a référé cette question-là à la
10 présente... à la présente Formation, dans le
11 contexte de la cause tarifaire. Donc, vous
12 comprendrez que les éléments de preuve qui étaient
13 au rapport annuel, donc je pense entre autres à
14 certaines demandes, des réponses à des demandes de
15 renseignements, n'ont pas été versées au présent
16 dossier. C'est de l'information qui pourrait
17 possiblement être pertinente pour... en fait
18 pour... pour la Formation. Alors je propose, si ça
19 peut aussi peut-être vous permettre un autre
20 éclairage, de déposer... déposer, entre autres...
21 je pense surtout aux réponses aux demandes de
22 renseignements, déposer les réponses aux demandes
23 de renseignements qui avaient été fournies dans le
24 dossier du rapport annuel dans le présent dossier,
25 pour vous donner peut-être un meilleur éclairage.

1 Mme ESTHER FALARDEAU :

2 Parfait. Alors on m'indique que, oui, c'est une
3 très bonne suggestion et puis... Bien écoutez, si
4 jamais on a à revenir avec un complément, là, on a
5 un autre panel et puis vous allez rester pour la
6 fin de l'après-midi avec nous, alors...

7 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

8 Oui.

9 Mme ESTHER FALARDEAU :

10 Bon, merci... merci des informations produites.

11 Merci.

12 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

13 Merci.

14 LE PRÉSIDENT :

15 Alors merci bien. Il n'y a pas d'autres questions,
16 mais Maître Lemay Lachance, j'écoutais l'échange et
17 ce qui pourrait être bien vu que nous avons un
18 délai additionnel de deux semaines pour préparer
19 les plaidoiries, alors peut-être ajouter cet
20 élément-là pour clarifier... vous semblez soutenir
21 qu'il y a un problème de compréhension par rapport
22 à la dernière décision, donc c'est peut-être
23 intéressant... ce serait peut-être intéressant de
24 faire un genre de chronologie ou de référer aux
25 informations pertinentes, dont celle que vous venez

1 de parler, les demandes de renseignements, et de
2 nous faire des représentations à cette fin.

3 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

4 Oui.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Le dix-sept (17).

7 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

8 Tout à fait, c'était mon intention aussi.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Merci bien. Alors tous les témoins sont libérés et
11 nous pouvons procéder au panel numéro 5. Vous avez
12 besoin de combien de temps, Maître Lemay?

13 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

14 Je vais peut-être vous demander cinq... cinq à dix
15 minutes (5-10 min), quelques minutes le temps de
16 permettre aux gens... bien je vais vous dire dix
17 (10). Je vais prendre dix (10) si vous... si vous
18 me le donnez.

19 LE PRÉSIDENT :

20 Quarante-cinq (45), moins quart, moins le quart.

21 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

22 Parfait.

23 LE PRÉSIDENT :

24 On va terminer, on a une audience ici qui commence
25 à trois heures et demie (3 h 30), donc on va

1 essayer de terminer vers et dix au maximum.

2 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

3 Parfait.

4 LE PRÉSIDENT :

5 Au maximum. Merci.

6 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

7

8 _____
(14 h 46)

9

10 PANEL 5 - Programmes commerciaux et PGEÉ

11

12 LE PRÉSIDENT :

13 Alors, votre équipe est en place, Maître Lemay
14 Lachance?

15 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

16 Oui, on est prêt. Peut-être un petit commentaire
17 avant d'assermenter les témoins. Monsieur le
18 Président, vous avez posé une question hier au
19 sujet des suivis des économies de travaux intégrés.

20 LE PRÉSIDENT :

21 Absolument.

22 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

23 Simplement mentionner que c'est le panel qui est
24 devant vous qui sera en mesure de répondre à votre
25 question.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Est-ce que je pose la question... Je poserai la
3 question ou ils ont la réponse en cours de
4 témoignage?

5 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6 Écoutez, c'est comme vous voulez. On peut vous
7 fournir la réponse tout de suite. Je pense qu'on
8 l'a bien notée.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Mais ils la fourniront en cours de témoignage. Oui.
11 C'est ça.

12 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

13 Parfait. Alors, les témoins sont prêts à être
14 assermentés. Et il n'y a pas de présentation.

15

16 MARC-ANTOINE BELLAVANCE, lequel témoigne sous la
17 même affirmation solennelle;

18

19 MARC-ANTOINE FLEURY, conseiller senior

20 Réglementation, Énergir, ayant une place d'affaires
21 au 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

22

23 BRUNO GOBEIL, conseiller senior Efficacité

24 énergétique, Énergir, ayant une place d'affaires au
25 1717, rue du Havre, Montréal (Québec);

1 VINCENT POULIOT, chef de service Marché du carbone
2 et efficacité énergétique, Énergir, ayant une place
3 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
4 (Québec);

5
6 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
7 solennelle, déposent et disent :

8
9 LE PRÉSIDENT :

10 Alors, bienvenue à vous, messieurs. Je regardais
11 si, c'est effectivement tous des messieurs. Alors
12 les contre-interrogatoires. Maître Sicard pour
13 l'ACEFQ.

14 Me HÉLÈNE SICARD :

15 J'arrive. Voilà! Je m'excuse. Petit problème
16 technique.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Il n'y a pas de problème, Maître Sicard.

19 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me HÉLÈNE SICARD :

20 Oui. Hélène Sicard pour l'ACEF de Québec. Bonjour
21 messieurs.

22 Q. **[146]** Alors, je vais vous demander... Vous n'avez
23 pas besoin de tout lire. Mais dans la pièce B-0126
24 qui sont vos réponses à l'ACEF de Québec sur les
25 modifications aux programmes et ajustements à la

1 marge au PGEÉ. C'est de la page 12 à la page 18. Et
2 j'ai compris de la plupart de vos réponses qui sont
3 en fait... où vous nous répondez à chaque
4 question :

5 Énergir ne soumet aucune modification
6 à la marge à son programme de Soutien
7 aux ménages à faible revenu dans le
8 cadre du présent dossier. Par
9 conséquent, Énergir soumet
10 respectueusement que cette question ne
11 vise pas à clarifier certains aspects
12 vagues ou ambigus de sa preuve dans le
13 cadre du présent dossier.

14 Nonobstant cette réponse que vous avez faite à la
15 plupart de nos questions, je vais essayer de vous
16 poser des questions dans une forme où vous allez
17 peut-être pouvoir répondre. Et je vous demanderais
18 d'être conciliant et de tenter de répondre à mes
19 questions. Alors, ma première question touche
20 indirectement notre question 3.6 qui était :

21 Veuillez présenter un tableau synthèse
22 de la composition des utilisateurs de
23 GN du secteur résidentiel d'Énergir
24 selon leur répartition entre les
25 catégories suivantes :

- 1 Et nous identifions les catégories suivantes :
- 2 - propriétaire, utilisateur client
 - 3 - propriétaire, utilisateur non client
 - 4 - locataire, utilisateur client
 - 5 - locataire, utilisateur non client

6 Ma première question serait : Est-ce que vous
7 colligez ces informations? Par rapport à vos
8 clients, êtes-vous informé ou vous informez-vous,
9 avez-vous la statistique de qui est propriétaire
10 client, propriétaire non client, locataire client
11 ou locataire non client parmi les gens qui ont
12 recours aux programmes du PGEÉ et qui par, entre
13 autres, le programme PE126 pourraient recevoir une
14 bonification à titre de ménages à faible revenu?

15 M. VINCENT POULIOT :

16 R. Ce ne sont pas les informations que nous colligeons
17 de façon systématique. C'est clair, lorsqu'un
18 propriétaire qui est client d'Énergir fait une
19 demande et que son dossier est analysé pour
20 déterminer s'il est admissible, il y a un lien
21 direct qui peut être, à ce moment-là, qui est fait.

22 Par contre, si on a un propriétaire
23 d'immeuble avec vingt (20) unités d'habitations,
24 qui est chauffé au gaz naturel, cependant il n'y a
25 pas de lien d'affaires directs entre le locataire

1 qui n'assume pas les frais directement via sa
2 facturation de gaz naturel. C'est évident qu'on n'a
3 pas l'information précise pour ces cas de figures-
4 là. Donc, dans certains cas, on a l'information.
5 Dans d'autres cas, on ne l'a pas.

6 Q. [147] Donc, selon vous, ces informations-là ne sont
7 pas colligées. O.K. Dans le cadre où ce que vise
8 l'ACEFQ, c'est de maximiser le retour aux clients
9 par le biais de programmes, entre autres, pour les
10 programmes de ménages à faible revenu, des sommes
11 qu'ils paient à travers leurs tarifs. Que ces
12 sommes soient payées directement parce qu'ils sont
13 utilisateurs de gaz naturel clients? Ou parce
14 qu'ils sont utilisateurs de gaz naturel, qu'ils
15 paient le coût du gaz à travers leurs loyers, c'est
16 important, pour nous, d'avoir ce portrait.

17 Est-ce qu'il est possible pour vous, pour
18 soit un prochain dossier tarifaire, soit le dossier
19 annuel... Attendez... Attendez... Attendez... dans
20 le dossier de rapport annuel, d'arriver à colliger
21 ces informations-là parce qu'il semble que les
22 sommes qui sont octroyées par la Régie pour ces
23 programmes-là sont sous-utilisées, c'est-à-dire
24 qu'il y a une maximisation au niveau des frais
25 d'administration, mais une minimisation au niveau

1 des sommes qui sont utilisées, donc remises aux
2 clients?

3 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

4 Je... excusez-moi, je laissais ma consœur
5 compléter sa question. Je me permettrai, ici,
6 d'intervenir rapidement afin de recadrer le débat.
7 La Régie a circonscrit le cadre des questions qui
8 pouvaient être posées, particulièrement les
9 questions qui concernent les programmes de soutien
10 aux MFR. Je réfère à la décision D-2020-069,
11 particulièrement les paragraphes 58 et 59.

12 Je comprends qu'ici, on est peut-être dans
13 les représentations de principes, pour reprendre
14 les mots de la Régie. Ces représentations de
15 principes-là sont peut-être pertinentes s'il y a,
16 effectivement, des impacts tarifaires. Je ne pense
17 pas que ce soit le cas, en l'occurrence, ici,
18 aujourd'hui.

19 Alors, je ne sais pas si ma consœur a
20 plusieurs questions de cet ordre-là qui concernent
21 les programmes de soutien aux MFR. Je lui
22 demanderais, peut-être, de préciser ses intentions
23 tout de suite parce que je vois le temps qui file,
24 surtout que la Régie a une audience, je comprends
25 là, à trois heures et demie (3 h 30).

1 Me HÉLÈNE SICARD :

2 Oui. Et je ferai partie de cette audience, j'en
3 suis... On cherche à avoir des information parce
4 qu'on se fait... Écoutez... Puis vous l'avez dit
5 dans votre décision, ces gens-là paient à travers
6 leurs tarifs pour ces programmes-là. Et, quelque
7 part, il semble qu'il est impossible pour eux d'en
8 bénéficier.

9 Alors, oui, quelque part, il y a un impact
10 tarifaire principalement pour les ménages à faible
11 revenu. Alors, éventuellement, dans d'autres
12 dossiers, si on obtient les informations qu'on
13 demande, on pourrait arriver, un jour, à vous faire
14 des représentations et des recommandations
15 appropriées. Mais, là, d'un dossier à l'autre, on
16 se fait dire : « Bien, ce n'est pas là. Ce n'est
17 pas pertinent. Demande ailleurs, va plus loin. »
18 Mais les informations de base qui sont... Et on
19 pourrait vous faire cette recommandation qui est de
20 demander à Énergir, d'un point de vue tarifaire, de
21 colliger qui sont les clients de ces programmes-là
22 et à quel titre ils contribuent au fardeau
23 tarifaire. Ça, c'est un premier pas qu'il faut
24 franchir. Et c'est dans ce sens-là que mes
25 questions sont posées.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Maître Lemay Lachance, avez-vous un complément?

3 Avec cette optique-là, est-ce que c'est plus clair
4 pour vous?

5 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

6 Bien, écoutez, la seule chose que j'allais ajouter,
7 c'est qu'évidemment ces programmes-là ont été
8 approuvés, comme vous le savez là, dans le dossier
9 4043, là, dans le contexte du Plan directeur. Alors
10 je comprends... encore une fois je me répète, là,
11 qu'on est dans les représentations de principe.
12 Peut-être que... peut-être que maître Sicard veut
13 continuer d'enquêter sur l'information qui est
14 disponible. Soit, je vais lui laisser poser ses
15 questions si les témoins sont en mesure de fournir
16 des réponses, mais je veux quand même qu'on demeure
17 pertinents et efficaces, là.

18 Et je me souviens aussi du... du mot du
19 président en début d'audience, où je comprends
20 votre volonté à ce qu'on... qu'on passe très...
21 très rapidement sur les questions du PGEÉ puisqu'il
22 est seulement question d'ajustements à la marge,
23 dans ce qu'Énergir propose. Alors mon commentaire
24 allait dans le même sens que le vôtre, Monsieur le
25 Président.

1 LE PRÉSIDENT :

2 Oui, je...

3 Me HÉLÈNE SICARD :

4 Ma réponse à ma consœur pour ça : oui, ça a été
5 approuvé dans le dossier 4043. Oui, ça devait être
6 transféré à TEQ. Non, ce n'est pas - en tout cas en
7 fonction de réponses qu'on a reçues - ce n'est
8 toujours pas transféré à TEQ, puis on n'a pas
9 vraiment de date ou de moment où ça va être
10 transféré à TEQ. Et je fais référence, entre
11 autres, à la réponse 3.10, où on demandait :
12 veuillez indiquer dans quel délai les programmes
13 destinés aux MFR seront transférés à TEQ ou à
14 l'organisme qui lui succédera. Et on nous répond :
15 Énergir n'est pas en mesure de répondre à cette
16 question. Et dans l'intervalle, c'est elle qui
17 continue de réaliser ces mesures-là.

18 LE PRÉSIDENT :

19 Ce que je disais, Maître Lemay Lachance, c'est que
20 je permettrais les questions et nous évaluerons...
21 parce qu'on se retrouve entre... je me souviens
22 qu'est-ce qu'on a écrit dans notre dernière lettre
23 en début d'audience à l'égard du PGEÉ. Mais ici, on
24 est peut-être dans un entre-deux, suite à ce que je
25 viens d'entendre de maître Sicard. Alors écoutons,

1 vous ferez des représentations à cette fin, puis
2 Maître Sicard, vous êtes consciente qu'il faut
3 quand même le cibler puis pas déborder du cadre que
4 vous venez de fixer.

5 Me HÉLÈNE SICARD :

6 Parfait.

7 LE PRÉSIDENT :

8 J'ai compris que c'était bien lié avec l'arrimage.

9 Me HÉLÈNE SICARD :

10 O.K.

11 LE PRÉSIDENT :

12 On vous écoute.

13 Me HÉLÈNE SICARD :

14 Alors à la limite, là, je demanderais à monsieur le
15 sténographe de relire la dernière question pour pas
16 que je passe à autre chose puis qu'on sache où nous
17 étions. À moins que les témoins se souviennent
18 exactement, là, de ce que j'ai demandé.

19 M. VINCENT POULIOT :

20 R. Oui, je peux peut-être formuler un élément de
21 réponse sur la base de ce que je me souviens de
22 votre question. En fait, pour vous rassurer, je
23 confirme qu'on poursuit exactement les mêmes
24 objectifs que vous. On tente, année après année, de
25 rejoindre davantage de clientèle à faible revenu,

1 donc là-dessus on s'entend, on poursuit exactement
2 les mêmes objectifs.

3 Je voudrais également vous rassurer sur le
4 fait que les efforts qu'Énergir fait depuis
5 plusieurs années commencent à porter fruit. Je suis
6 d'accord avec vous que l'historique n'est pas
7 reluisant en termes de nombre de participants.

8 Ceci étant dit, vous vous rappellerez
9 lorsqu'on a fait des représentations dans le cadre
10 du dossier du Plan directeur, donc le dossier 4043-
11 2018, si ma mémoire est bonne, on a présenté un
12 plan de croissance. Un plan de croissance qui était
13 proposé entre autres, d'actions de
14 commercialisation, d'actions de communication plus
15 intensives, entre autres. Et ça visait aussi les
16 clientèles à faible revenu.

17 C'est pour ça que si également je vous
18 réfère à notre plus récent rapport annuel dans la
19 section sur les activités de communication et de
20 commercialisation, donc le rapport annuel deux
21 mille dix-huit-deux mille dix-neuf (2018-2019),
22 vous allez pouvoir prendre connaissance qu'il y a
23 eu plusieurs actions non pas auprès directement des
24 clientèles à faible revenu, mais aussi... mais
25 surtout au niveau des associations de

1 propriétaires, au niveau des associations de
2 clientèles qui offrent des services à ce genre de
3 clientèle-là de façon à les mobiliser et de nous
4 aider à les aider et d'être plus près des clients.

5 Et ce qui fait que nos résultats cette
6 année, même s'ils ne sont pas encore complétés,
7 pourront certainement vous étonner et cette fois-
8 ci, favorablement. Puisqu'on aura, pour une
9 première fois, davantage un marché multilocatif,
10 réussi à atteindre davantage de participants
11 locataires à faible revenu que ce qui avait été
12 initialement prévu dans le cadre du budget de
13 l'année deux mille dix-neuf-deux mille vingt (2019-
14 2020). Donc, je vous annonce tout de suite une
15 excellente nouvelle pour l'année qui se termine.

16 Q. **[148]** Avez-vous... O.K. Deux questions, puis ça va
17 peut-être nous aider à presque terminer, Monsieur
18 le Président. Allez-vous identifier dans ces
19 rapports qui... quelle proportion, quel nombre de
20 clients ou quels budgets ont été alloués aux
21 locataires utilisateurs non clients? Donc, ce
22 serait une subvention où le programme serait
23 utilisé par le propriétaire qui chauffe des
24 locataires faible revenu et des locataires
25 utilisateurs clients. Et les locataires qui, eux...

1 qu'on puisse avoir une image de comment exactement
2 les programmes se... rejoignent ces clientèles-là,
3 qui représentent la plus grosse proportion de
4 ménages à faible revenu dans les utilisateurs de
5 gaz.

6 R. En fait, on le fait déjà. Puis je vais vous référer
7 au même rapport annuel de l'année deux mille dix-
8 huit-deux mille dix-neuf (2018-2019) et c'est une
9 demande que la Régie avait formulée il y a déjà
10 plusieurs années maintenant de façon à venir
11 détailler la participation entre les propriétaires
12 et les locataires au niveau résidentiel et au
13 niveau marché locatif. Donc, autant au niveau du
14 nombre de participants que des aides financières
15 qui sont versées, tout le détail est là. Donc, vous
16 avez déjà cette information-là sous la main.

17 Q. **[149]** Je comprends que je n'ai pas le détail
18 locataires utilisateurs de gaz clients de Gaz Métro
19 par rapport à locataires utilisateurs non clients,
20 qui souvent sont rejoints par des programmes qui ne
21 sont pas nécessairement résidentiels, mais plutôt
22 CII pour les... les bâtiments.

23 R. Écoutez, à moins que je fasse erreur, là, mais le
24 détail est présent dans le... dans le tableau.
25 Donc, vous avez...

1 Q. **[150]** Si le détail...

2 R. ... vous avez l'information.

3 Q. **[151]** Si le détail n'y était pas, vous engagez-vous
4 à l'inclure?

5 R. Il faudrait... il faudrait revoir exactement ce qui
6 est présenté et ce que la Régie nous a demandé en
7 termes de détail parce que si je fais référence,
8 encore une fois, à ma mémoire, le tableau que nous
9 devions formuler ou compléter était une demande
10 spécifique en termes de colonnes et de lignes, là,
11 par rapport à une décision de la Régie. Donc, si on
12 allait voir si ce qu'on produit déjà répond à la
13 fois à l'exigence de la Régie et répond également à
14 vos besoins.

15 Q. **[152]** O.K. Juste une dernière information. À la
16 question 3.9, on vous demandait :

17 Pour chacune des 5 dernières années,
18 veuillez indiquer quel est le nombre
19 de ménages locataires s'étant qualifié
20 pour le programme Soutien MFR - volet
21 résidentiel.

22 Votre réponse est :

23 Les informations demandées par l'ACEF
24 [de Québec] lui sont déjà accessibles
25 dans les pièces déposées par Énergir

1 dans ses dossiers de rapports annuels.
2 Moi, je ne les ai pas retrouvés. En ré... la
3 réponse à la question telle quelle, « locataires
4 s'étant qualifié », alors pourriez-vous, si c'est
5 là, me donner la référence exacte de la pièce où on
6 retrouve ces informations. Vous pouvez prendre un
7 engagement.

8 M. BRUNO GOBEIL :

9 R. Monsieur le Président, je peux vous donner la
10 réponse. C'est le rapport annuel dix-huit-dix-neuf
11 (18-19).

12 Q. **[153]** On vous entend très mal, il y a beaucoup
13 d'écho. Puis je veux être certaine de prendre la
14 bonne référence.

15 R. Est-ce que vous m'entendez bien?

16 Q. **[154]** Oui.

17 R. Donc, dans le rapport annuel dix-huit-dix-neuf (18-
18 19), donc c'est la pièce Énergir-13, Document 2,
19 annexe D, page 4. J'ai pas la cote... La cote de
20 l'énergie... de la Régie, pardon, c'est B-0164.

21 Q. **[155]** Et cette pièce...

22 R. Tableau D-2.

23 Q. **[156]** ... me dirait, là, le nombre de ménages
24 locataires s'étant qualifié...

25 R. Oui.

1 Q. [157] ... pour le... O.K. Je vous remercie. Ça
2 complète mes questions, Monsieur le Président.

3 LE PRÉSIDENT :

4 Merci, Maître Sicard. Et une bonne nouvelle pour
5 vous, on m'a informé récemment que l'engagement
6 numéro 2 que vous demandiez...

7 Me HÉLÈNE SICARD :

8 Oui, je l'ai vu.

9 LE PRÉSIDENT :

10 Vous l'avez vu.

11 Me HÉLÈNE SICARD :

12 Ça a été envoyé à mon analyste.

13 LE PRÉSIDENT :

14 Alors ainsi que l'engagement numéro 3, qui était
15 par rapport à l'AHQ-ARQ, je crois. Alors les choses
16 avancent bien. Donc, il est quinze heures cinq (15
17 h 05). Avant d'entendre... FCEI, vous êtes présent,
18 Maître Turmel?

19 Me ANDRÉ TURMEL :

20 Oui, bonjour, oui.

21 LE PRÉSIDENT :

22 Qu'est-ce que vous aviez donné... est-ce que vous
23 aviez dit que vous vouliez poser des questions
24 aujourd'hui sur le PGEÉ?

25

1 Me ANDRÉ TURMEL :

2 Oui. Bien on avait soupesé... nous avons soupesé
3 l'idée, mais finalement après avoir entendu ce
4 qu'on a entendu on n'a pas de questions.

5 LE PRÉSIDENT :

6 Vous n'avez pas de questions. Donc, c'est bien.
7 Alors nous allons ajourner l'audience vu que nous
8 avons une audience qui commence sous peu et nous
9 allons reprendre demain avec le GRAME, suivi du
10 ROEÉ, SÉ-AQLPA et la Régie. Et après nous
11 commencerons la preuve des intervenants. Donc, est-
12 ce qu'il y a des points que vous voulez annoncer ou
13 des mises à jour de maître « Lemay Thivierge »,
14 pardon, Maître Lemay Lachance.

15 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

16 J'aime ça.

17 LE PRÉSIDENT :

18 Ça va être beau.

19 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

20 Non, j'avais rien de... j'avais rien de
21 particulier. En fait, justement je vous l'avais
22 mentionné plus tôt que, moi, là, j'allais...
23 j'allais annoncer que les engagements 2 et 3
24 étaient disponibles.

25

1 LE PRÉSIDENT :

2 Alors c'est qu'il y en a qui rient autour de moi,
3 alors ça me fait sourire un petit peu. J'étais en
4 train de dire que ça va être beau à la prochaine
5 audience, mais j'ai une longue pause de vingt
6 minutes (pour y arriver. Alors nous vous remercions
7 et on se revoit demain à neuf heures (9 h). Merci.

8 Me MARIE LEMAY LACHANCE :

9 Merci.

10

11 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

12

13

1 SERMENT D'OFFICE :

2 Je soussigné, Claude Morin, sténographe officiel,
3 certifie sous mon serment d'office, que les pages
4 qui précèdent sont et contiennent la transcription
5 exacte et fidèle des notes recueillies par moi au
6 moyen du sténomasque d'une retransmission en
7 visioconférence, le tout conformément à la Loi.

8

9 ET J'AI SIGNE:

10

11

12

Sténographe officiel. 200569-7

13

14